

**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

**LE PROGRAMME SUCRIER IVOIRIEN
UNE INDUSTRIALISATION RÉGIONALE
VOLONTARISTE**

Catherine AUBERTIN





**ÉDITIONS DE L'OFFICE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER**

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser au :

SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'O.R.S.T.O.M.
70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY (France)

Les paiements sont à effectuer par virement postal au nom de *Service des Publications de l'ORSTOM*, C.C.P. 22.272.21 Y-PARIS, (à défaut par chèque bancaire barré à ce même libellé).

C. AUBERTIN

"L'analyse du contexte historique dans lequel s'est inscrite la réalisation du programme sucrier a été publiée par l'auteur dans les Cahiers de l'ORSTOM - Série Sciences Humaines, volume XIX, n°1 - en 1983"

ERRATA

- 114 -

SITUATION DES COMPLEXES SUCRIERS

LEGENDE DES 5 CARTES DE DETAIL

Population des préfectures
et sous-préfectures (x)

○ moins de 1 000 habitants

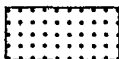
○ (de 1 001 à 2 000 habitants

○ de 2 001 à 5 000 habitants

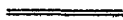
○ de 5 001 à 10 000 habitants

○ plus de 10 000 habitants

complexe sucrier (xx)



Routes principales



non bitumées



bitumées

Routes



secondaires

0 10 20 30 40 50 60 km

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM

N° 169

LE PROGRAMME SUCRIER IVOIRIEN
UNE INDUSTRIALISATION RÉGIONALE VOLONTARISTE

Catherine AUBERTIN

Économiste ORSTOM

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées « à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but « d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le « consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une « contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal».

La Côte d'Ivoire a entrepris ces dernières années un réel effort de mise en valeur de ses régions.

Alors que l'industrie se cantonnait jusqu'alors dans l'agglomération d'Abidjan et restait pour sa plus grande partie entre les mains de privés étrangers, la Côte d'Ivoire décide de prendre elle-même en charge l'industrialisation de l'intérieur par des actions de grande envergure : le barrage de Kossou, le port en eau profonde de San Pedro, puis plus tard le programme sucrier qui touche les régions les plus défavorisées du Nord du pays.

Cette volonté d'industrialisation du Nord obéit à plusieurs ressorts que nous avons étudiés dans une précédente étude (1).

La présente étude se propose de rassembler différentes notes à propos du programme sucrier, de ses effets économiques directs et de ses effets induits sur l'économie nationale et sur l'équilibre social régional.

Après avoir présenté le programme sucrier, nous nous attachons à mettre en évidence les effets économiques directs et indirects sur les revenus des différents agents de l'économie.

En calculant le prix de revient du sucre, nous aborderons les coûts des plantations, le coût de l'irrigation et les utilisations des sous-produits de la canne à sucre.

Puis nous aborderons les effets induits du programme, les forts courants de migrations qu'il a engendrés, les modifications de l'environnement et les problèmes qui sont liés à la naissance d'une ville.

(1) AUBERTIN, C., 1980.

Pour ne pas alourdir le texte, on a reporté en annexe l'estimation du coût des travaux agricoles tenant compte de l'influence de l'irrigation, l'évocation du problème de la valorisation des sous-produits, les résultats bruts des enquêtes sur les caractéristiques des travailleurs, et aussi une réflexion sur les conséquences du statut particulier de la Sodesucre sur les modalités de financement et les procédures comptables du programme.

Cette succession de notes se centre plus particulièrement autour du complexe sucrier de Borotou-Koro.

Ce travail peut sembler fastidieux et composé d'éléments très disparates. Il rend pourtant assez fidèlement compte des difficultés rencontrées par l'économiste lorsqu'il s'agit "d'apprécier un projet".

Le calcul économique ne peut suffire ; parce que les données n'existent pas, qu'il faut aller les débusquer dans les méandres administratifs ou les constituer de toutes pièces sur les lieux supposés les plus appropriés, mais surtout parce qu'un projet d'industrialisation en région se présente d'abord comme un produit de rapports sociaux qui dépassent le cadre régional et même national.

L'intérêt de ce travail réside peut-être moins dans les résultats chiffrés que dans les diverses démarches utilisées pour les obtenir. Aussi on ne s'étonnera pas devant la multiplication des détails d'importance inégale ni devant le nombre des annexes et le souci besogneux d'explicitier les sources et les hypothèses. Les péripéties inhérentes à l'étude d'un projet en cours de réalisation remettent fortement en cause les méthodes classiques d'appréciation de projets et militent pour l'appréhension des problèmes de développement en d'autres termes qu'en termes purement économiques. Les tentatives d'approches présentées ici se centrent aussi bien autour d'analyses d'institutions (Sociétés d'Etat, Institutions financières internationales...), de techniques (méthodes comptables et financières, techniques de production agricoles et industrielles...), qu'autour d'emprunts souvent empiriques à des domaines d'études divers (sociologie rurale, migrations, aménagement du territoire, urbanisation...). En fin de compte une modeste partie

des éléments qui contribueraient à analyser le processus de développement est seulement abordée.

La multiplication des angles d'approche n'est certainement pas la meilleure façon de saisir ce processus, elle permet cependant d'identifier les principales parties prenantes, volontairement ou non du projet, avec leurs logiques et leurs objectifs propres, et de montrer les apports comme les limites des méthodes économiques d'appréciation de projets devant d'autres perceptions et analyses.

LES EFFETS PRIMAIRES

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME SUCRIER : LES CRITÈRES DE LA DECISION PUBLIQUE

En 1974, le Président Félix Houphouët-Boigny effectue, pour la première fois depuis 1969, une tournée dans les régions Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire, régions défavorisées en comparaison du développement du reste du pays. Les inégalités Nord-Sud deviennent politiquement insupportables. Parallèlement on commence à chercher, en dehors de l'économie de plantation du Sud, d'autres axes de développement (2).

Un programme d'urgence de 21 milliards F.CFA est décrété, de nombreux villages promus au rang de sous-préfectures.

Sur le marché mondial, il y a affolement et spéculation sur le cours du sucre. De 50 F.CFA/kg en décembre 1973, il atteint le cours record de 300 F. CFA fin 1974.

C'est dans ce contexte politique et économique qu'en décembre 1974, à Séguéla, le chef de l'Etat annonce la réalisation immédiate d'un gigantesque programme sucrier pour la Côte d'Ivoire :

- plus de 10 complexes agro-industriels situés dans les régions Ouest, Nord et Centre,
- production en régime de croisière de 550 000 tonnes de sucre,
- création de plus de 30 000 emplois.

Le Président présente ainsi ce programme sucrier le 2 mai 1975, après la première campagne du complexe de Ferkéssédougou (3) :

"Le programme sucrier dont le Gouvernement a récemment défini les grandes lignes, constituera pour les années à venir, l'une de nos actions de développement les plus décisives.

Soucieux de répondre à la satisfaction de nos besoins intérieurs comme aux possibilités d'exportation sur les marchés extérieurs,

(2) AUBERTIN, C., 1980.

(3) Plaquette de présentation du complexe sucrier de Ferké 1 - 1975.

il entend témoigner, avec éclat, de notre volonté de diversifier nos productions agricoles et d'assurer, sur notre sol, la valorisation de nos richesses.

Ce programme a également l'ambition, et ceci me paraît plus essentiel encore, de contribuer à faire naître, au profit de régions jusqu'ici défavorisées, les équilibres nouveaux qu'appellent une plus juste répartition des fruits de notre croissance et une politique d'aménagement du territoire à la mesure de la complexité grandissante d'une économie sachant ne jamais oublier qu'elle est d'abord au service de l'homme (...)"

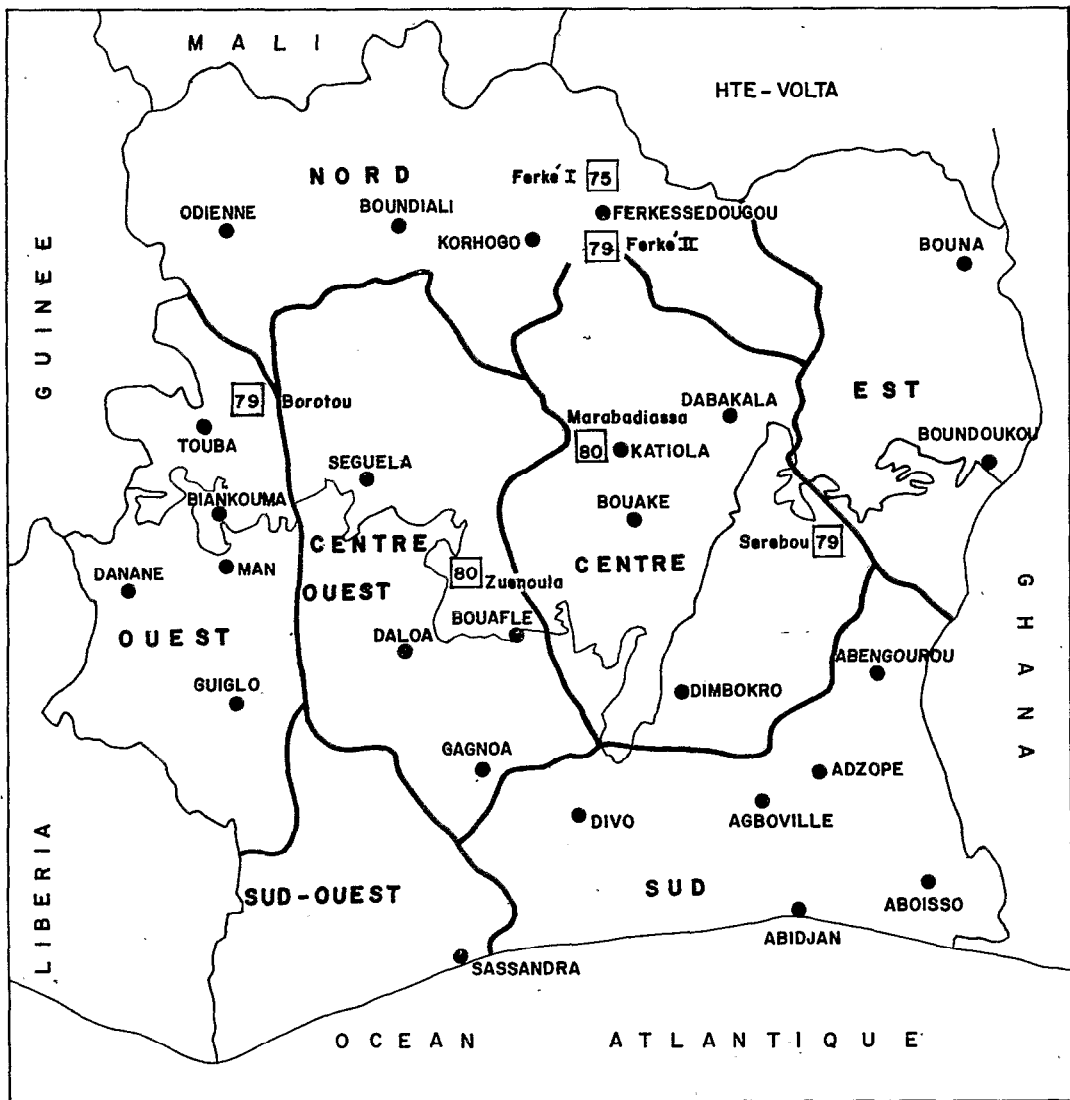
Nous retiendrons de cette déclaration 7 points principaux que nous pouvons considérer comme critères de la décision publique en ce qui concerne le plan sucrier ivoirien et le développement du Nord par l'agro-industrie.

1.1. UNE ACTION DE DEVELOPPEMENT DECISIVE

C'est une action de développement décisive par son caractère volontairement "moderne", par l'ampleur des moyens mis en oeuvre et de la population concernée.

La réalisation d'un complexe agro-industriel dans un pays sous-industrialisé est un choix d'orientation vers un type de développement industriel, à fort coefficient capitalistique et technologique. Chaque complexe concernant 5 000 hectares de cannes et traitant 45 000 tonnes de sucre par an en moyenne, nous sommes loin des plantations sucrières villageoises telles qu'elles ont pu être réalisées au Vénézuéla, par exemple, avec un minimum d'investissement financier, une technique artisanale, et l'utilisation maximale des facteurs de production locaux. Nous nous situons en Côte d'Ivoire dans une optique résolument "moderne" de réalisation de projets à très grande échelle. Les travailleurs des complexes passeront directement du secteur agricole traditionnel au secteur industriel moderne, avec accession au salariat

CARTE DE SITUATION DES COMPLEXES SUCRIERS



● Chef-lieu de departement

— Limite de region

79

Année de première campagne du complexe

et travail pour le compte d'un employeur (Sodesucre (4)) sur des terres et des machines ne leur appartenant pas.

Le nombre de complexes à réaliser a finalement été fixé à 6 :

Ferké I	en activité depuis la campagne	1974/1975
Ferké II	" "	1978/1979
Borotou	" "	1978/1979
Sérébou	" "	1978/1979
Katiola	" "	1979/1980
Zuénoula	" "	1979/1980

Le programme sucrier implique un investissement initial de plus de 260 milliards (5), en moyenne 44 milliards par complexe, dont la part de financement ivoirien ne dépasse pas les 25 %.

A cette somme, il faudra ajouter plus de 200 milliards supplémentaires de charges de remboursement d'emprunts et de renouvellement de matériel que les recettes d'exploitation ne pourront couvrir pendant la période entre 1976 et 1985 (6).

A titre de comparaison, le Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement Publics (B.S.I.E.) (7) pour 1980 est de 313 milliards et le chiffre d'affaires de l'industrie ivoirienne se montait en 1978 à 550 milliards.

Les retombées sur l'économie de ce gigantesque programme d'investissement sont étudiées dans un prochain chapitre. On peut déjà

(4) La Sodesucre, société pour le développement des plantations de cannes à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre, est une société d'Etat placée sous tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Economie, des Finances et du Plan.

Elle a été créée par le décret constitutif n° 71-562 du 27 octobre 1971 publié au Journal Officiel n° 50 le 11 novembre 1971.

(5) Pour la période 1976-1980, les investissements s'élèvent à 224 milliards de francs courants auxquels s'ajoutent les 23 milliards de Ferké I investis antérieurement à cette période.

(6) Chiffres donnés sur la base d'hypothèses moyennes à partir de : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : Préparation du Plan 81-85.

(7) Les investissements sucriers ne sont d'ailleurs pas programmés au B.S.I.E., voir p. 165.

signaler que pour la période d'investissement elles constituent surtout un revenu pour l'extérieur (63 % des dépenses de réalisation sont consacrées à l'achat de biens et de services importés) et que pour la période d'exploitation, elles se font surtout sentir au niveau de la balance des paiements dont elles menacent l'équilibre. La plus grande part de la valeur ajoutée nationale induite prend la forme de salaires.

Les prévisions en besoin de personnel sont vagues, si l'on considère l'exemple du complexe déjà en phase de production (Ferké I), on s'aperçoit que le nombre d'emplois est plus proche des 4 000 que des 2 500 prévus initialement (8). C'est donc environ 24 000 emplois qui sont ainsi créés dont la moitié est constituée d'emplois qualifiés nécessitant une formation.

Si on compte par travailleur, 5 personnes entretenues, soit directement, soit par une activité induite, ce sont près de 100 000 personnes concernées directement par le programme !

1.2. LA SATISFACTION DES BESOINS INTERIEURS

La consommation de sucre en Côte d'Ivoire est en pleine croissance. En 1974, la Côte d'Ivoire dépensait 5 769 millions de F.CFA pour importer 52 647 tonnes de sucre afin de satisfaire ses besoins. Produire son propre sucre devait permettre de réaliser des économies en devises sur un poste en constante augmentation.

En 1973, le sucre importé coûtait 95 F/kg, la consommation annuelle par tête était d'un peu moins de 10 kg. En 1975, la Côte d'Ivoire produit son sucre et en fixe le prix à la consommation à 300 F/kg, ce qui entraîne une chute brutale de consommation de près de 50 % !

(8) Une étude de la SEMA (77) établissant le calendrier de recrutement estime d'ailleurs à plus de 6 000 le nombre d'emplois nécessaires pour le type de complexe à réaliser avec coupe manuelle des cannes. Le nombre d'emplois final dépendra des niveaux de mécanisation qui seront choisis et de l'efficacité des programmes de formation.

Si la consommation n'a pas encore atteint son niveau d'avant l'augmentation, la production de Ferké I (42 000 tonnes pour la campagne 79/80) est encore insuffisante pour couvrir les besoins locaux. Il a fallu en 1978 importer plus de 30 000 tonnes de sucre du fait de la mauvaise organisation de la production. On estime, considérant l'évolution des habitudes alimentaires, l'essor démographique et le développement des industries locales de boissons, conserves et confiseries, qu'elle sera, sous réserve de prix stable, de 17 kg par tête à l'horizon 2000, c'est-à-dire que la production totale annuelle des 6 complexes (\pm 260 000 tonnes) sera alors entièrement absorbée dans l'espace national, à condition d'augmenter les capacités de raffinage.

1.3. LES POSSIBILITES D'EXPORTATION

Le marché mondial du sucre est un marché réservé où la plupart des transactions se font en termes d'accords préférentiels. Sur le marché libre où s'échangent en 1978, 63 % du sucre exporté (9), le cours pratiqué peut être jugé extrêmement bas pour un produit industriel.

La production de sucre est une production qui ne nécessite pas de conditions climatiques particulières. Les producteurs de sucre sont très nombreux et très dispersés dans le monde sous toutes les latitudes. Il semble aussi que les usines de sucre se vendent bien ces derniers temps en Afrique : Cameroun, Gabon, Haute Volta, Sénégal, Guinée. La France produisant du sucre de betterave, et du sucre de canne dans les TOM-DOM, on voit mal comment elle pourrait garantir un marché préférentiel à son partenaire économique ivoirien. Pour l'instant rares sont les négociations commerciales internationales qui ont abouti. Les démarches n'ont d'ailleurs commencé qu'après la décision de mettre en oeuvre le programme sucrier.

(9) La quantité de sucre vendue à l'exportation est marginale par rapport à la production mondiale : environ 20 millions de tonnes pour une production de 100 millions de tonnes.

La flambée des prix enregistrée fin 1974 a vite cessé, pour retomber au quart du cours record 6 mois après (10).

Aux dires des experts de la Banque Mondiale, les prix dans les prochaines années jusqu'en 1985 seront stabilisés à 10 c/lb en dollars constants 1973, soit à peu près 80 F.CFA actuels, prix s'entendant FOB.

Les 6 complexes sont tous productifs depuis la campagne 79/80 et seront à leur maximum de capacité pour la campagne 82/83, daté à laquelle 188 000 tonnes de sucre ne pourront être absorbées sur le marché ivoirien et seront disponibles pour l'exportation. De 1980 à l'an 2000, on prévoit l'exportation de 2,3 millions de tonnes, pour une production totale de 5,2 millions de tonnes (11).

Le prix de revient sortie usine tourne aux alentours de 200 francs actuellement, compte non tenu des remboursements du capital. Le sucre ivoirien n'est pas concurrentiel sur le marché du sucre dans l'état actuel des choses. En 1982, on peut prévoir que le manque à gagner serait de $(200 - 80) \times 188\ 000\ 000 = 22,5$ milliards, si aucun accord international préférentiel ne survient.

1.4. LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

L'agriculture est le principal ressort de l'activité économique de Côte d'Ivoire, la part de l'industrie dans le produit intérieur brut ne représente que 20 %. Le développement et l'équilibre de la balance commerciale des dernières années ont été assurés par l'agriculture. La Caisse de Stabilisation et de Soutien du Prix des Produits Agricoles intervenait pour 56 % dans les dépenses d'investissement public (B.S.I.E. - 1978) (12). En 1980 son intervention est de 52 %.

(10) Evolution de la flambée des prix du sucre disponible à New York :
janvier 1974 = 15 c/lb ; juin 1974 = 23 c/lb ; novembre 1974 =
57 c/lb ; juin 1975 = 13 c/lb.

(11) Voir tableau p. 56.

(12) Soit directement par le versement de 86 milliards et par un soutien au B.S.I.E.-Trésor de 59 milliards.

C'est la politique gouvernementale qui a conduit en priorité à favoriser les cultures industrielles et d'exportation, en créant des entreprises publiques, ayant la forme juridique de société d'Etat, pour en gérer l'exploitation et la commercialisation (13). La richesse agricole de la Côte d'Ivoire apparaît sous la forme de monopole d'Etat.

Le programme sucrier s'inscrit bien dans cette volonté de développer le potentiel agricole de la Côte d'Ivoire. La préoccupation de diversification correspond au désir de ne pas soumettre toute la production aux aléas des cours mondiaux des produits agricoles. La culture de la canne est une nouvelle culture pour le pays, elle utilise des terres non exploitées pour les cultures industrielles, elle constitue un nouveau domaine de production où s'exercera directement l'autorité de l'Etat.

1.5. LA VALORISATION DES RICHESSES NATIONALES

Les richesses naturelles de la Côte d'Ivoire résident essentiellement dans ses possibilités agricoles. Cependant la culture de la canne à sucre ne semble pas constituer une vocation qui s'impose à la Côte d'Ivoire. Les terres ni le climat ne sont particulièrement favorables et surtout, il est nécessaire de procéder à une culture irriguée. Les systèmes d'irrigation sont coûteux (14) et présentent un handicap pour le prix de revient du sucre. Enfin, la culture de la canne se fait en région non forestière, c'est-à-dire pour la Côte d'Ivoire à 600 km de la côte et des ports d'exportation. On peut également faire remarquer que c'est une nouvelle culture, que les hommes ne sont donc pas formés et que le matériel n'est pas près d'être amorti. Par contre, la production de sucre est une production industrielle qui incorpore beaucoup de valeur ajoutée à la valeur du produit, en particulier tels que

(13) Citons la SODEPALM (palmier à huile), la SODEFEL (fruits et légumes), l'ex-SODERIZ (riz), la SODESUCRE (sucre), la SATMACI (café et cacao), la Caisse de Stabilisation et de Soutien du Prix des Produits Agricoles.

(14) Si l'on prend l'exemple de Borotou, la réalisation du système d'irrigation est facturée 7 milliards. A titre de comparaison, la réalisation de l'usine est facturée 9 milliards.

sont conçus les complexes, les salaires représentent plus de 50 % des dépenses d'exploitation (compte d'exploitation hors charges d'amortissement et d'intérêts) et la main-d'oeuvre banale peut être considérée comme une richesse de la Côte d'Ivoire ou tout au moins un facteur de production bon marché (même si elle provient de migrations de pays limitrophes).

Enfin la production de sucre intervient en amont de nombreuses industries en expansion : boissons gazeuses et jus de fruits locaux, confiseries, chocolateries, conserveries de fruits locaux, et tout le secteur élevage pourrait absorber au moins la moitié de la production de mélasse. Elle est susceptible d'accélérer l'intégration et l'allongement des chaînes de production agro-alimentaires industrielles, et la mise en valeur maximale de productions locales. Il n'est pas sûr que cette création de valeur ajoutée aille dans le sens d'une réduction des coûts de production, mais elle va incontestablement dans le sens d'une plus grande utilisation des ressources locales et d'une indépendance nationale croissante, vis-à-vis des contraintes d'approvisionnement, non négligeable.

1.6. LES EQUILIBRES NOUVEAUX

En Côte d'Ivoire la richesse se concentre au Sud et à Abidjan en particulier. Les zones du Nord, zones de savane, sont particulièrement défavorisées quant à la qualité de leurs ressources agricoles et quant au développement industriel.

La région d'Abidjan et la région Centre (Bouaké) représentent les 3/4 des productions régionales industrielles en valeur. L'évolution du pourcentage de la part des industries abidjanaises dans le chiffre d'affaires de la Côte d'Ivoire est toujours positive : les industries abidjanaises représentaient 64,2 % du total en 1974, elles en représentent 68,7 % en 1978. La mise en service des complexes sucriers devraient infléchir ces chiffres.

L'agglomération d'Abidjan qui regroupait, en 1975, 49,81 % de la population salariée travaillant dans le secteur industriel en regroupe 52,9 % en 1978.

Evolution du chiffre d'affaires des industries régionales en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires national

Années	Abidjan %	Bouaké %	Reste CI %
72	67,5	9,9	22,6
73	64,5	9,7	25,8
74	64,2	8,3	27,5
75	64,8	7,8	27,4
75 - 76	65,6	8,4	26,0
76 - 77	67,1	8,7	24,2
77 - 78	68,7	8,7	22,6

Répartition des travailleurs en pourcentage

Années	Abidjan %	Bouaké %	Reste CI %
75	49,8	10,9	39,3
76	49,5	10,7	39,8
77	51,2	10,8	38
78	52,9	11,1	36

Source : L'Industrie Ivoirienne en 1978.
Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire, mai 1979.

De telles inégalités engendrent l'exode rural et des mécontentements politiques (15).

(15) AUBERTIN, C., 1980. Voir en particulier Les statistiques sur les inégalités régionales

Il est difficile de chiffrer le coût social de l'exode rural, mais l'on sait que la création d'un emploi supplémentaire à Abidjan (ville de plus d'un million d'habitants, en croissance régulière depuis 20 ans de 10 % l'an), implique, indépendamment du ratio $\frac{\text{investissement}}{\text{nombre d'emplois}}$ concernant la politique d'emploi de l'entrepreneur, une dépense très importante pour la collectivité (infrastructure, services publics ...).

1.7. UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire a inscrit comme principal objectif de son plan quinquennal de développement (1976-1980), l'aménagement du territoire. Il ne s'agit plus de croissance à tout prix, ou de politique d'import-substitution, il s'agit désormais de développer harmonieusement le pays et de réduire les inégalités. C'est le but du programme Nord et du programme sucrier.

Le programme sucrier est considéré par la presse locale comme un bienfait gouvernemental pour les populations du Nord. Le fait que ce programme soit financé sur ressources publiques, grâce aux revenus agricoles du café et du cacao principalement, c'est-à-dire grâce au Sud, indique cette tendance à la justice sociale. Les 30 000 emplois prévus devraient freiner l'exode rural et permettre le développement de la région.

Une enquête "migrations" a été réalisée dans ce sens. Nous en fournissons les résultats dans un prochain chapitre ainsi qu'une réflexion sur l'aspect de rééquilibrage spatial du programme sucrier.

2. LES EFFETS ÉCONOMIQUES DU PROGRAMME SUCRIER

Quelles sont les répercussions réelles et prévisibles de la mise en exploitation du programme sucrier sur l'économie nationale ?

Cette question conduit à la recherche des effets directs (charges et recettes du projet lui-même), des effets indirects (résultant de l'influence du projet sur les diverses branches de la production), et des effets induits (résultant de l'utilisation des différents revenus distribués).

Elle conduit également à considérer ces effets d'après une situation de référence où le programme n'existerait pas - c'est-à-dire qu'il faudra tenir compte des effets négatifs engendrés par le programme par rapport à la situation de référence, en particulier des baisses de revenus directes (réduction des taxes à l'importation et des marges des importateurs) ou indirectes (ponction sur le consommateur de sucre).

Nous utiliserons pour cette recherche une méthode empirique inspirée de la méthode des effets (16).

Dans un premier temps, nous allons définir le compte d'exploitation type d'un complexe sucrier en période de croisière. Nous en répartirons chaque poste entre les différentes branches de l'économie nationale afin de dégager la contribution de l'activité économique du complexe aux revenus de l'État, des Ménages, des Entreprises et de l'Extérieur.

Enfin, nous reporterons les résultats ainsi trouvés à la situation économique que connaîtrait la Côte d'Ivoire si le programme

(16) La méthode des effets s'applique essentiellement au cours du processus d'évaluation avant la réalisation du projet. Une évaluation économique ex-post remet en question bien des points méthodologiques que nous signalerons au cours de cet exposé.

sucrier n'avait pas vu le jour, si la politique d'importation se poursuivait. En confrontant les avantages et les coûts liés à la réalisation du programme, nous aurons ainsi procédé à une évaluation économique sommaire du programme sucrier (17).

2.1. LES COEFFICIENTS TECHNOLOGIQUES D'EXPLOITATION

Disposer des coefficients technologiques de la période d'exploitation afin d'apprécier ses effets sur l'économie nationale, est une entreprise délicate.

Plusieurs problèmes surgissent :

- 1 - A part Ferké I, tous les complexes sont en phase de démarrage et n'ont pas atteint leur rythme de croisière.
- 2 - Chaque complexe possède des particularités propres à son appareil de production (surface des plantations, système d'usinage) et à la saisie de ses données comptables, qui rendent hasardeuse toute comparaison.
- 3 - La comptabilité analytique n'est pas encore opérationnelle dans chaque complexe.
- 4 - La centralisation de l'ensemble des complexes par le siège de la Sodesucre à Abidjan, ne permet pas d'isoler la totalité des activités de chaque complexe. En particulier, le budget annuel, la commercialisation du sucre, le remboursement des emprunts sont organisés en dehors des complexes.

Pourtant, il est possible de commencer quelques investigations et de proposer quelques hypothèses. Nous disposons de plusieurs comptes d'exploitation prévisionnels établis lors des études de factibilité, des bilans des 6 complexes et du siège, des consommations annuelles, de don-

(17) Les effets induits qui n'apparaissent pas directement dans ces calculs = migrations, évolution des cultures villageoises, aménagement du territoire..., font l'objet de chapitres distincts. Ne sont pris en compte ici que les effets qui ont une valeur directe sur le marché monétaire.

nées techniques, de normes de production, de prix des produits et de certains travaux, enfin, des indications issues de nombreux entretiens qui permettent de rectifier les chiffres des documents officiels.

Pour illustrer les difficultés auxquelles nous nous sommes trouvés confrontés, nous présentons ci-dessous un tableau qui résulte des calculs effectués pour extraire des coefficients technologiques représentatifs des charges d'une année d'activité, en pourcentage, pour différents complexes. Les conventions sont différentes pour chaque colonne ce qui explique en partie l'hétérogénéité des résultats.

COEFFICIENTS TECHNOLOGIQUES D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION %	(1) ZIRINDOULA	(2) KATIOLA	(3) NIAKARA- MANDOUGOU	(4) BOROTOU	(5) BOROTOU	(6) BOROTOU 78-79	(7) FERKE 1 78-79	(8) BOROTOU
Produits pétroliers	2	2	6	8	5	15	6	12
Engrais-pesticides- herbicides	4	8	5	17	7	3	4	4
Matières de fabrication	6	6	2	2	5	1	1	6
Pièces de rechange et d'entretien	5	4	5	27	19	2	9	7
Emballage	1	1	1	-	-	-	4	-
Transport	8	7	8	-	-	-	2	-
Salaires	12	13	14	39	19	56	27	60
Frais divers de gestion	3	3	2	7	5	6	6	11
Intérêts sur emprunts	34	31	31	-	-	-	12	-
Amortissements	25	25	26	-	40	17	29	-
TOTAL = 100 %	100	100	100	100	100	100	100	100
Part de la canne	34	38	34		53			

Par "produits pétroliers", nous entendons la consommation de carburants, d'huiles, de fuel et de DDO pour l'ensemble du complexe (usine, plantation, irrigation, administration), les "engrais, pesticides, herbicides" constituent les matières consommables de l'activité plantation, alors que les "matières de fabrication" (chaux, produits chimiques) concernent l'activité usinage. Nous avons élargi le poste "pièces de rechange" au concept plus large de coûts en matériaux et petit outillage d'entretien. L'entretien ici ne concerne pas le travail ni les produits pétroliers. Ce poste peut être très important car souvent on peut le considérer, de façon assez équivoque, comme une forme d'amortissement ; c'est en effet un coût qui empêche la dégradation du capital dans le temps et qui reflète la politique d'investissement de l'entreprise. En Afrique, les conditions d'utilisation du matériel (climat, main-d'oeuvre non qualifiée...) sont généralement plus éprouvantes et les normes d'usure des constructeurs ne peuvent être atteintes que grâce à des efforts constants en entretien. L'"emballage" concerne les sacs de 50 kg pour sucre en vrac et les fils polyamide. Dans certains calculs sont considérées les cartonnettes d'un kilo lorsque l'on prévoit une activité raffinage et agglomération. Le "transport" du produit fini fait partie intégrante du prix de revient du sucre. Les "salaires" incluent les salaires Sodesucre et les charges sociales. Il conviendrait d'y soustraire environ 8 % pour obtenir les impôts sur les salaires. Les "frais divers de gestion" constituent un poste fourre-tout où l'on trouve les honoraires, les coûts des fournitures de bureau, des transports du personnel, des services bancaires concernant le financement de la campagne (et non la gestion des emprunts), les assurances... Les "intérêts sur emprunts" rendent compte par complexe, des coûts de la gestion de la dette globale. Les "amortissements" concernent le total de l'investissement : bâtiments, machines, matériel, réseau d'irrigation mais aussi routes, travaux de défrichement, villages, école et toute l'infrastructure sociale à la charge de Sodesucre.

Dans les différents documents dont nous disposons, ces postes ne sont pas tous présentés ainsi. Nous les avons regroupés sous 10 intitulés car par la suite il nous est plus facile d'y appliquer d'autres coefficients destinés à mettre en évidence la structure des effets induits. Chaque poste correspond alors, tant bien que mal, à une branche de l'économie ivoirienne.

"Part de la canne" est un essai de calcul du coût des plantations, c'est-à-dire de la valorisation de la canne sur pied, autrement dit, la part de la matière première "canne" dans le prix de revient du sucre.

(1) ZUENOULA, (2) KATIOLA, (3) NIAKARAMANDOUGOU. Ces 3 colonnes donnent les pourcentages des charges tels que nous les avons calculés à partir de l'étude de la CERIS ("Etude comparative de quatre sites sucriers" 1973) signalée et commentée dans une note à la DATAR ("Les conditions de réalisation des projets sucriers en Côte d'Ivoire" 1975). Ces calculs portent, bien sûr, sur des estimations et fournissent des comptes d'exploitation prévisionnels précieux car particulièrement bien détaillés et complets, ce que l'on retrouve rarement dans les études plus récentes. Ils concernent l'activité des complexes après 5 ans de fonctionnement.

Ces calculs insistent sur l'importance des amortissements et des frais financiers qui représentent plus de la moitié des charges. Le problème qui se posait alors était celui de la recherche de financement au meilleur taux. Ce problème n'a pas été résolu, se reporter au tableau de financement page 161, le contexte optimiste aidant, les emprunts ont été souscrits à des taux peu avantageux et à courte échéance de remboursement. Il était également question à l'époque que la Sodesucre commercialise elle-même sa production. Les coûts de transport apparaissent très élevés en pourcentage.

La récolte devait être mécanisée au maximum ce qui explique la faiblesse de la part du salaire. La matière première canne représente entre 30 et 40 % du prix de revient du sucre.

(4) BOROTOU. Cette colonne a été élaborée à partir de l'étude Technisucre d'avril 1976. On ne considère ni les frais financiers liés aux emprunts, ni les amortissements, mais l'importance donnée à l'estimation des pièces détachées et d'entretien, révèle que ce choix est très conscient, l'entretien montre la nécessité de veiller au renouvellement de matériel.

(5) BOROTOU - prévisions de charges données en 1978 par le contrôle de gestion pour la période de croisière.

Les frais financiers sont considérés du ressort du siège à Abidjan. Amortissements et entretien sont très importants, reflétant le poids des investissements et leur haute technicité. Les salaires sont faibles : on prévoit une récolte mécanisée à 80 %. L'irrigation alourdit considérablement le prix de revient de la canne dont la production est aussi coûteuse que son usinage.

(6) BOROTOU - calculs effectués à partir du Bilan 1978-1979 et des consommations de la période, non plus sur des estimations, mais sur les chiffres réels de la première année de montée en production. Les produits pétroliers sont très importants. La consommation en énergie de l'irrigation (la moitié des besoins du complexe) et la mauvaise utilisation de la bagasse du fait d'une sous-utilisation de la capacité de production de l'usine, ont fait gonfler le poste. Le poste "pièces de rechange et entretien" est faible, les investissements sont récents et l'on utilise encore le stock de pièces détachées livré avec les machines. Les salaires sont très élevés, il y a beaucoup de contrats de bureau d'études et d'expatriés résultant du contrat de gestion du réalisateur, et encore une grande utilisation de la main-d'oeuvre pour la récolte. Il y a également de grosses dépenses en indemnités de logement versées au personnel, les villages n'étant pas terminés. Enfin il y a doublement des postes de direction du réalisateur par la Sodesucre et installation d'un service du Directeur Général Adjoint. Les amortissements sont faibles : les bâtiments et l'usine n'étant pas réceptionnés, apparaissent au bilan comme investissements en cours et comptablement n'ont pas le droit d'apparaître comme supportant des amortissements.

(7) FERKE I - exploitation 1978-1979. 5ème année de campagne de Ferké I que l'on peut considérer désormais en période de croisière.

Le raccordement sur le réseau EECI a permis une baisse de la consommation des produits pétroliers qui représente tout de même 6 % des charges et devrait se stabiliser à ce niveau.

Le poste "pièces de rechange et entretien" accuse la prudence de la politique d'investissement, le renouvellement des matériels s'effectuant le plus tard possible.

Le poste emballage est important, il est donné dans les comptes avec les matériaux. Ferké I consomme des cartonnets et des sacs plastiques du fait de ses ventes sous forme de sucre en poudre et en morceaux.

Les salaires se maintiennent à un haut niveau, la mécanisation de la coupe ayant regressé au profit de la coupe manuelle qui demeure prépondérante.

Les intérêts sur emprunts semblent comparativement peu élevés. Du fait de son âge, le complexe ne supporte plus la charge des intérêts intercalaires ni des frais d'établissement.

Les amortissements sont toujours lourds bien qu'une partie du matériel soit déjà amortie.

Pour cet exercice, Ferké I a dégagé un solde bénéficiaire qui représente en valeur 15 % du total de ses charges (12 % de la production vendue). Le prix de vente du sucre exclusivement écoulé sur le marché national est de 215 francs pour le blanc en poudre et de 260 francs pour le blanc en morceaux.

(8) BOROTOU - prévisions du contrôle de gestion pour la campagne 1979-1980, 2ème année de montée en production. Le contrôle de gestion ne s'occupe pas des amortissements. Par rapport à (6), il est normal de voir comparativement augmenter les pièces détachées et d'entretien. La coupe est encore manuelle à 35 %. Le coût de l'énergie regresse grâce à une meilleure utilisation de la bagasse pour l'irrigation.

Grâce à ces éléments de référence, nous pouvons maintenant proposer nos propres coefficients.

Le complexe que nous imaginons se rapproche le plus possible de la réalité. Ses charges annuelles tournent autour de 9 milliards F.CFA 80, ce qui correspond à des plantations couvrant 5.500 hectares et à une production moyenné de 40.000 tonnes de sucre roux (18). Il supporte la totalité des charges financières de ses emprunts mais ne peut rembourser le capital. Il amortit la totalité de ses investissements, investissements sociaux inclus. Une fois le sucre emballé en magasin, le transport lui échôit. Enfin, il ne supporte pas les frais d'une Direction Générale à Abidjan consacrant une partie de son chiffre d'affaires à ses propres services administratifs. La récolte est mécanisée à 80 %.

La plupart des normes que nous appliquons ont été calculées à Borotou.

PRODUITS PÉTROLIERS

Pendant la période d'exploitation, les produits pétroliers sont acquis toutes taxes comprises.

La bagasse est censée couvrir tous les besoins en énergie du complexe durant les 6 mois de campagne. Il ne devrait pas y avoir d'achat de fuel. Le complexe ne produit que du sucre roux. il ne fait pas fonctionner les turbines de l'usine hors campagne comme à Ferké I, où le sucre est raffiné et aggloméré pendant l'intercampagne. Hors campagne, la consommation de DDO est de 10 m³ par jour en limitant l'irrigation. A 72 francs le litre et sur 6 mois, on atteint 130 millions.

Lors de la coupe il a été calculé une consommation en gas-oil de 0,42 litre par tonne coupée dans le cas de la coupe manuelle et de

(18) Délibérément, nous ne chercherons pas à équilibrer charges et recettes le prix du sucre étant fixé par le gouvernement sans rapport évident avec les coûts réels de production. Ainsi, quand le sucre roux est vendu à l'exportation 120 F/kg alors que dans son bilan, la Sodesucré le valorise à 175 F/kg, il est probable que le manque à gagner par rapport au prix de revient (supérieur à 175 F) est réparti entre l'Etat et la Sodesucré.

0,78 litre dans le cas de la coupe mécanisée ; le transport à l'usine réclame 1,26 litre par tonne transportée. Pour une récolte de 450.000 tonnes de canne, le coût du gas-oil représente, à 112 francs le litre, près de 10 millions. Pour les travaux agricoles la norme est de compter une consommation de 8 litres à l'heure de travail. A Borotou, les prévisions de l'utilisation théorique des engins pour les travaux agricoles, pour une surface moindre que celle de notre complexe-type, avance le chiffre de 1.393 journées de travail de 10 heures, soit un coût ne dépassant pas 13 millions. Ces chiffres semblent faibles mais ne tiennent compte que des utilisations théoriques, c'est-à-dire qu'ils ne prévoient pas l'utilisation des engins pour d'autres usages, comme celui du transport du personnel, par exemple. Il faut également prendre en compte les consommations en lubrifiants (sur une base de consommation pour l'usine de 500 fûts de 200 litres de Blasias à 450 francs le litre = 45 millions) et d'essence (40 millions à Ferké I pour 1978-1979).

Il est raisonnable de prévoir une consommation de produits pétroliers de 250 millions.

PRODUITS CHIMIQUES

En plantation, pour une surface de 5.500 hectares, on estime les besoins en engrais "14.7.14" à 600 kg/ha à 60 F./kg = ± 200 millions et en herbicide gesapax à 8 litres/ha à 1.260 F./litre = 56 millions.

Pour la fabrication, le principal produit utilisé est la chaux qu'on emploie à raison de 1,4 kg par tonne de cannes traitées. Le kilo de chaux, coûte 72 francs, soit un coût total de 45 millions. On a calculé que les autres produits chimiques revenaient à ± 157 F./kg et que l'on en consommait à peu près 15 tonnes.

Dans ces chiffres, sont comprises les taxes et les marges des distributeurs.

PIECES DE RECHANGE

Il est très difficile d'avancer un chiffre, aussi nous en tiendrons-nous à l'avis des contrôleurs de gestion qui dans le cadre de nos hypothèses, évaluent les coûts en pièces de rechange et les matériaux d'entretien à 5 % de leurs charges totales. Ce chiffre est faible car il ne semble pas prendre en compte les conditions d'utilisation peu rigoureuses qui sont appliquées au matériel et les difficultés financières que risque de rencontrer le renouvellement des investissements.

EMBALLAGE

800.000 sacs de 50 kilos à 140,50 francs et 2 grammes de fil polyamide par sac à 1.000 F./kg mettent ce poste à moins de 120 millions. Un emballage plus sophistiqué (cartonnette de bonne qualité) gonflerait ce poste.

TRANSPORT

On peut avancer le prix indicatif de 23 francs la tonne kilométrique. Si toute la production de 40.000 tonnes doit être livrée à Abidjan ou à San Pedro distants en moyenne de 600 kilomètres, chaque complexe devrait dépenser plus de 500 millions.

Les frais de transport sur achats sont inclus dans le prix des consommations intermédiaires.

SALAIRES

La récolte manuelle à 20 % et les manutentions d'emballage réduites au minimum, le personnel employé directement par Sodesucre, la formation terminée, sont autant de facteurs qui jouent à réduire ce poste. Les salaires distribués et les charges sociales ne devraient pas excéder 2,5 milliards pour un emploi de 1.500 permanents et de 2.500

personnes en campagne, si les normes de rentabilité à l'embauche étaient respectées, c'est-à-dire si la Sodesucre renonçait à son rôle social de création d'emplois.

FRAIS DIVERS DE GESTION

Il est à craindre que la gestion du complexe du fait de l'éloignement d'Abidjan et du statut de société d'Etat de la Sodesucre, doive supporter les frais d'une centralisation à Abidjan - le poste atteindrait alors 7 % de l'ensemble des charges.

INTERETS SUR EMPRUNTS

On estime à 110 milliards les frais sur charges d'emprunts de l'ensemble du programme sucrier. Si nous amortissons cette somme sur 10 ans pour chaque complexe nous obtenons environ 1,8 milliard de charges par an. Ce faisant nous incluons les intérêts intercalaires qui en comptabilité apparaissent dans les amortissements.

Nous préférons les prendre en considération ici pour simplifier les calculs ultérieurs.

AMORTISSEMENTS

Ferké I a déjà amorti 7,4 milliards en 5 ans (sur 20,7 milliards Francs 74). C'est un choix de préférer amortir vite, quitte à aggraver les pertes de début d'exploitation.

Les coûts de réalisation des complexes varient, en Francs 78, de 35 à 55 milliards. Il convient d'y soustraire les intérêts intercalaires, comptabilisés en intérêts sur emprunts, et les frais d'exploitation que nous considérons comme amortis en période de croisière.

En se fixant une moyenne de 42 milliards amortis, compte tenu des particularités respectives de chaque investissement, en moyenne sur 15,35 ans, le coût annuel d'amortissement serait de 2,7 milliards.

Nous avons obtenu cette norme en décomposant l'ensemble des investissements du contrat de Borotou selon leurs modalités d'amortissement telles que les appliquent Sodesucre.

Ne sont pas compris ici les intérêts intercalaires, ni le complément de programme "habitat" qui risque de ne pas voir le jour faute de financement.

Détail des investissements (en %) et modalités d'amortissement

	%	Durée
	en valeur	d'amortissement
Usine	36	15 ans
Réseau irrigation (19)	27	16 ans
Zone industrielle :		
. Construction	2	20 ans
. Matériel et outillage	1	10 ans
. V R D	2	20 ans
Aménagement agricole	7	20 ans
Routes, pistes, ponts	6	20 ans
Bâtiments villages	6	15 ans
Mobilier	1	5 ans
Infrastructures villages	3	20 ans
Matériel agricole	6	5 ans
Matériel transport	1	3 ans
Bâtiment administratif	1	15 ans
Centrale	1	10 ans
TOTAL	100 %	15,35 ans en moyenne

(19) Voir décomposition en Annexe p. 138.

Nous pouvons maintenant proposer les normes indicatives suivantes (20) :

	Montant en millions CFA	Pourcentage par rapport au total des charges
Produits pétroliers	250	3 %
Produits chimiques	300	3,5 %
Pièces de rechange et d'entretien	450	5 %
Emballage	120	1 %
Transport	500	5,5 %
Salaires	2.500	27 %
Frais divers de gestion	600	7 %
Intérêts sur emprunts	1.800	19 %
Amortissements	2.700	29 %
TOTAL	9.220	100 %

2.2. RECHERCHE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS

Notre but est de répartir entre les 4 agents de la Comptabilité Nationale - Etat, Ménages, Entreprises et Extérieur- les revenus directs et indirects de l'activité sucrière.

C'est-à-dire que nous allons essayer de renouveler, théoriquement à l'infini (21), l'opération qui consiste à remonter la chaîne

(20) Les pourcentages sont volontairement arrondis afin de donner des ordres de grandeur simplifiés.

(21) Dans la pratique, pour nos calculs en sous-branche, nous nous arrêtons à la 3ème génération de fournisseurs. Les données en branches fournies par le Ministère du Plan, proviennent du calcul matriciel : le tableau d'entrées-sorties a été inversé, la nième génération de fournisseurs est prise en compte.

des fournisseurs du complexe sucrier jusqu'à ce que (les consommations intermédiaires des uns étant des revenus pour les autres), les consommations intermédiaires locales soient finalement éclatées en 4 comptes :

- Impôts et taxes (revenus de l'Etat)
- Salaires et charges (revenus des Ménages)
- Excédent Brut d'Exploitation (revenus des Entreprises)
- Consommations Intermédiaires importées (revenus de l'Extérieur).

· Nous utilisons les sources suivantes :

- Centrales des Bilans 1977 et 1978
- Comptes d'exploitation concernant les contrats de quelques entreprises ayant participé à la réalisation du complexe de Borotou
- Entretiens avec des comptables, des contrôleurs de gestion et des responsables des achats pour Sodesucre. Exemples précis de produits
- Comptes de la Nation 1977. Les opérations sur biens et services
- Coefficients, par branche d'activité, des contenus en importations, en salaires et charges sociales, en Excédent Brut d'Exploitation et en Impôts et Droits, fournis par les experts du Ministère du Plan
- Tableau entrées-sorties avec mention des consommations intermédiaires importées établi par la sous-direction de la comptabilité nationale.

Notre méthode est la suivante :

Après avoir identifié les produits, les entreprises, les sous-branches ou à défaut la branche d'activité concernée pour chaque poste ou compte de production du complexe sucrier type, chaque fois que cela sera possible, nous partirons du tableau de ressources, fourni par les comptes de la Nation, qui donne pour certain produit disponible sur le marché local la décomposition de sa valeur en :

- a) production locale
- b) production importée
- c) taxes
- d) marge

a) La valeur de la production locale est décomposée grâce au compte de production de l'entreprise, ou à défaut, grâce à celui de sa sous-branche en 3 chapitres :

- consommations intermédiaires locales
- consommations intermédiaires importées (qui constituent un revenu pour l'Extérieur)
- valeur ajoutée - elle-même décomposée en salaires et charges (revenus des Ménages), en taxes et impôts (revenus de l'Etat), et en excédant brut d'exploitation (revenus de l'entrepreneur).

b) La valeur de la production importée constitue un revenu pour l'Extérieur. Elle n'est prise en compte que si l'achat ne s'effectue pas localement, s'il s'agit d'une importation directe de la Sodesucre.

c) La valeur des taxes constitue un revenu pour l'Etat.

d) La marge revient à l'entreprise distributrice dont on utilise le compte de production (à défaut le compte de production de sa sous-branche) comme précédemment en (a).

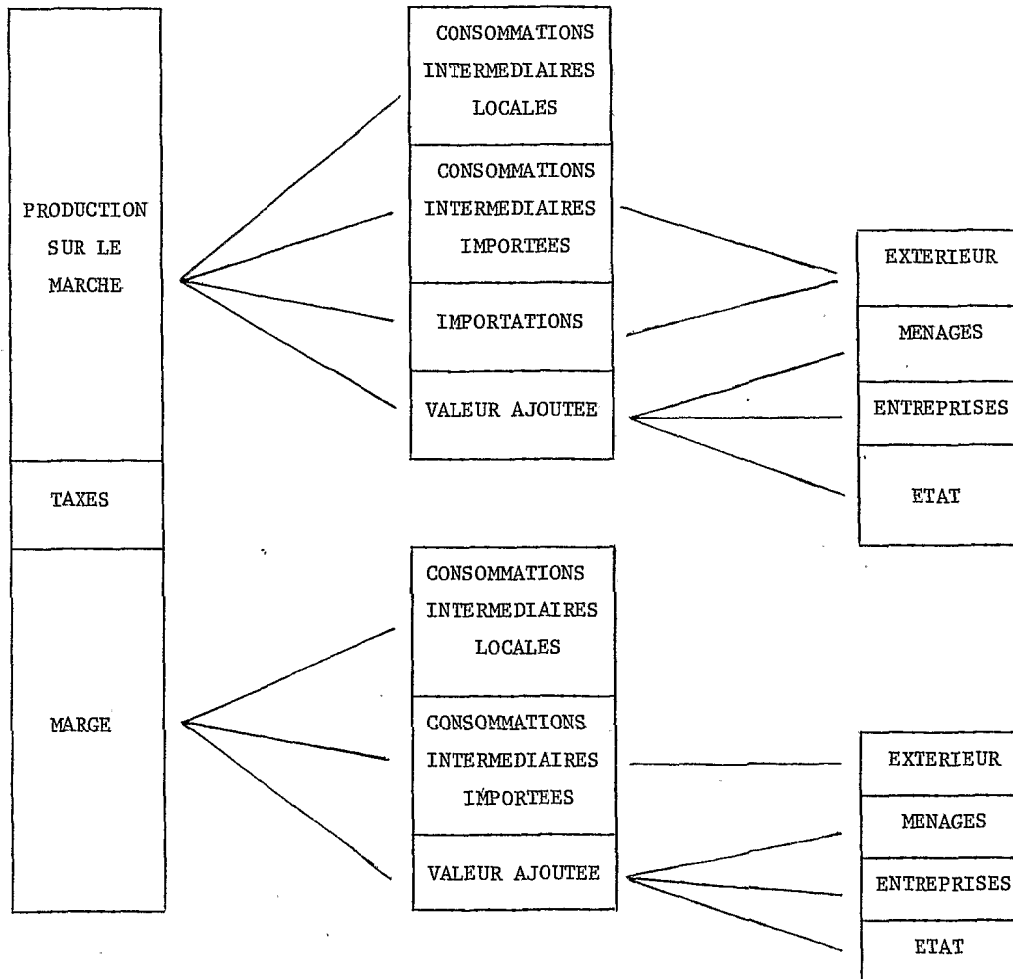
Il faut maintenant éclater les consommations intermédiaires locales. Par le compte de production des fournisseurs nous pouvons à nouveau répartir la production en consommations intermédiaires locales, en consommations intermédiaires importées et en valeur ajoutée.

Nous arrêtons le processus de décomposition itérative des consommations intermédiaires locales dès que nous n'avons plus les éléments pour travailler au niveau de l'entreprise ou de la sous-branche. Au niveau de la branche, nous appliquons alors les coefficients de revenus directs et indirects des 4 agents tels que nous les a communiqués le Ministère du Plan.

PRODUIT

ENTREPRISE OU SOUS-BRANCHE
compte de production

REVENUS DIRECTS



CALCUL DES REVENUS DIRECTS

PRODUITS PÉTROLIERS

La période de réalisation bénéficiait de l'agrément prioritaire, les produits pétroliers étaient achetés hors taxes à la B.P. pour Ferké I et pour Borotou.

La période d'exploitation ne bénéficiant pas de régime fiscal de faveur, c'est actuellement l'AGIP qui fournit Borotou en produits pétroliers facturés toutes taxes comprises.

Plutôt que d'étudier globalement le compte de production des "compagnies pétrolières distributrices de carburants et lubrifiants", nous partons du tableau de calcul des droits et taxes et des marges sur les produits pétroliers fabriqués par la SIR (22) pour chacun des produits utilisés par la Sodesucre : essence, DDÓ, gas-oil.

Les taux de taxes que supportent chacun de ces produits ne sont pas uniformes, la valeur ajoutée résultant de leur transformation est également variable ; les répartitions des revenus attachés à chaque achat sont très différentes. Il est donc préférable de ne pas rester au niveau de la branche, mais de considérer chaque produit.

La valeur de la consommation locale au prix de production est éclatée grâce au compte de production de la SIR qui effectue plus de 95 % de ses achats de consommations intermédiaires à l'étranger.

La valeur des marges est éclatée grâce au compte de production de la sous-branche "commerce spécialisé en produits pétroliers" (27-C1).

Les principaux fournisseurs de la SIR et de la sous-branche 27-C1 sont identifiés et leur compte de production est également éclaté. Quand nous n'avons plus d'éléments pour travailler au niveau de la sous-branche, nous utilisons les coefficients par branche fournis par les experts du Ministère du Plan.

(22) Comptes de la Nation, p. 14-03.

Les numéros de branches indiqués sont ceux des comptes de la Nation.

Pour le lubrifiant, nous sommes partis du compte de production 14-11 et des marges sur production. On obtient le tableau suivant.

Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de produits pétroliers

PRODUITS PETROLIERS	Pour une consommation de 100 (%)					Pour la consommation du complexe				
	ETAT	MENAGES	ENTREPRISES	EXTERIEUR	TOTAL	TOTAL en millions de F.CFA	ETAT	MENAGES	ENTREPRISES	EXTERIEUR
D D O	24	3	11	62	100	130	31	4	14	81
GAS OIL	48	5	12	35	100	35	17	2	4	12
ESSENCE	60	4	11	25	100	40	24	2	4	10
LUBRIFIANT	19	15	22	44	100	45	8	7	10	20
TOTAL						250	80	15	32	123
						en pourcentage 100	32	6	13	49

PRODUITS CHIMIQUES

Les engrais et les pesticides sont achetés localement (branches d'activité 15-20 et 15-30). Les matières de fabrication de l'usine sont importées (branche 15-59).

Les industries chimiques locales se contentent généralement de conditionner le produit : la valeur ajoutée dégagée est faible. L'Etat subventionne largement le secteur engrais et l'usine de la SIVENG.

Nous reprenons nos calculs en sous-branche.

Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de produits chimiques

PRODUITS CHIMIQUES	Pour une consommation de 100 (%)					Pour la consommation du complexe (x)				
	ETAT	MENAGES	ENTREPRISES	EXTERIEUR	TOTAL	TOTAL	ETAT	MENAGES	ENTREPRISES	EXTERIEUR
ENGRAIS	5	24	19	62	100	200	- 10	48	38	124
PESTICIDES	18	23	9	50	100	50	9	11,5	4,5	25
AUTRES PRODUITS	33	6	6	55	100	50	16,5	3	3	27,5
TOTAL						300	15,5	62,5	45,5	176,5
(x) en millions de F.CFA						en pourcentage 100	5	21	15	59

PIECES DE RECHANGE

Elles sont commandées directement dans le pays d'origine en ce qui concerne l'usine et le réseau d'irrigation. Pour le matériel roulant, elles sont quelquefois commandées sur place. Ces pièces ne devraient plus être facturées hors taxes en période d'exploitation.

Nous prenons en compte pour les calculs les importations de la branche 19 et les droits sur importation.

Nous éclatons la marge grâce au compte de production du commerce spécial (27-C), puis appliquons les coefficients du Ministère du Plan.

On obtient ainsi pour les 4 agents les revenus directs et indirects suivants :

	Pour une consommation de 100 (%)	:	Pour la consommation du complexe *
Etat	29	:	130
Ménages	6	:	27
Entreprises	6	:	27
Extérieur	59	:	266
TOTAL	100	:	450

* en millions de F.CFA

EMBALLAGE

Le sucre roux est emballé en vrac dans les sacs de l'entreprise FIBAKO (sous-branche 11-61) dont les matières premières sont importées et qui dégage une forte valeur ajoutée.

	Revenus directs et indirects	
	pour une consommation de 100 (%)	pour la consommation du complexe *
Etat	15	18
Ménages	29	35
Entreprises	33	39
Extérieur	23	28
TOTAL	100	120

* en millions de F.CFA

TRANSPORT

Ce poste dépend de la sous-branche 24-21 : transports routiers de marchandises.

Les transports contenus dans les consommations intermédiaires ont été pris en compte à travers les marges des distributeurs.

	Revenus directs et indirects	
	pour une consommation de 100 (%)	pour la consommation du complexe *
Etat	15	75
Ménages	34	170
Entreprises	27	135
Extérieur	24	120
TOTAL	100	500

* en millions de F.CFA

FRAIS DIVERS DE GESTION

Les frais divers de gestion sont essentiellement composés de services divers. Ces services sont tous fournis par des sociétés de droit ivoirien (sauf actuellement le contrat de gestion du réalisateur qui expirera en période de croisière), même si la maison mère est étrangère.

Les comptes des assurances et des banques permettent mal la mise en valeur des liaisons avec l'étranger. Cette imprécision, et l'aspect hétérogène de ce compte conduit à utiliser directement les coefficients de la branche 26.

	Revenus directs et indirects	
	pour une consommation de 100 (%)	pour la consommation du complexe *
Etat	13	78
Ménages	43	258
Entreprises	22	132
Extérieur	22	132
TOTAL	100	600

* en millions de F.CFA

SALAIRES

Par définition, les salaires font partie de la valeur ajoutée, c'est le revenu direct des ménages. Même si ce revenu n'est pas consacré à des achats locaux du secteur moderne, il constitue une augmentation du revenu national et en tant que tel est considéré comme un avantage direct du projet.

On ne peut considérer la possibilité accrue d'acheter des biens importés ou des biens n'appartenant pas au secteur moderne recensé, comme des fuites de revenus.

Par contre, il est vraisemblable qu'il existe dans les salaires versés une proportion non négligeable de transferts vers l'étranger sans contrepartie en marchandises (épargne des expatriés par exemple). Nous nous proposons de soustraire en valeur 5 % du total de ces salaires pour en gratifier les ménages de l'Extérieur. Ces 5 % correspondent à peu près à la moitié des salaires et des charges sociales payés pour les expatriés en nombre réduit pendant la période de croisière.

INTERÊTS SUR EMPRUNTS

Les intérêts rémunèrent le capital prêté.

Lorsque le capital est étranger, les intérêts sont versés à l'étranger. La rémunération des organismes qui gèrent la dette n'est pas prise en compte ici, elle est comptabilisée en frais divers de gestion dans le cadre des services bancaires. Ici nous comptabilisons globalement les intérêts des prêts étrangers comme flux vers l'Extérieur.

D'après le tableau page 163 on constate que tous les emprunts sont d'origine extérieure sauf un crédit réescomptable BCEAO souscrit par la CAA qui représente moins de 5 % du total des emprunts extérieurs. En émettant l'hypothèse que tous les emprunts locaux ou extérieurs sont rémunérés au même taux, c'est donc 95 % des intérêts sur emprunts qui sont directement versés à l'étranger.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements constituent une charge pour l'entreprise si on les considère non pas sous leur aspect fiscal, mais sous leur aspect technique, comme des coûts annuels de maintien en état, de renouvellement de l'appareil de production.

Les investissements, matériels et travaux, étant pour la plupart réalisés par l'achat de biens et de services étrangers, on peut estimer que le poste "amortissements" parmi les comptes de charges du compte d'exploitation représente un coût régulier en devises qu'il convient d'évaluer.

Ce faisant nous assimilons amortissement comptable et amortissement technique. Nous posons comme hypothèse que le temps de récupération du capital investi fixé par les règles de la fiscalité et de la comptabilité, est le même que le temps d'usure technique du matériel. La norme est pourtant de considérer l'amortissement comptable, toujours plus rapide que la durée de vie des matériels, comme une possibilité donnée à l'entrepreneur d'accroître son profit.

Nous avons calculé précédemment que la moyenne des amortissements du complexe était de 15,35 ans, ce qui correspond à un coût annuel d'amortissement de 2,7 milliards.

Nous posons alors l'hypothèse que la durée de vie des matériels n'excède pas 15,35 ans et que les dépenses annuelles d'amortissement sont entièrement consacrées à conserver la valeur neuve de la totalité de l'équipement.

Cette hypothèse peut paraître fantaisiste ou pessimiste. Il est vrai qu'elle va lourdement grever le budget de notre complexe-type. Plusieurs faits viennent l'appuyer :

a) les conditions d'utilisation des outils de travail dues aux particularités climatiques, aux difficultés d'approvisionnement, aux risques du transport, à certains réalisateurs peu scrupuleux qui n'ont pas fourni le matériel prévu, au manque de formation du personnel, aux nécessités d'employer une machine pour une autre destination que la sienne (23), enfin à l'environnement général d'une société d'Etat (24), plaident en faveur d'un temps d'amortissement technique très proche du temps d'amortissement comptable ;

(23) Utiliser les tracteurs et les remorques pour transporter le personnel, par exemple.

(24) Lors de l'installation du réseau d'irrigation, les petits marchés de brousse offraient de nombreux ustensils de cuisine bricolés à partir des tuyaux du réseau de surface ...

b) nous avons prévu des coûts en pièces de rechange et en entretien assez faibles, considérant que la politique de maintien en état devait être régulièrement poursuivie par le renouvellement des équipements ;

c) les usines perdues dans la brousse sans entretien ne doivent pas posséder une grande valeur après 15 ans d'oubli et l'on peut se demander quel marché accepterait de coter leur valeur résiduelle ;

d) les investissements ont été réalisés hors taxes, le renouvellement devra se faire toutes taxes comprises ;

e) il est à prévoir que l'évolution du prix des biens d'équipement sera supérieure à la progression du prix du sucre. Il faudra produire de plus en plus de sucre pour renouveler le matériel ;

f) nous n'avons pas tenu compte dans nos calculs des coûts de montée en production. Les pertes d'exploitation ont été très élevées, les frais d'établissement ont également été importants et nous n'avons pas tenu compte de ces dépenses sur la période de croisière. Pourtant il serait juste de les faire porter, ainsi que l'investissement formation que nous n'avons pas intégré, sur les quinze premières années de croisière ;

g) enfin, le programme sucrier, et en particulier son accompagnement de réalisations sociales, n'est pas terminé. Faute de disponibilités financières les hôpitaux, les villages agricoles et quelques autres infrastructures sociales n'ont pas encore vu le jour. Il est à prévoir un supplément d'investissements pour permettre aux complexes sucriers de jouer leur rôle de pôles de développement régionaux. Notre hypothèse permet de tenir compte de ces coûts supplémentaires qui devaient peser sur la Sodesucre ces prochaines années.

Nous avons choisi le complexe de Borotou-Koro pour évaluer avec plus de précision le contenu en importations des amortissements. Connaissant le détail des investissements (25), nous avons évalué les

(25) Voir p. 32.

coûts en devises de la phase d'investissement pour appliquer le coefficient aux amortissements qui représentent, sur la durée de vie des équipements, la valeur amortie des investissements. A long terme, la Côte d'Ivoire continuant son développement industriel et la Sodesucre déliée de ses contrats de financement avec obligation d'achat aux pays créditeurs, ce taux devrait baisser.

Le contrat signé entre Sodesucre et ADRA (réalisateur du projet) porte sur une réalisation clés en main et une réalisation en maîtrise d'oeuvre. Pour le marché clés en main, le financement se fait d'emblée en part française (ce qui conditionne l'achat de matériel français) et en part ivoirienne (ce qui n'exclut pas l'achat de consommations intermédiaires étrangères). Le marché en maîtrise d'oeuvre représente 32 % du total des investissements, le marché clés en main : 68 %.

Répartition en part française/part ivoirienne clés en main (26)

	Part Française	:	Part Ivoirienne	:	TOTAL
Usine	77,4 %	:	22,6 %	:	100 %
Zone industrielle	36,2 %	:	63,8 %	:	100 %
Irrigation	66,5 %	:	33,5 %	:	100 %
Rémunération de l'entrepreneur et prestations de maîtrise d'oeuvre	90 %	:	10 %	:	100 %
TOTAL DU CONTRAT	72 %	:	28 %	:	100 %

Initialement, la part ivoirienne devait couvrir toute la réalisation réclamant des engagements financiers locaux. En fait, une part des prestations de maîtrise d'oeuvre s'y trouve et il est probable qu'il y a eu quelques glissements d'une part à une autre. Ainsi on trouve en

(26) Ces chiffres proviennent du contrat initial avant les révisions de prix et autres modifications. Ils ne sont donnés que pour constituer une référence. Seule la part ivoirienne était révisable, on peut donc penser qu'elle est sous-estimée ici.

part française la couverture des frais de transports assurés par la SITRAM, donc par une société de droit ivoirien, et, en part ivoirienne l'achat de matériel agricole pour la maîtrise d'oeuvre.

Il est donc un peu hasardeux d'assimiler comme nous le faisons, part française et consommations intermédiaires importées, et, part ivoirienne et valeur ajoutée nationale indirecte. Mais, ce genre de contrat et le détail de sa réalisation ne relèvent pas du domaine public et nous devons nous contenter de cette approximation faute d'informations plus précises.

Le principe, lors des négociations, était de garantir aux entreprises ivoiriennes 28 % du contrat clés en main. Vouloir vérifier si tel a bien été le cas relève d'un autre type d'étude.

Pour la partie clés en main, la part ivoirienne est presque exclusivement consacrée à divers ouvrages de travaux publics et bâtiments. Les prestations ont été très diverses et le "clés en main" étant vendu sous forme de lots il est très difficile d'affiner la perception des réalisations ivoiriennes. Aussi avons-nous tout regroupé dans la sous-branche 23-10 T.P.

Pour la part en maîtrise d'oeuvre nous avons repris le tableau des investissements de la page 32 en reproduisant les calculs pour

- les aménagements agricoles (sous-branche 23-10 travaux ruraux)
- les routes, pistes, ponts, infrastructures et centrale (sous-branche 23-10 T.P.)
- le matériel agricole est importé. On a compté 20 % de marge.

Une remarque s'impose : la réalisation du complexe s'est effectuée hors taxes. Nous avons ici procédé à nos calculs comme si les importations directes de matériel restaient hors taxes pendant la période de croisière, et comme si les sociétés de bâtiments travaux publics ivoiriens payaient toutes les taxes qui leur incombent.

Le statut de la Sodesucre étant toujours en cours de négociation, nous nous en tenons à cette hypothèse qui joue à la baisse de la part des revenus de l'Etat.

- Les bâtiments, les aménagements intérieurs, ont été regroupés dans les sous-branches 23-20 et 23-30.

Nous obtenons le tableau suivant des revenus directs et indirects

	Pour une consommation de 100 (\$)					Pour la consommation du complexe en millions de F.CFA				
	ETAT	MENAGES	ENTREPRISES	EXTERIEUR	TOTAL	TOTAL	ETAT	MENAGES	ENTREPRISES	EXTERIEUR
Clés en mains part française	0	0	0	100	100	1.322	0	0	0	1.322
Clés en mains part ivoirienne	16	32	33	19	100	514	82	164	170	98
Aménagements agricoles	8	69	8	15	100	189	15	130	15	29
T.P.	16	32	33	19	100	270	43	87	89	51
Matériel	3	7	5	85	100	189	6	13	9	161
Bâtiments	19	37	23	21	100	216	41	80	50	45
TOTAL						2.700	187	474	333	1.706
						Pour 100	7	18	12	63

Tableau récapitulatif des effets de revenus directs et indirects de l'activité d'un complexe sucrier

	Etat	Ménages	Entreprise	Extérieur	TOTAL
PRODUITS PETROLIERS	80	15	32	123	250
PRODUITS CHIMIQUES	15,5	62,5	45,5	176,5	300
PIECES DE RECHANGE	130	27	27	266	450
EMBALLAGE	18	35	39	28	120
TRANSPORT	75	170	135	120	500
FRAIS DIVERS DE GESTION	78	258	132	132	600
SALAIRES	0	2.375	0	125	2.500
INTERETS SUR EMPRUNTS	0	0	90	1.710	1.800
AMORTISSEMENTS	187	474	333	1.706	2.700
TOTAL	583,5	3.416,5	833,5	4.386,5	9.220
EN POURCENTAGE	6	37	9	48	100

La part de l'Extérieur nous semble sous-estimée. En effet, nous n'avons pas pu apprécier dans l'excédent brut d'exploitation ce qui revient à l'étranger en transferts financiers sans contrepartie en marchandises, et en renouvellement de matériel étranger contenu dans les amortissements. Il conviendrait également de tenir compte des transferts vers l'étranger d'une part des revenus des ménages.

2.3. LES SITUATIONS DE REFERENCE

A - Les effets négatifs

La création d'un complexe sucrier ne produit pas en Côte d'Ivoire d'effets négatifs concernant l'appropriation des terres ou le détournement de personnel qualifié pour ses besoins.

Les 6 complexes ont été installés sur des terres non défrichées et très peu peuplées. Les paysans ont été indemnisés. On ne peut pas dire qu'il y ait eu confiscation de terres pour les vivriers. Aucune culture n'a été détruite et très peu de paysans vivaient des revenus tirés de ces terres. Le personnel qualifié nécessaire à la gestion du complexe n'a pas été détourné d'autres branches du système productif pour lesquelles il aurait fait défaut. Le personnel a été formé par la Sodesucre presque entièrement. Un gros effort financier de formation a été consenti et figure d'ailleurs parmi les investissements. Enfin, notre enquête migration indique que le recrutement du complexe a concerné pour moitié des jeunes quittant la terre (27), et pour autre moitié des travailleurs en quête d'emploi. Le recrutement de la Sodesucre n'a pas fait de tort aux autres secteurs de l'économie "moderne".

L'effet négatif le plus important du programme sucrier a été de porter le prix du sucre à la consommation en 1975 de 95 francs à 300 francs le kilo. La ponction sur le consommateur était alors de 205 francs par kilo acheté ! Mais actuellement (1980) et surtout à l'ho-

(27) Si le travailleur est en surnombre sur l'exploitation familiale, la théorie marginaliste conclut que la valeur marginale de son travail est nulle et que son salaire de référence doit alors être nul...

rizon de la période de croisière (1983), 300 francs ne semble pas être un prix très excessif comparé aux prix pratiqués dans les pays voisins qui importent leur sucre pour la plupart.

Prix de vente au consommateur F.CFA/kg (28)
sucre en morceaux

Sénégal	225
Mauritanie	175 (en pain = 240 F/kg)
Mali	250
Guinée	400
Sierra Leone	280
Libéria	312,5
Bénin	200
Togo	300 (prix proposé pour juillet 1980)
Ghana	1.000
Cameroun	300 (1980)

Le prix du sucre est généralement un prix fixé par le gouvernement. Les cours du marché mondial sont très fluctuants : aucun expert ne peut prédire un cours sur longue période. Il faut également prendre en considération le fait qu'un recours à l'importation diminue le pouvoir d'achat en devises et que ces devises sont rares pour les pays africains et devraient être affectées d'un prix de référence : le prix de vente au consommateur devrait alors être plus élevé.

Aussi nous ne tiendrons pas compte, pour notre situation de référence en période de croisière, du coût supplémentaire pour le consommateur que représente l'achat de sucre importé par rapport au sucre local.

(28) Tableau issu du rapport sur la mission de prospection des marchés des Etats de la CEDEAO en vue de l'exportation du sucre ivoirien, présenté par la Caisse de Stabilisation, la Sodesucre et le Ministère du Commerce - Octobre 1979.

Par contre nous devons prendre en considération les pertes de recettes fiscales de l'Etat sur les importations. En Côte d'Ivoire, le sucre importé ne paye pas de taxes, ni droit fiscal, ni droit de douane, ni droit spécial d'entrée, ni TVA. Il y a bien des taux officiels indiqués dans le tarif des douanes, mais ils ont été suspendus une première fois jusqu'au 31 décembre 1975 puis jusqu'au 31 décembre 1979 (29).

La différence entre le prix à l'importation (nous nous fixons une moyenne de 100 F.CFA/kg pour le sucre blanc en morceaux), et le prix de vente aux grossistes = 260 francs, va dans une caisse de péréquation. Pour des achats destinés à satisfaire les besoins nationaux de 80 000 tonnes en 1983, la caisse de péréquation aurait pu enregistrer 12,8 milliards de recettes.

Le tableau suivant donne les importations de sucre raffiné (poudre et morceaux) pour ces dernières années. Pour la campagne 1974-1975, Ferké I mettait sur le marché 4 800 tonnes de sucre.

Les importations de sucre raffiné en Côte d'Ivoire

Année	en millions de F.CFA courants, en tonnes		
	Quantités (1)	Coûts (2)	Prix moyen unitaire du kilo (1)/(2)
1973		3 915	
1974	52 647	5 769	109
1975	29 397	6 057	206
1976	16 619	1 945	117
1977	16 982	1 577	93
1978	30 406	1 976	65
1979	4 973	345	69

Source : Statistiques du commerce extérieur.

(29) Les taxes qui devraient être appliquées sont les suivantes (1979) :
sucre brut : Droit Fiscal 1 %, Droit de Douanes 12 %. Sucre raffiné poudre : D.F. : 7 %, D.D. 12 %. Sucre en morceaux : D.F. 10 %, D.D. 12 % - exonération totale de Droit Spécial d'entrée et de TVA.

B - Hypothèse de prix de revient - Problème de la mélasse

Le marché du sucre est un marché très complexe. Le cours de cette matière première est soumis à de nombreuses variations peu prévisibles et généralement sans grand rapport avec l'état réel des disponibilités du produit.

Nous avons décidé de fixer le prix du sucre sur le marché international (FOB Abidjan) à 100 francs le kilo qu'il soit roux ou raffiné, l'évolution des cours étant telle que le prix du roux peut dépasser celui du blanc. Les experts de la Banque Mondiale prévoyaient jusqu'en 1985 un prix aux alentours de 80 F.CFA, dans le document de préparation du Plan ivoirien 1981-1985 cette prévision est ramenée à 66 francs. Au mois de juillet 1980, le cours du sucre a atteint 180 francs et le tableau des importations que nous avons présenté page précédente rend compte des variations continues du cours du marché. Dans ce contexte, notre cours de 100 francs doit être pris pour ce qu'il est : une hypothèse de travail.

Notre complexe-type a un budget de 9 220 millions pour une production de 45 000 tonnes de sucre et de 18 000 tonnes de mélasse (30). Pour une situation où il n'y a pas d'excédent brut d'exploitation, le prix de revient du kilo de sucre serait d'environ 205 francs. Si l'on prend en compte la vente de la mélasse, ce prix ne diminue que de 2 francs.

Le prix de la mélasse sur le marché international est de 15 francs/kg. On suppose que les coûts de transport, l'amortissement d'un silo de conservation au port et les frais de sortie se montent à 10 francs. Aussi que la vente se fasse localement à 5 francs ou pour l'exportation, les revenus sont les mêmes pour la Sodesucre.

(30) Les normes courantes sont, pour 100 tonnes de cannes, une production de 10 tonnes de sucre et de 4 tonnes de mélasse. Les usines mal réglées peuvent fournir plus de mélasse que de sucre ...

Nous posons donc l'hypothèse simplificatrice d'un prix de vente d'équilibre à 200 F.CFA/kg.

C - Première situation : le complexe marginal

Notre complexe-type produit du sucre roux dont le seul débouché est l'exportation. C'est un complexe marginal, les besoins nationaux étant satisfaits soit par l'importation de sucre blanc, soit par la production d'un autre complexe.

L'Etat, les Ménages, les Entreprises et l'Extérieur n'ont donc pas de pertes de revenus liés à la disparition d'une situation antérieure. La situation de référence est simplement une situation sans projet, sans modification des circuits économiques : il n'y avait ni consommation ni importation, ni production de sucre roux avant la mise en route du programme sucrier.

La vente à l'exportation met le sucre ivoirien sur un marché de concurrence internationale où, avec un prix de revient moyen de 200 F/kg, il est fortement handicapé. Pour écouler la production le gouvernement doit subventionner le sucre. Nous avons vu que l'Etat achète le sucre à 175 F/kg à la Sodesucre. Le cours du marché mondial, ne devrait pas sur longue période dépasser le cours des 100 F.CFA courants par kilo. Aussi la subvention de l'Etat devra-t-elle se monter à
 - 75 francs pour l'exportation
 - 25 francs pour éponger les dettes de la Sodesucre.

L'Etat verse donc pour la totalité de la production 4,5 milliards.

Tableau des avantages - coûts d'un complexe sucrier produisant pour l'exportation

	Avantages :	Coûts :	Bilan
1 Etat	583	4 500	- 3 917
2 Ménages	3 416		+ 3 416
3 Entreprises	833		+ 833
Extérieur	4 386	4 500	- 114
Valeur ajoutée nationale 1 + 2 + 3			= 332

L'activité du complexe marginal crée un transfert important de l'Etat vers les Ménages et les Entreprises.

Les subventions et la perte enregistrées par l'Etat sont supportées par les contribuables, c'est-à-dire par les Ménages et par les Entreprises. On se rend compte qu'il s'agit alors pour la Côte d'Ivoire d'une opération presque nulle, d'un simple transfert intérieur.

Les gains en devises résultant de la vente du sucre sont presque totalement épongés par le transfert vers l'Extérieur engendré par l'activité du complexe.

Il faut cependant nuancer ces conclusions pessimistes. L'activité nationale a été stimulée. L'augmentation de la production industrielle et des emplois peuvent constituer des avantages pour le pays qu'il conviendrait d'apprécier.

D = Deuxième situation : vente sur le marché national

Le complexe travaille pour le marché national. Le sucre roux est raffiné et aggloméré à Ferké I et vendu sur le marché local à 300 francs.

La décomposition du prix est la suivante :

prix sortie usine	200 francs	
coût du raffinage	40 francs	
dont - transport		15 francs
- usinage		17 francs
- emballage		8 francs
bénéfice	20 francs	
marge du distributeur	40 francs	
		<hr/>
prix à la consommation	300 francs	

En reprenant la méthode de calcul des revenus directs et indirects nous obtenons le tableau des revenus liés à la production de

sucré en morceaux. Le bénéfice est celui de la Sodesucré, nous le comptabilisons comme étant un revenu pour l'Etat.

Revenus * distribués	Etat	Ménages	Entreprises	Extérieur
Activité du complexe	583	3 416	833	4 386
Raffinage				
- transport	101	229	182	162
- usinage	45	76	229	413
- emballage	58	76	115	112
Bénéfice	900	0	0	0
Marge	360	594	612	234
TOTAL (31)	2 047	4 391	1 971	5 307
%	15	32	14	39

* en millions de F.CFA

La vente du sucre produit localement bouleverse les structures économiques antérieures au projet, quand le pays devait importer son sucre.

L'importation de l'équivalent de la production du complexe (45 000 tonnes), rapportait à la caisse de péréquation 7 200 millions et entraînait une perte en devises de 4 500 millions.

Les commerçants participaient à la distribution du produit avec une marge de 40 francs semblable à celle qu'ils conservent dans le cas de la production locale.

(31) Les chiffres sont simplifiés - nous ne retrouvons pas exactement 300 francs x 45 000 000 car nous avons travaillé sur une approximation du prix de revient : 200 francs au lieu de † 203 francs.

Les Ménages et les Entreprises n'ont pas subi de pertes de revenus du fait de l'arrêt des importations (32).

Tableau des avantages - coûts d'un complexe sucrier produisant pour le marché local

	Avantages :	Coûts :	Bilan
1 Etat	2 047	7 200	- 5 153
2 Ménages	4 391	0	+ 4 391
3 Entreprises	1 971	0	+ 1 971
Extérieur	5 307	4 500	+ 807

Total valeur ajoutée nationale 1 + 2 + 3 = + 1 209

La perte de revenus enregistrée par l'Etat est très importante, mais elle est largement compensée par une augmentation des revenus des ménages et des entreprises : la valeur ajoutée nationale est supérieure à 1 milliard. Les économies de devises dues à l'arrêt des importations ne permettent cependant pas de couvrir toutes les dépenses en importations de biens et services liés à la production nationale de sucre blanc.

On doit remarquer la situation de l'Extérieur : qu'il vende du sucre ou des usines à faire du sucre, son équilibre financier semble garanti. Il semblerait même que le fait de favoriser la production concurrente de sucre en aidant à la réalisation des usines par la vente de biens d'équipement soit davantage profitable pour lui, tout au moins à moyen terme, qu'une politique d'exportation de matières premières. Ce d'autant plus que les biens d'équipement ont toute chance de voir leur prix augmenter plus vite et plus régulièrement que les cours du sucre.

(32) A notre niveau d'approximation, nous négligeons les revenus engendrés par les dépenses de débarquement et de transit sous douanes du sucre importé.

2.4. EVALUATION DES REVENUS SUR LES QUINZE PREMIERES ANNEES DE CROISIERE

Le régime de croisière du programme sucrier sera atteint en 1983, date à laquelle les exportations seront à leur maximum : 190 000 tonnes pour une consommation locale de 80 000 tonnes (33). Avec l'hypothèse d'une augmentation annuelle de la demande locale de 12 %, les exportations ne seront plus, quinze ans plus tard, que de 47 000 tonnes pour une consommation locale de 223 000 tonnes.

Il nous a paru intéressant de calculer les revenus liés au programme sucrier pour ces quinze premières années de croisière, puisque cette période correspond à notre durée de vie du projet. Les revenus annuels sont calculés par la combinaison linéaire des deux situations que nous avons étudiées. Ainsi nous utilisons les pourcentages respectifs de la production importée et de la production consommée localement pour pondérer les revenus tirés de l'une et de l'autre situation.

PREVISIONS D'EXPORTATIONS ANNEE: POUR UNE PRODUCTION TOTALE DE 270 000 TONES (TONNES)	POURCENTAGE DE PRODUCTION			PREVISIONS DE REVENUS SUPPLEMENTAIRES POUR LE COMPLEXE-TYPE					VALEUR AJOUTEE NATIONALE
	EXPORTEE	CONSUMEE LOCALEMENT	ETAT	MENAGE	ENTREPRISES	EXTERIEUR			
1983	190 000	70,4	29,6	- 4 283	3 705	1 170	159	592	
1984	180 000	66,7	33,3	- 4 329	3 741	1 212	193	624	
1985	173 000	64,1	35,9	- 4 361	3 766	1 242	217	647	
1986	165 000	61,1	38,9	- 4 398	3 795	1 276	244	673	
1987	155 000	57,4	42,6	- 4 444	3 831	1 318	278	705	
1988	148 000	54,8	45,2	- 4 476	3 857	1 347	302	728	
1989	139 000	51,5	48,5	- 4 516	3 889	1 385	333	758	
1990	129 000	47,8	52,8	- 4 593	3 951	1 439	371	797	
1991	119 000	44,1	55,9	- 4 608	3 961	1 469	401	822	
1992	108 000	40,0	60	- 4 659	4 001	1 516	439	858	
1993	98 000	36,3	63,7	- 4 704	4 037	1 558	473	891	
1994	87 000	32,2	67,8	- 4 755	4 077	1 605	510	927	
1995	74 000	27,4	72,6	- 4 814	4 124	1 659	555	969	
1996	60 000	22,2	77,8	- 4 879	4 175	1 718	603	1 014	
1997	47 000	17,4	82,6	- 4 938	4 221	1 773	647	1 056	
TOTAL	1 872 000		TOTAL	- 68 757	59 131	21 687	5 724	12 061	
en millions de F.CFA 1980			MOYENNE ANNUELLE	- 4 584	3 942	1 446	382	804	
			TOTAL POUR LES 6 COMPLEXES	- 412 542	354 786	130 122	34 344	72 366	
			MOYENNE ANNUELLE POUR LES 6 COMPLEXES	- 27 503	23 652	8 675	2 289	4 824	

(33) La production annuelle sera alors de 270 000 tonnes. Ce chiffre officiel, semble sur-estimé. Il aurait été plus juste de prévoir une production ne dépassant pas les 240 000 tonnes.

La valeur ajoutée nationale cumulée du programme sucrier est au bout de 15 ans de régime de croisière de 72 366 millions. Ce qui semble très faible par rapport au total des investissements réalisés qui dépassent largement les 300 milliards de F.CFA 1980 (35), et tout à fait négligeable si on considère que les pertes enregistrées lors de la montée en production doivent être amorties sur la période de croisière.

2.5. RESERVES ET PROLONGEMENT DE L'ETUDE

Nos résultats ont été obtenus au moyen d'une succession d'hypothèses que chacun est libre de remettre en cause mais que nous avons pris soin de clairement expliciter. Nos conclusions économiques sont pessimistes et en cela rejoignent la plupart des études financières déjà réalisées dans les différents ministères.

Cependant, il semble nécessaire d'émettre quelques réserves liées à la méthode employée.

La méthode des effets que nous avons imparfaitement utilisée, s'appliquée au cours du processus d'évaluation d'un projet. L'appliquer à un programme en cours de réalisation, rend extrêmement difficile le traitement des données qui ne sont plus alors des hypothèses de travail qu'on ne remet pas en question, mais des ensembles de phénomènes incertains et contradictoires. Sur le terrain, aucun technicien n'osera communiquer des normes d'exploitation, car ces normes n'existent pas concrètement et varient chaque année et sur chaque parcelle, pour chaque machine en fonction de facteurs imprévisibles : livraison de matériel non conforme, conditions climatiques, accidents, sélection de boutures mieux adaptée... C'est pour cette raison que nous avons dû procéder nous-mêmes à une évaluation des coûts des travaux agricoles présentée en annexe. Enfin les chiffres financiers "réels" ne sont pas aussi publics que les projets d'investissement. L'accès à l'information est délicate.

(35) Le coût total de l'investissement est de 260 milliards F.CFA 1978.

Les méthodes d'évaluation de projets reposent sur le postulat d'une demande finale indépendante du projet. Dans le cas du sucre cela s'est avéré faux. Pour couvrir les frais de la production locale, le sucre a augmenté et la consommation a chuté. Nos calculs ont été réalisés à partir des coefficients techniques obtenus par les Comptes de la Nation de 1977. Le programme sucrier par son ampleur risque dans ce pays peu industrialisé, de bouleverser à moyen terme la structure du Tableau d'Entrées-Sorties sur lequel nous nous sommes appuyés, ce qui était déjà présomptueux, pour prévoir la participation de l'activité sucrière sur les revenus des agents de la Comptabilité Nationale jusqu'en 1997 ! Il est fort probable qu'en 1997, la structure du TES sera très différente.

Le niveau d'approximation auquel nous avons travaillé était indispensable pour avancer dans notre recherche. Il ne permet que de fournir des ordres de grandeur, de donner des points de repère. Il peut paraître en particulier dérisoire de détailler avec autant de précision les effets de la consommation de lubrifiant qui représente 45 millions, et d'avoir recours à de grossières simplifications pour le poste amortissements qui représente 2,7 milliards et dont, nous en sommes conscients, l'interprétation que nous en avons faite est toute personnelle.

Le prix de revient du sucre ivoirien est très élevé. Le compte d'exploitation-type montre que ce sont la nature des investissements et les modalités de leur financement qui grèvent le budget dans une proportion de 48 % !

Il faut rechercher les causes de cet état de fait dans l'empressement avec lequel le programme sucrier a été réalisé (36). Cette rapidité des décisions et des réalisations a conduit à réduire considérablement la plupart des recherches et des études préliminaires et surtout les procédures de sélection des projets, des fournisseurs et des bailleurs de fonds.

(36) AUBERTIN, C. 1980.

Le gouvernement ivoirien parle aujourd'hui de "surfacturation" des complexes sucriers. Mais cette notion n'a de sens que par rapport à des prix jugés normaux dans le cadre d'une situation de concurrence internationale, ou même nationale, qui a été délibérément rejetée dans la quasi totalité des cas, 4 des 5 nouveaux complexes ayant fait l'objet de contrats de "gré à gré".

La réalisation quasi-simultanée des 5 complexes sucriers (en 1976 et 1977) empêchait que les enseignements tirés de la réalisation et de la mise en exploitation d'une première unité puissent être profitables aux autres. Les recherches agronomiques et les expérimentations à échelle semi-industrielle n'auraient-elles pas dû précéder de quelques années la réalisation complète de complexes agro-industriels, permettant de démarrer l'exploitation industrielle avec des matières premières en quantité et en qualité suffisantes, résultats de mises au point nécessaires des méthodes culturales et d'irrigation, de choix variétaux judicieux (37) ?

Ainsi, plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été irrigués sans qu'une réflexion systématique ait été entreprise sur l'efficacité et les coûts des réseaux d'irrigation, dont beaucoup s'avèreraient aujourd'hui passablement "surfacturés", quand ce n'est pas leur opportunité même qui est remise en question (38)

Sur le plan de la standardisation des équipements, on aurait pu déboucher grâce à une concertation préalable entre les différents complexes, sur une gestion plus économique des stocks de pièces détachées et des opérations d'entretien ainsi que sur une formation plus efficace du personnel. La Sodesucre est désormais dotée d'un parc de matériel agricole d'une valeur de plus de 12 milliards, malheureusement très hétéroclite.

(37) D'autres projets agro-industriels accusent les mêmes erreurs. Ainsi, pour sa 2^{ème} année d'exploitation, le complexe maraîcher de Sinématiali n'est parvenu à produire que 3 000 tonnes de tomates, soit la moitié de ce qui était prévu, avec un rendement moyen de 15 tonnes à l'hectare, par suite de défaillances dans l'encadrement des paysans, principalement au niveau des repiquages, des traitements phytosanitaires et de la conduite de l'irrigation.

(38) Voir à ce sujet, en annexe, l'estimation des coûts agricoles avec ou sans irrigation.

Enfin, la Sodesucre a payé lourdement son statut de Société de Développement en prenant à sa charge de nombreuses réalisations sociales ou d'intérêt public (dispensaires, écoles, logements, routes, pont ...) absolument distinctes de son activité de production. La part de ces investissements non productifs atteint 25 % de l'investissement total. La Sodesucre accuse également son statut de Société d'Etat où les lois de la rentabilité privée se perdent dans des considérations politiques (satisfaire les gens de la région par les projets de cannes villageoises, par exemple, ou par l'embauche prioritaire au complexe).

Ces trois handicaps pèsent très lourdement sur le prix de revient du sucre à travers les amortissements, les remboursements d'emprunts et les mauvaises performances enregistrées. On peut cependant espérer que l'Etat prendra à sa charge l'aspect social du programme en ce qui concerne les infrastructures et leur entretien et aidera au rétablissement des finances de la Sodesucre en lui imposant des objectifs de rentabilité, et les moyens de les atteindre, propres au secteur privé. Peut-être est-il également possible de renégocier les emprunts en reculant les échéances, les durées de remboursement étant de toute évidence insuffisantes pour des investissements aussi lourds ?

Ferké I a réalisé cette année plus d'un milliard de bénéfice, les standards culturels semblent tout à fait acceptables, la sélection des meilleures espèces de cannes et les gains en expérience se poursuivent, le renouvellement des matériels devrait se faire dans des conditions plus favorables que pour les investissements. Il est possible d'être confiant pour l'avenir si l'effort d'investissement se poursuit et si l'Etat envisage de supporter les charges d'un programme d'accompagnement (installation d'unités industrielles en aval, urbanisation, projets vivriers annexes ...) susceptible de permettre au programme sucrier de remplir tous ses objectifs.

Une des premières raisons d'être du programme sucrier était de réduire les inégalités, de redonner vie aux régions défavorisées en implantant des unités industrielles. Nous avons jusqu'alors étudié les effets primaires du programme, c'est-à-dire les effets liés à la produc-

tion (39). Il convient maintenant d'étudier les effets secondaires, c'est-à-dire les effets induits par le programme. Ces effets sont difficilement quantifiables quand il s'agit d'étudier les modifications sociales liées à de nouveaux revenus et à une nouvelle activité industrielle aussi nous n'avons pas essayé de les ajouter numériquement aux effets primaires, mais de réfléchir au cours des prochains chapitres sur les différents aspects du problème : migrations, évolution des plantations villageoises, création de ville...

(39) L'utilisation de la mélasse et de la bagasse, à peine évoquée ici est étudiée en annexe.

LES EFFETS INDUITS

3. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS EMPLOYÉS PAR LA SODESUCRE SUR LE COMPLEXE SUCRIER DE BOROTOU-KORO

Le complexe sucrier de Borotou-Koro s'est implanté dans une région des moins peuplées de Côte d'Ivoire. Le département de Touba comptait au recensement de 1975, une moyenne de 10 habitants au km², mais, dans les environs immédiats du complexe, dans un rayon de 30 km, on ne comptait guère que 2 habitants au km² - chacun des 3 principaux villages du site (Morifingso, Bountou, Dabala), ne dépassait pas les 300 habitants -. Cette situation était essentiellement imputable à l'insalubrité de la région, le site du complexe étant situé dans l'interfluve de la BOA et de la BAGBE, infesté par l'onchocercose.

Cette région, traditionnellement, est à l'écart des courants de migration et de fixation de la main-d'oeuvre étrangère, en particulier voltaïque. Le site se trouve en outre à une distance importante des deux principales villes de la région, par ailleurs de taille fort modeste: Touba (5 256 habitants) à 79 kilomètres, Séguéla (12 587 habitants) à 98 kilomètres - Une carte de situation est donnée pages 11, 103 et 115.

Les études de préfaisabilité ne manquaient pas de s'inquiéter de cette situation. Pourtant, sans grand effort de publicité, les besoins en main-d'oeuvre du complexe furent satisfaits et le niveau des effectifs a pu évoluer sans que l'on rencontre de problèmes de recrutement. La main-d'oeuvre qualifiée, recrutée par le siège de la Sodesucré à Abidjan ne fait pas défaut ; quantitativement tout semble aller convenablement.

Effectif du complexe

Mai 1978	598	:	Mai 1979	1 841
Juin 1978	743	:	Juin 1979	1 978
Juillet 1978	763	:	Juillet 1979	1 726
Août 1978	723	:	Août 1979	1 426
Octobre 1978	788	:	Octobre 1979	1 501
Novembre 1978	810	:	Novembre 1979	2 431
Décembre 1978	887	:	Décembre 1979	2 594
Janvier 1979	1 025	:	Janvier 1980	2 582
Février 1979	1 632	:	Février 1980	2 521
Mars 1979	1 846	:	Mars 1980	2 508
Avril 1979	2 120	:		

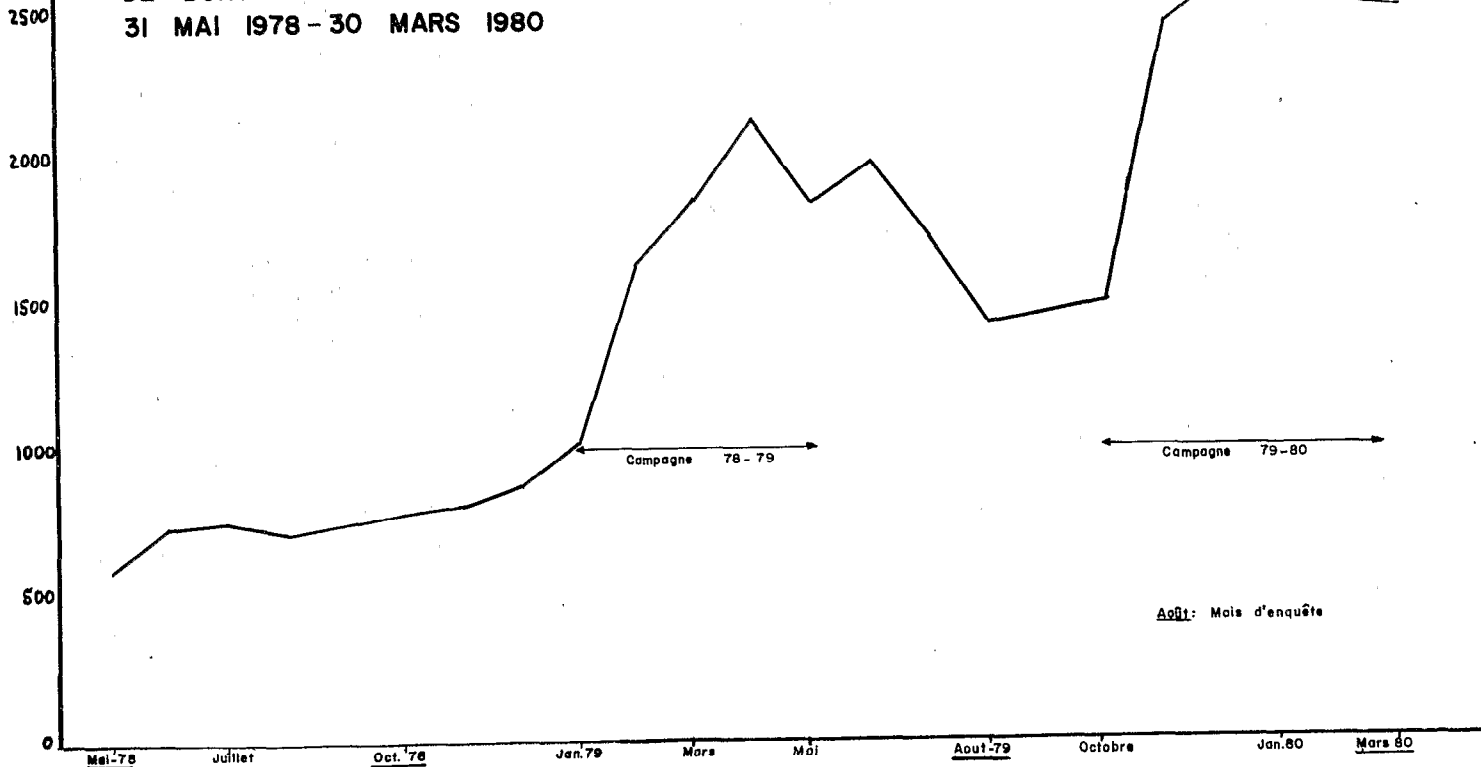
L'effectif total du complexe devrait se stabiliser autour de 1 500 personnes, avec, de novembre à avril, 1 000 personnes supplémentaires recrutées pour la campagne (coupe et usine). On peut dire que le "plein" de permanents est déjà effectué et qu'au point de vue de l'embauche, le complexe a atteint quantitativement (la formation se poursuit) son niveau de croisière.

Connaître l'origine de ces travailleurs et recueillir quelques données les concernant, offre un intérêt particulier.

- En Côte d'Ivoire, le problème de la main-d'oeuvre, en particulier pour les plantations du Sud, a toujours été un problème crucial. Mettre en évidence des transferts de force de travail d'une région à l'autre, estimer les disponibilités en travailleurs de chaque région, étudier le passage du paysan entre la sphère de production "traditionnelle" et la sphère du travail salarié, sont des impératifs pour tout planificateur qui prétend organiser le développement économique et social d'une nation.

Nombre d'employés

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU COMPLEXE SUCRIER DE BOROTOU - KORO 31 MAI 1978 - 30 MARS 1980



- Le Plan sucrier a été lancé en 1974 dans le but d'offrir du travail et des revenus monétaires aux populations de savane et de contribuer à freiner l'exode rural. On peut se demander si ce but a bien été atteint.

- Enfin, la Sodesucre emploie pour la campagne agricole qui dure environ 6 mois, plus de 1 000 saisonniers qui sont compressés à la fin de chaque campagne. Ces travailleurs acquièrent, de campagne en campagne, une certaine qualification qui est précieuse. Fixer ces travailleurs est un souci important pour la Sodesucre qui, dans le cadre de son programme social, envisage des opérations de cultures de produits vivriers et maraîchers encadrées, et même des opérations de plantation de cannes villageoises. Mieux cerner la population à laquelle s'adressent ces mesures permettrait d'envisager des actions plus efficaces afin de conserver cette main-d'oeuvre disponible.

3.1. METHODOLOGIE

Le dépouillement du fichier du personnel constitue une solution commode pour recueillir certaines caractéristiques des travailleurs. Dans chaque dossier figure généralement :

- A - Le numéro de matricule
- B - Les noms et prénoms
- C - La date de naissance
- D - Le lieu de naissance
- E - La nationalité
- F - La situation familiale
- G - L'adresse personnelle
- H - La mention des emplois précédents
- I - La mention des diplômes
- J - L'adresse de la personne à prévenir en cas d'urgence
- K - Un exemplaire du contrat.

Bien sûr, cette liste n'est pas impérative et l'on trouve rarement l'ensemble de ces éléments dans le même dossier, surtout pour les personnels peu qualifiés et temporaires. Cependant ces éléments nous fournissent de nombreuses informations.

A - Le numéro de matricule donne une idée de la date d'embauche, il est en effet donné par ordre de prise de service, un numéro de matricule faible indique un employé qui a déjà fait plusieurs campagnes, un numéro très fort indique le nouveau venu au sein de la société. Cela n'est pas vérifié pour les temporaires, en effet à la fin de chaque campagne, les ouvriers compressés perdent leur matricule et en obtiennent un nouveau (plus élevé) s'ils sont repris l'année suivante. La comparaison entre le dernier matricule donné et le total de l'effectif permet de se faire une idée du "turn over".

B - Cette enquête respecte l'anonymat des travailleurs. Les noms et prénoms n'ont pas été relevés. Ils auraient pourtant pu nous être utiles si nous avions voulu mener une étude sur l'origine ethnique des travailleurs.

C - La date de naissance nous donne l'âge du travailleur. Il est inutile d'insister sur le peu de fiabilité qu'offrent les papiers officiels en Afrique. La majorité de la population étant très jeune, on peut cependant penser que les déclarations de naissance ont été faites dans un cadre administratif satisfaisant ...

D - Le lieu de naissance peut dans la plupart des cas représenter l'origine ethnique du travailleur et, s'il n'y a pas de trace de migration dans le dossier, l'origine la plus récente de sa force de travail.

E - La législation oblige à employer des ressortissants ivoiriens. Les certificats de nationalité n'étant pas toujours joints, en particulier dans les premières années et pour le personnel temporaire, la déclaration de nationalité ivoirienne étant de règle à l'embauche, le signe distinctif de nationalité étrangère accolé au matricule étant souvent omis, on peut estimer que la population étrangère est sous-représentée dans les statistiques. Nous avons posé l'hypothèse selon laquelle toute personne née à l'étranger est étrangère, originaire du pays de naissance.

F - La situation familiale n'indique pas grand chose. La notion de mariage n'est pas une notion rigide et le nombre d'enfants ne

correspond pas au nombre d'enfants réellement à charge. Les mariages traditionnels ne sont pas reconnus. La situation de soutien de famille n'est liée à aucun avantage matériel sinon à une avance, dans certains cas, pour frais de scolarité. Bien souvent aucune mention n'est portée. Enfin, il suffit de se promener sur le site pour constater que la plupart des travailleurs logés par la Sodesucre vivent en famille, et même en famille "élargie", alors que nous avons toujours trouvé en moyenne une seule personne à charge (femme ou enfant) par employé. Cette situation est largement sous-estimée par ce type d'enquête.

G - L'adresse personnelle peut indiquer le lieu de provenance. Notre but n'est pas d'interpréter ces données sous un angle socio-politique qui conduirait à établir une carte ethnique des travailleurs du complexe. Nous voulons surtout procéder à une analyse des migrations des forces de travail, c'est une analyse économique. Aussi pour saisir ces migrations nous sommes amenés à confronter les éléments (D), (G), (H), (I) et (J). Par ordre de choix décroissant, nous avons retenu comme lieu de provenance de la force de travail

- 1) l'adresse de l'ancien employeur (H)
- 2) l'adresse de résidence déclarée (G)
- 3) le lieu des études (I)
- 4) l'adresse de la personne à prévenir en cas d'urgence (J)
- 5) en dernier ressort, le lieu de naissance (D) est alors considéré comme lieu de provenance.

Cependant, nous sommes conscients des problèmes particuliers que pose la diversité ethnique ivoirienne. Le complexe est situé en pays Mahou, un sous-groupe du groupe ethnique Malinké. Aussi quand nous parlerons de région, précisons-nous s'il s'agit de région ethnique (le groupe Malinké est majoritaire dans les départements de Touba, de Séguéla, de Mankono et d'Odienné) ou de région administrative. En règle générale, nous considérons que lorsqu'un employé dit avoir trouvé du travail dans "sa" région, il évoque ainsi son groupe ethnique. Les récents événements qui ont eu lieu sur le complexe au mois d'octobre 1979 (40), ont bien montré qu'un natif de Séguéla (région Centre-Ouest)

(40) Une grève a alors éclaté. Un des principaux facteurs explicatifs mis en avant était le facteur ethnique. Les Mahou se plaignaient de n'avoir aucun représentant à des postes de responsabilité.

se considèrent davantage chez lui à Borotou-Koro qu'un natif de Man ou de Danané qui, comme Touba, fait partie de la région Ouest.

H - La mention des emplois précédents permet de savoir si la personne a déjà travaillé et dans quelle région. Ainsi, un employé né à Touba, dont le dernier emploi était situé à Bouaké est comptabilisé comme venant de Bouaké (mouvement migratoire du Centre vers l'Ouest) *et* comme travailleur auquel l'implantation du complexe a permis de retourner travailler dans sa région ("retour au pays"). Si le travailleur, né à Bouaké, possédait un emploi à Abidjan, il est considéré comme "déjà migrant". Si le travailleur est né à Ségoula et qu'il travaillait ou non déjà dans sa région, il est noté parmi les locaux qui ont profité de l'implantation du complexe.

Dans le cas des temporaires, cette mention permet d'apprécier la part des manoeuvres qui s'embauchent d'une campagne à l'autre. Car, à la fin de la campagne est délivré à chaque employé compressé un certificat de travail qui le rend prioritaire à l'embauche pour la saison suivante. Le papier est conservé précieusement et systématiquement présenté par le demandeur d'emploi, ce qui en fait un indicateur assez fiable.

I - La mention des diplômes donne une idée de la qualification du personnel.

J - L'adresse de la personne à prévenir en cas d'urgence intervient dans la détermination du lieu de provenance.

K - Un exemplaire du contrat fournit le niveau de qualification auquel est recruté le travailleur et son statut de permanent ou de temporaire. Ont été considérés comme personnels non qualifiés les manoeuvres O₂ et O₃. Tous les autres personnels font partie de la population "qualifiée". Cette distinction ne recouvre pas exactement la distinction temporaire/permanent, mais il ne sera pas injustifié de procéder dans un proche avenir à l'assimilation, non qualifié = temporaire, qualifié = permanent, si l'on excepte le cas des tractoristes embauchés pour la campagne.

Nous n'avons pu traiter que les dossiers disponibles au moment de l'enquête, nous ne prétendons pas à une totale exhaustivité (41). De même, certains éléments sont absents dans certains dossiers, les statistiques ne portent alors que sur les dossiers comportant ces éléments. Petit à petit le service du personnel s'est organisé et les dossiers sont de plus en plus complets et comportent des indications de plus en plus fiables. Cependant, nos résultats ne valent que ce que valent les données disponibles.

Le traitement de ces données est délicat et il est difficile de se livrer à des extrapolations qui seraient fatalement hasardeuses. Ces réserves nous invitent à une grande prudence.

3.2. LES ENQUETES

Nous avons procédé à quatre dépouillements successifs qui rendent possible la présentation de quelques tendances à moyen terme.

1. En mai 1978, au démarrage des activités du complexe, nous avons dépouillé l'ensemble des 598 dossiers disponibles lors de notre passage. Cette population représente la première vague de migration dont 78 % de personnels non qualifiés.

2. En novembre 1978, nous avons reconduit cette opération, reprenant l'ensemble des dossiers des personnes en poste, cette fois-ci au nombre de 796 - l'augmentation des effectifs représentant essentiellement l'embauche de personnes qualifiées, les recrutements de campagne n'ayant pas commencé - les résultats ont été très proches de ceux de l'enquête précédente (42).

3. En août 1979, ont été dépouillés les dossiers du personnel recruté depuis le dernier passage et toujours en place, auquel nous

(41) En particulier, les dossiers des cadres supérieurs n'ont pas été communiqués. Ils ne représentent qu'une très faible partie du personnel qualifié. Certains dossiers étaient en cours de traitement dans différents services et de ce fait n'étaient pas abordables.

(42) AUBERTIN, C. 1978-b-c.

avons ajouté le personnel recruté depuis mai 1978 et toujours présent - l'ensemble porte sur 714 dossiers - la population concernée est alors presque essentiellement constituée de travailleurs permanents, les temporaires embauchés pour la campagne fin 1978 ayant été licenciés quelques mois auparavant.

4. En avril 1980, répondant à une préoccupation de la Sodesucre, nous avons cherché à mieux connaître les caractéristiques des temporaires. Aussi avons-nous dépouillé 333 dossiers de manoeuvres agricoles O₂ destinés à être compressés à la fin du mois. Nous avons également étudié 148 dossiers disponibles concernant les tractoristes, population qualifiée et pourtant non permanente à 59 %.

3.3. ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats détaillés sont présentés en annexe.

Nous allons les analyser point par point afin de dégager l'état de la situation, la tendance observée et de proposer une interprétation.

Les différents résultats présentés ne sont pas autonomes les uns par rapport aux autres, ils s'expliquent souvent en corrélation. La synthèse finale permettra de montrer ces corrélations dans une conclusion globale.

A - Qualification

- Le pourcentage du personnel qualifié est supérieur à 75 % des effectifs hors campagne et tombe en dessous de 50 % lors de la campagne.

- On constate une progression du personnel qualifié sur l'ensemble des effectifs. Peu à peu le personnel qualifié tend à se confondre avec le personnel permanent, le personnel non qualifié avec le personnel temporaire.

- La montée en production du complexe a conduit à embaucher du personnel qualifié pour l'usine et pour l'administration, alors que le premier recrutement ne concernait que des manoeuvres pour les plantations.

Les basses qualifications ne concernent pratiquement plus que le service plantation lors du recrutement des temporaires.

D'une campagne à l'autre les manoeuvres avancent à l'ancienneté s'ils sont permanents.

B - Age

- La population du complexe est très jeune, elle se situe entre 26 et 27 ans. Le personnel qualifié est à peine plus âgé.

- On constate une tendance à un léger vieillissement pour le personnel non qualifié. Si la classe d'âge des 20 à 30 ans est particulièrement stable (58 %), la proportion de jeunes de moins de 20 ans diminue au profit des travailleurs âgés de plus de 30 ans. Il semble que le personnel qualifié accuse un léger rajeunissement, sans doute dû aux prises de services des jeunes formés par la Sodesucre.

- Cela peut s'expliquer par une ancienneté acquise sur le complexe, par le fait que les recrutements de permanents concernent du personnel qualifié a priori plus âgé, mais surtout par le fait que la population concernée a évolué.

C - Sexe

- Les femmes sont permanentes et qualifiées. Elles travaillent essentiellement dans les services administratifs, médical et d'hébergement. Leur nombre n'excède pas 10 % des effectifs permanents.

- Le nombre des femmes est en légère augmentation.

- Contrairement à d'autres complexes, le service plantation n'embauche pas de femmes, ni glaneuses, ni tractoristes. Des projets

pour la prochaine campagne devraient changer cette situation. La région de Borotou étant sous-peuplée, il n'y avait pas de population féminine disponible à l'installation du complexe. Par la suite les conditions de logement et la vie pionnière du site ne devaient pas favoriser leur venue. Peu à peu, les conditions de vie s'améliorent, les travailleurs font venir leur famille et des femmes célibataires migrantes se proposent à l'embauche. Une enquête sociologique sur le travail des femmes sur les complexes sucriers doit être poursuivie à Zuénoula par le Ministère de la Condition Féminine (43).

D - Nationalité

- Le nombre des expatriés européens est devenu négligeable. Chez les travailleurs qualifiés le pourcentage d'étrangers, en majorité voltaïques est d'environ 1,5 %, chez les travailleurs non qualifiés il atteint 8 % avec une forte majorité de guinéens.

- Le pourcentage de non-ivoiriens augmente chez les travailleurs non qualifiés alors qu'il diminue chez les travailleurs qualifiés. Les guinéens ont amorcé un mouvement migratoire vers le complexe depuis la dernière campagne.

- La Sodesucre embauche en priorité des ivoiriens - les étrangers ne sont embauchés qu'en cas de pénurie de main-d'oeuvre - ce qui n'explique qu'en partie le faible nombre de non-ivoiriens, car les complexes de Ferké I et de Ferké II embauchent plus de 30 % d'étrangers alors que la zone d'implantation est une zone beaucoup plus peuplée ; la demande de travail en provenance des ivoiriens est donc très forte à Borotou. La réconciliation politique entre la Guinée et la Côte d'Ivoire a permis un assouplissement des échanges d'hommes mais aussi de biens entre frontières. On peut rappeler que cette région ne connaissait pas de migration en provenance de Haute Volta, ni du Mali. Ces courants n'existent toujours pas.

La proportion d'étrangers au sein du personnel qualifié au début de l'implantation du complexe s'explique par la difficulté de

(43) Une étude a déjà été faite à Ferké I : Aminata TRAORE (1975).

trouver des cadres ivoiriens acceptant de travailler à l'intérieur, ce qui n'est plus la tendance actuelle où les demandes d'emploi de la part de cadres affluent à la Sodesucre.

E - Personnes à charge

- Le nombre de personnes à charge par travailleur tourne autour de 1.

- Ce nombre est particulièrement stable.

- Il convient de renvoyer aux réserves émises lors de l'étude de cette caractéristique. Il semble que dans la réalité la proportion soit en moyenne de 2 pour 1, avec une population totale induite de 3 pour 1. Pourtant un recensement effectué en mars 1980 sur le site, communiqué par le sous-préfet, donne 4 857 habitants dont 3 114 hommes (64 %) et 1 743 femmes (36 %) alors que le nombre d'employés était de 2 508. Ces chiffres sont certainement sous-estimés mais ils montrent bien que les conditions de vie, de logement en particulier, sont telles que les travailleurs n'ont pas encore dans leur majorité fait venir leur famille. Autre explication en faveur de ce chiffre très faible : la jeunesse des travailleurs et le fait qu'ils soient pour la plupart des migrants.

F - Ancien emploi

- Environ le quart du personnel embauché à la Sodesucre a déjà occupé un emploi salarié, qu'il soit qualifié ou non.

- La proportion de personnes ayant déjà travaillé est en augmentation pour les non qualifiés et en régression pour les qualifiés.

- Le personnel qualifié est de plus en plus jeune, il sort généralement de sa période de formation et est directement embauché par Sodesucre.

Pour le personnel non qualifié, l'embauche reconduite à chaque campagne (18 % pour la dernière campagne) augmente considérablement

le nombre de personnes ayant déjà travaillé chez les temporaires. On constate également la naissance d'une "main-d'oeuvre sucrière" qui va de complexe en complexe.

Enfin, on s'aperçoit que ce ne sont plus de très jeunes gens, n'ayant jamais travaillé ailleurs que sur l'exploitation familiale, qui sont recrutés, comme si cette première vague d'"arrachage à la terre" était terminée et comme si le recrutement s'adressait désormais à des hommes étant déjà passés de la sphère de production "traditionnelle" au travail salarié.

G - "Déjà migrant" - "retour au pays"

- Les travailleurs "de retour au pays" sont aussi des "déjà migrants", il convient d'ajouter les deux chiffres pour obtenir le total des "déjà migrants".

Le personnel qualifié est donc déjà migrant à plus de 50 %, et pour 8 % il revient dans sa région d'origine.

Pour le personnel non qualifié les pourcentages sont inférieurs. 40 % des travailleurs étaient déjà migrants dont 6 % reviennent dans leur région.

- Si les pourcentages de "retour au pays" sont stables, les pourcentages de "déjà migrants" augmentent de manière sensible : les nouveaux travailleurs embauchés sont de plus en plus des travailleurs déjà insérés dans la sphère de production "moderne", qu'ils aient déjà eu un emploi en dehors de leur lieu de naissance, donc en dehors de l'exploitation familiale traditionnelle, ou qu'ils aient été chômeurs à la recherche de travail dans une grande agglomération loin de leur lieu de naissance. Dans tous les cas l'offre de travail du complexe sucrier a permis de satisfaire cette demande à environ 50 %, pour l'autre moitié, on ne peut affirmer que la recherche de travail salarié était un besoin, il semble plutôt que l'offre de travail ait poussé les jeunes à se porter demandeurs d'emploi et aurait accéléré l'abandon de l'exploitation agricole familiale.

H - Stabilité

- A peu près 50 % des personnes embauchées par la Sodesucre depuis le début de ses activités ont quitté leur poste.

- Les abandons de poste "sans raison" diminuent. Peu à peu le décalage entre numéro de matricule et niveau des effectifs sera essentiellement dû aux compressions de fin de campagne, c'est-à-dire après 4 ou 6 mois de travail. Cela concerne 1 000 personnes sur un total de 2 500 employés, soit 40 % de l'effectif total en campagne.

- 18 % seulement des manoeuvres temporaires embauchés pour la campagne 1978-1979, ont participé à la campagne 1979-1980. Même si on estime que certains d'entre eux ayant donné satisfaction se sont vu proposer de rester employés pour l'année et que le nombre de saisonniers était plus faible en 1978-1979 qu'en 1979-1980, ce chiffre est très bas et pose le problème de la disponibilité de la main-d'oeuvre. Une campagne représente une période de formation et la Sodesucre a tout intérêt à embaucher les mêmes manoeuvres d'une campagne sur l'autre. Fixer la main-d'oeuvre saisonnière doit être un des principaux soucis de la Sodesucre.

Il est à craindre que la première vague de recrutement qui touchait de très jeunes gens "arrachés à la terre", ne les ait pas fixés à la Sodesucre. Il est également probable qu'ils ne sont pas retournés au village et que ce premier emploi ait accéléré leur départ vers la ville, la Sodesucre servant de relais dans le processus d'exode rural.

I - Lieu de provenance

- Le personnel non qualifié provient de la région : plus de 45 % pour le département de Touba, près de 90 % pour les départements concernant la région Ouest (44). Par contre les départements malinké ne représentent que 60 % des migrants. Après les originaires de l'Ouest

(44) A la force de travail provenant de la région, on ajoute les migrants "de retour".

viennent les originaires de l'étranger, les autres régions sont peu représentées.

Pour le personnel qualifié, les caractéristiques sont semblables mais l'importance d'Abidjan fait baisser les pourcentages régionaux.

- Chez le personnel non qualifié, on observe une remarquable stabilité de l'apport de la région, ainsi qu'une diversification des apports extérieurs : le Sud prend de l'importance, le département d'Odienné gonfle sa participation lors des recrutements de manoeuvres sans doute descendus pendant la saison sèche où les travaux agricoles traditionnels sont moins exigeants. Le département de Séguéla prend également de l'importance.

Pour le personnel qualifié, on note que la part d'Abidjan diminue et que les travailleurs originaires de la région sont de plus en plus nombreux.

- Sans doute beaucoup de personnels non qualifiés sont, avec l'ancienneté, passés dans l'échantillon des personnels qualifiés expliquant, alors que l'indicateur "retour au pays" est stable, la progression de cadres originaires de la région. On peut également avancer l'hypothèse que de nombreux employés de la GARNOCI de Touba et des entreprises réalisant le complexe, se sont engagés sur place, hypothèse confortée par l'augmentation de l'indicateur "déjà migrant". Le complexe serait alors réellement devenu un pôle d'attraction régional, qui échappe au facteur ethnique. Le plus remarquable est en effet l'importance des migrations Sud-Nord.

3.4. CONCLUSION

L'effectif des employés du complexe sucrier de Borotou-Koro devrait se stabiliser aux environs de 1 500 permanents auxquels s'ajoutent en période de campagne, de décembre à avril, un millier de travailleurs temporaires sur les chantiers de plantation et de récolte de la canne.

Le personnel permanent s'identifie pratiquement aux travailleurs qualifiés, le personnel temporaire étant essentiellement composé de manoeuvres agricoles, auxquels s'ajoutent cependant environ 150 tractoristes (qualifiés) que la Sodesucre n'a pas voulu intégrer à son effectif permanent.

Dans l'ensemble, il s'agit d'une population jeune (dont l'âge moyen est de 27 ans), essentiellement masculine et composée de célibataires, ayant peu de personnes à charge localement, ce qui reflète le caractère encore difficile des conditions d'existence sur le site.

Cette population est majoritairement originaire du "Grand Ouest" (essentiellement du département de Touba, puis de la région de Man, et enfin des "départements malinké").

Ces caractéristiques sont cependant à préciser selon que l'on considère les "temporaires non qualifiés" ou les "permanents-qualifiés".

Chez les premiers, l'origine locale immédiate (Touba) domine. Les départements malinké l'emportent largement sur la région de Man, la part d'originaires de Séguéla et d'Odienné est croissante au point qu'à Bountou un nouveau quartier est appelé "quartier Odienné". Sans doute ces travailleurs profitent-ils de la saison sèche pour aller s'embaucher sur le complexe.

La part des étrangers lors du dernier recensement est loin d'être négligeable puisqu'elle atteint 8 %, en majorité guinéens. Comme à Ferké I où les travailleurs lors des premières années de fonctionnement du complexe étaient à plus de 95 % ivoiriens, il semble qu'avec le temps, la proportion d'étrangers soit croissante.

Il s'agit d'un mouvement migratoire de type classique en Côte d'Ivoire : mouvement de jeunes sans qualification, arrachés à la terre et à la recherche d'un premier emploi pour lesquels Borotou ne sera peut-être qu'une étape dans un mouvement du Nord vers le Sud et qui accentue peut-être plus qu'il ne freine l'exode rural. On peut en effet être inquiet devant le fait que seulement 18 % des temporaires de la campagne 1979-1980 avaient déjà fait la campagne 1978-1979. Mais

ce phénomène est observé dans une période de démarrage, en l'absence d'incitations complémentaires à une fixation dans la région (création de logements et d'activités en inter-campagne).

Pour les "permanents-qualifiés", l'origine est plus diversifiée, la part de la région de Man et du Sud (surtout Abidjan) devient importante. Les travailleurs "déjà-migrants", qu'ils aient déjà occupé un emploi salarié ou qu'ils aient déjà rompu avec la sphère de production traditionnelle de l'exploitation familiale pour se porter demandeurs d'emploi dans un centre urbain, font la majorité de cette population. C'est un intéressant mouvement de "retour au pays" qui s'amorce. On assiste, grâce à la réalisation du complexe, à un mouvement de population, à l'inverse du mouvement migratoire classique, qui ramène du Sud au Nord, des villes vers l'intérieur, des travailleurs qualifiés, familiarisés avec les conditions du travail salarié. Enfin, une part non négligeable de jeunes cadres sont originaires de la région et y trouvent leur premier emploi, leurs études dans les grandes villes terminées.

La prédominance de la seconde tendance par rapport à la première, qui devrait s'accroître avec la maturation du complexe (polarisation urbaine, développement d'infrastructures et d'activités induites) nous permet de supposer que la création du complexe répond aux objectifs d'aménagement du territoire et de réorientation des activités vers les zones de savanes, pour peu qu'une politique d'accompagnement soit mise en oeuvre afin de transformer le complexe sucrier de Borotou-Koro en pôle de croissance et de développement pour la région Nord Ouest.

4. LES PLANTATIONS DE CANNES VILLAGEOISES

Il est envisagé de créer des parcelles de cannes "villageoises". La culture de ces parcelles serait encadrée par la Sodesucre et confiée à des villageois qui en auraient fait la demande.

4.1. JUSTIFICATIONS

Plusieurs justifications d'ordre très divers à ce projet :

- a) En premier lieu, un aspect social : garantir des revenus monétaires aux paysans de la région, les associer ainsi au développement de la région amorcé par la création du complexe; pallier le manque d'effets induits sur les habitants des villages voisins par une action directe.
- b) Toujours pour maximiser les effets induits : favoriser un transfert de technologie en vulgarisant la culture de la canne à sucre et en formant les paysans à de nouvelles techniques culturales. qu'ils ne manqueront pas d'utiliser par la suite pour leurs cultures traditionnelles ou dans leur travail à la Sodesucre. Les débouchés de cette nouvelle culture sont assurés par la Sodesucre qui achèterait la totalité de la récolte.
- c) Sous un angle théorique : déplacer la rémunération des facteurs de production. Dans le cas de la culture industrielle, le coût des cannes sur pied est alourdi par les frais d'irrigation : amortissement du réseau, coût de fonctionnement, et par les coûts engendrés par l'utilisation des engins. Choisir la culture villageoise de cannes pluviales, c'est choisir de rémunérer le travail, plutôt que le capital. A l'échelle nationale, c'est un choix important qui économise les devises et favorise l'emploi en région. Pour la Sodesucre c'est un choix financier qui pourrait être avantageux compte tenu des disponibilités et des coûts respectifs de ces facteurs de production.

- d) Fixer les saisonniers et les travailleurs du complexe. On suppose qu'une exploitation de cannes personnelle, que le travailleur peut entretenir avec sa famille après son travail et pendant l'intercampagne, peut être un facteur de stabilité.
- e) Enfin, une justification technique et économique : permettre à l'usine de tourner à pleine capacité, augmenter la production de sucre. En effet, les rendements en cannes sont inférieurs à ce qui était prévu pour l'utilisation optimale de l'usine. Un surplus de cannes, d'où qu'il vienne, remédierait à cette situation.

350 hectares ont déjà été défrichés par la Sodesucre pour les plantations, mais l'organisation de ces parcelles n'est pas encore commencée. Elle rencontre quelques problèmes de financement pour achever les travaux de préparation des terres. Les modalités de rémunération du paysan ne sont pas également bien définies. La canne serait achetée soit sur pied, soit déjà ramassée dans les fourgons. La Sodesucre se chargerait de tous les gros travaux et fournirait engrais et pesticides. On ne sait pas bien quels travaux mécanisés dans les plantations industrielles, seraient manuels dans les plantations villageoises.

La canne ne sera pas irriguée. Les rendements de cannes pluviales se situent normalement aux alentours de 50 tonnes à l'hectare et on peut espérer que la teneur en sucre ne descende pas en dessous de 8 %. En l'absence de parcelles pilotes ce ne sont que des estimations.

Il est raisonnable d'envisager des parcelles de 5 hectares par famille. D'ores et déjà de nombreux villageois se sont portés volontaires dans le village de Morifingso sur le périmètre de Borotou et sont dans l'attente.

4.2. REMUNERATION DES VILLAGEOIS

Le Plan quinquennal de développement fixe comme objectif de revenus monétaires par famille rurale, une somme annuelle de 200 000 francs. La canne à sucre serait la seule culture de rente des villageois,

à l'intercampagne ils se livreraient à des cultures vivrières destinées à l'auto-consommation. La rémunération du travail du paysan se fera par l'intermédiaire de la fixation du coût des cannes.

A partir de ces bases, on peut alors avancer un prix d'achat indicatif de la tonne de canne, indépendamment des contraintes techniques ou de toute rationalité économique, considérant seulement l'objectif social d'un revenu de 200 000 francs et d'une production de 250 tonnes de cannes (5 hectares d'un rendement de 50 tonnes). Le prix d'achat de la tonne de cannes devrait se situer autour de 800 francs la tonne. Cela peut sembler faible (45), mais cela correspond au revenu net de la culture, toutes les dépenses monétaires étant soit prises en charge par la Sodesucre, soit répercutées sur le prix d'achat. La situation n'est en rien comparable à celle de Madagascar où la tonne de cannes est payée environ 4 000 francs.

4.3. TEMPS DE TRAVAIL

Il n'est pas pour l'instant question de procéder à de nouveaux investissements en machines pour les cannes villageoises, aussi tous les travaux mécanisés seront assurés par la Sodesucre : la préparation des terres bien sûr, mais également la plupart des autres travaux. De fait seulement 4 types de travaux sont facilement réalisables par les villageois ; ce sont :

- tous les 4 ans, la coupe des boutures et leur mise en terre,
- l'épandage d'engrais, bien que le travail soit mieux fait quand il est mécanisé (annuel),
- le sarclage (annuel),
- la coupe (annuelle).

Reportons-nous au tableau de la page 135 et calculons le temps de travail manuel nécessaire dans les plantations industrielles (sans

(45) Nous reviendrons sur ce problème dans les pages suivantes. Pour l'instant, si nous ramenons ce chiffre au kilo de sucre, le coût du travail manuel incorporé à la matière première représente 10 francs par kilo de sucre ; ce qui semble raisonnable (1 tonne de canne à 8 % de teneur en sucre donne 80 kilos de sucre).

doute encadrées dans le but d'un rendement maximal donc fournissant des normes minima pour chacune de ces opérations).

Les ordres de grandeur sont très grossiers, arrondis aux chiffres supérieurs et donnés pour une exploitation de 5 hectares :

- coupe bouture : 40 jours - 10 jours par an,
- mise en terre : 35 jours,
- épandage d'engrais : 40 jours (on suppose qu'une machine économise le travail de 9 personnes),
- sarclage : 75 jours,
- coupe : 100 jours (sur les plantations industrielles, l'objectif est de dépasser les 3 tonnes par homme et par jour. Pour des plantations villageoises, il est plus raisonnable de prévoir un rendement de 2,5 tonnes).

Tous ces travaux réclament un total de 260 jours de travail. Ce qui est la norme pour les travaux paysans. 5 hectares correspondent bien à une surface appropriée pour une exploitation familiale, mais c'est une surface certainement trop importante pour un homme seul qui aurait alors du mal à suivre le calendrier agricole et ne pourrait plus se livrer à la culture de vivriers.

Il convient également de signaler que "traditionnellement", les habitants du département de Touba, à majorité d'ethnie Mahou, ne sont pas des cultivateurs. Le Recensement National de l'agriculture (46) indique pour ce département la plus faible moyenne de surface cultivée par habitant de tout le Nord de la Côte d'Ivoire.

Aussi, si les travaux à la charge des villageois semblent très marginaux par rapport à ceux pris en charge par la Sodesucre, on s'aperçoit qu'ils sont loin d'être négligeables si on les rapporte en temps de travail par exploitation.

(46) République de Côte d'Ivoire. Ministère de l'Agriculture (1976). Alors que la surface moyenne par exploitation traditionnelle dans le Nord ivoirien est de 354 ares, elle n'est que de 220 dans le département de Touba pour une moyenne de 8,8 résidents par exploitation.

4.4. REMUNERATION DU TRAVAIL

Combien, au sein de l'entreprise Sodesucre, rémunère-t-on les travaux que l'on va demander aux villageois ?

260 journées de travail correspondent à peu près à l'emploi d'un manoeuvre permanent. A partir de la base journalière de 800 francs, on peut estimer un salaire mensuel, avantages compris, aux alentours de 25 000 francs, ce qui représente un revenu monétaire annuel de 300 000 francs (47). Si la rémunération du paysan passe par la fixation du prix d'achat de la canne, pour une production de 250 tonnes, la tonne de canne devra être valorisée à 1 200 francs. Ce raisonnement est toutefois un peu biaisé, car le travail manuel sur une plantation de cannes pluviales n'a pas la même productivité que sur une plantation irriguée. Le ratio "heure de travail/tonnes de cannes" est forcément favorable au villageois.

Un problème politique se dessine : le paysan doit-il être davantage payé, pour le même travail, que le manoeuvre agricole ?

4.5. PROBLEMES TECHNIQUES

La culture de la canne est très délicate - l'encadrement des plantations villageoises ne pourra matériellement être aussi strict que celui des plantations industrielles. Il est à craindre que la canne produite ne respecte pas les normes de qualité requises pour le passage en usine. Deux problèmes techniques se posent : la pureté de la canne doit être au moins de 80 % et, en dessous d'une certaine teneur en sucre, l'usinage n'est plus rentable. L'usine a été conçue pour traiter des cannes irriguées permettant d'extraire 10,5 % de sucre.

La mesure de ces deux seuils réclame une mise en place de moyens extrêmement importants et précis. Si chaque villageois est responsable de 5 hectares, ces mesures devront être répétées pour chaque exploitation... Actuellement la Sodesucre rencontre déjà de grosses

(47) Les charges sociales incombant à la Sodesucre ne sont pas comprises.

difficultés pour effectuer ces mesures à l'usine afin de tester les cannes provenant de telle ou telle parcelle ; et chaque parcelle industrielle couvre une surface de 30 hectares.

De plus on ne connaît pas encore les meilleures variétés de cannes qu'il conviendrait de sélectionner pour une culture sans irrigation.

Enfin, la canne doit être transportée à l'usine le jour même de sa coupe.

Toutes ces contraintes sont autant de difficultés supplémentaires que devra prendre en charge la Sodesucre. En aucun cas on ne peut considérer la culture de la canne comme une culture annexe, juste destinée à apporter quelques revenus monétaires.

4.6. PROBLEMES HUMAINS

Ce programme de cannes villageoises a été présenté comme un programme social. Les paysans qui en bénéficieront sont les anciens habitants du périmètre qui se plaignent du manque de bénéfices qu'ils retirent de l'installation du complexe sur leur terroir. C'est donc une subvention qu'ils vont recevoir et l'engouement qu'a reçu ce programme (à Morifingso, 80 personnes sont volontaires) ressemble davantage à celui que provoque une offre de subvention qu'à celui que provoque une offre d'embauche, embauche qui de toutes façons existe dans la plantation industrielle sans trop de difficulté pour les gens de la région.

Actuellement rien n'est bien défini. Sur un plan juridique les terres devraient rester propriété du village et les paysans devraient s'organiser en GVC.

Cette imprécision, surtout en ce qui concerne le système de rémunération, ne manquera pas d'engendrer d'interminables palabres chez des gens à qui on a beaucoup promis depuis longtemps (48). Surtout si

(48) Au début du projet, Morifingso devait être le centre du complexe et abriter le village principal.

on décide d'acheter la canne non pas sur le seul critère du poids, mais sur un critère de qualité qui sera difficile à faire comprendre et admettre aux paysans.

Le peu d'investissement personnel demandé : pas de travaux de défrichage, aucune dépense monétaire pour les achats d'engrais, de pesticides, de location de matériel ne poussera pas les villageois à continuer un travail qui demande un réel effort, si surgit le moindre problème de rémunération avec la Sodesucre.

Enfin, la structure traditionnelle étant très rigide, les gens qui profiteront de cette opération seront encore une fois les plus âgés du village qui enverront les jeunes travailler sur ces plantations, comme ils les envoyaient déjà sur les plantations industrielles. Il n'est pas question que ce soit une occasion pour les migrants de se fixer dans la région (49) tant que les notables de Morifingso concevront cette opération comme une subvention personnelle. Si la volonté de la Sodesucre est d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants (jeunes et vieux, anciens et migrants) de la région, une enquête sociologique s'imposerait afin de mieux adapter le programme au but poursuivi. Pour l'instant, en l'absence d'étude approfondie, la première impression est que ce programme ne servira qu'à opérer un transfert, sans aucun espoir de rentabilité à moyen terme, de l'Etat à une poignée de notables. Ce qui est une façon comme une autre d'atteindre le but social du programme (50), si on assimile les paysans et les habitants de la région à la structure de pouvoir qui les représente auprès des autorités.

(49) Le Recensement National agricole montre que 95,1 % des exploitants agricoles du département de Touba sont originaires de ce département. L'ouverture aux migrants était très réduite, mais sans doute parce que ceux-ci étaient peu nombreux.

(50) Voir la justification sociale (a).

5. LES CULTURES VIVRIÈRES ET MARAÎCHÈRES

Afin de fixer la main-d'oeuvre saisonnière qui, de campagne en campagne, acquiert une qualification non négligeable (51), la Sodesucre envisage d'encadrer les cultures vivrières et maraîchères d'intercampagne des temporaires qui en feraient la demande.

D'autres préoccupations renforcent ce projet :

- L'approvisionnement du complexe en produits frais se fait difficilement et à des coûts très élevés. Tous les produits qui arrivent sur le site accusent une surfacturation d'environ 20 % malgré les efforts du contrôle des prix, surfacturation résultant de la rareté des produits et des coûts de transport qu'ils supportent.

- Pendant l'intercampagne, le matériel agricole est sous-utilisé et pourrait être employé, voire loué, pour des travaux agricoles extérieurs à la culture de la canne.

Quelle est actuellement la situation des cultures vivrières et maraîchères et quelle est la population susceptible d'être réellement concernée par cette prise en charge de la Sodesucre ?

5.1. EVOLUTION DES CULTURES VILLAGEOISES

En mai 1978, l'enquête sur l'évolution des cultures villageoises du fait de la proximité du complexe, ne prêtait pas à l'optimisme. Nous reproduisons telles quelles nos notes d'alors (52) :

"La région de Borotou est constituée de petites exploitations agricoles familiales qui permettent d'assurer l'autosubsistance alimen-

(51) C'est surtout cet aspect qualitatif de perte de l'investissement-formation qui est mis en avant. Il ne semble pas qu'il y ait des problèmes pour trouver de la main-d'oeuvre disponible lors du début de la campagne.

(52) AUBERTIN, C. 1978-a.

taire des membres du village. Les surplus sont peu échangés, il n'y avait pas jusqu'à maintenant de marché dans les 3 villages compris dans la zone du complexe (Bountou, Morifingso, Dabala). C'est à Koro, le jeudi, que s'échangeaient quelques marchandises. Les grands marchés de la région sont assez éloignés mais constituent de grands axes de communication (Touba et Odienné le samedi, Ouaninou le dimanche, Booko le jeudi).

Traditionnellement, les produits cultivés sont l'igname, le manioc, le riz, l'arachide, le maïs, un peu de patates. Les femmes cultivent à part les condiments pour les sauces : piments, oignons ... la seule limite à la disponibilité en terres réside dans le travail nécessaire au défrichement. Il est très difficile d'évaluer les superficies effectivement cultivées chaque année. Les paysans ne connaissent pas les superficies de leurs champs, pas plus qu'ils ne peuvent en évaluer les rendements. Le recensement agricole de 1974 donne pour le département de Touba le chiffre de 220 ares de surface cultivée par exploitation familiale.

Chaque village cultiverait environ 80 hectares. Les couvertures aériennes ne permettent pas une meilleure précision.

Il y avait en 1975, 57 contrats Soderiz sur les 3 villages et un encadreur résidait à Bountou. Le remaniement de la Soderiz, sa reprise en main par la CIDT et l'occupation des terres par la Sodesucre a conduit en 1978 à la *disparition de tout contrat de culture encadrée de riz*.

Plusieurs explications à ce phénomène : la CIDT du jour au lendemain demande aux paysans de payer comptant la totalité des moyens de production (semence, engrais ...) ce qui représente pour la mise en valeur d'un hectare de riz : 25 125 F.CFA. Sur intervention du Ministre de l'Agriculture et devant l'ampleur des résiliations de contrats la somme à verser ne constitue plus qu'une avance de 20 %. Auparavant le paysan ne remboursait qu'à la récolte. Chaque paysan ne peut pas avancer 5 000 francs. L'encadreur de Bountou n'étant plus sollicité a été nommé ailleurs. La Sodesucre ne s'est pas préoccupée du problème de

façon conséquente. Les paysans s'estiment non informés de la situation des parcelles qui vont être défrichées. Ils ne veulent pas planter avec le risque de voir les tracteurs réduire la récolte à néant (ce qui ne s'est jamais produit), et d'autre part, ils désirent que l'entreprise chargée du défrichement (Motoragri), leur défriche quelques champs qu'ils cultiveraient. Les accords ne sont pas officiels et le calendrier des travaux étant plus ou moins respecté, ces paysans se trouvent dans une attitude d'attente et se perdent en négociations au coup par coup. A Dabala, les villageois ont ainsi ramassé pour Motoragri des tas de bois sur 30 ha, mais cela ne représente pas une grosse monnaie d'échange par rapport au prix de l'heure de bulldozer.

En mai 1978, dans cette situation d'attente, seul le manioc a été planté. Le riz n'a pas été planté, il semble que sa récolte pour cette année soit nulle. De plus on constate qu'une fois acquis le principe de l'utilisation du tracteur, il est difficile de retourner au type de culture traditionnel. Le tracteur du GVC (53) de Bountou étant en panne, une palabre opposant les paysans de Dabala au propriétaire du tracteur à Séguéla, toutes les cultures auparavant mécanisées ont été arrêtées.

Le mécontentement est général, mais ne trouve pas à s'exprimer devant un interlocuteur. C'est Motoragri qui négocie pour ses propres intérêts, ADRA renvoie à la Sodesucre qui se déclare incompétente, son rôle n'étant pas d'organiser les cultures villageoises. Quant aux sociétés de développement, n'étant pas contactées au niveau national, ni même régional, elles se désintéressent du problème".

Actuellement, en avril 1980, la CIDT encadre à nouveau des exploitations de riz et de coton (54). Un encadreur a été nommé à Koro, il s'occupe de Bountou et de Morifingso (55) où ont été cultivés cette année :

(53) Groupement à Vocation de Coopérative.

(54) On estime les cultures encadrées à 1/5e de l'ensemble des cultures.

(55) Dabala dépend de la zone CIDT de Séguéla.

	Bountou	:	Morifingso
Coton (ha)	11	:	6,5
Récolte coton (tonne)	9,805	:	7,650
Riz (ha)	82	:	154

Jusqu'à présent, il n'y aurait eu aucune demande de contrat de la part de migrants, la CIDT ne s'adressant toujours qu'aux villageois. Cependant, sur les 154 hectares de riz de Morifingso, 60 hectares ont été cultivés sur des parcelles de la Sodesucre et il semble que dans les deux villages, de grandes superficies aient été mises en culture au profit de quelques cadres supérieurs du complexe.

La Sodesucre s'intéresse désormais aux cultures villageoises (56). Mais les sociétés d'Etat chargées ordinairement de ces cultures (CIDT, SODEFEL) n'ont toujours pas été contactées au niveau national et, il semble que la Sodesucre veut prendre seule en charge cet encadrement avec éventuellement des aides ponctuelles et décentralisées.

Une note d'information a d'ores et déjà été diffusée à tous les résidents du complexe et plus spécialement aux tractoristes, proposant, à ceux qui en feraient la demande, une autorisation d'occupation temporaire précaire (interdiction de se livrer à des cultures pérennes) et révoquant à tout moment (aucun droit de propriété n'y est attaché, la terre reste propriété de la Sodesucre) d'une terre à cultiver.

De nombreuses demandes ont été déposées. Les premiers demandeurs ne semblent pas représenter la population visée. Ce ne sont pas les tractoristes qui, pour l'instant, demandent quelques hectares pour cultiver eux-mêmes pendant l'intercampagne, mais le GVC de Bountou,

(56) On trouve d'ailleurs mention de cet aspect social des complexes dans toutes les études de préfaisabilité.

c'est-à-dire l'organisation des anciens villageois, et quelques cadres supérieurs qui réclament des superficies importantes. Ce programme de cultures villageoises semble une fois de plus prendre la forme d'un transfert vers les cadres de la région.

Alors que la Sodesucre se propose d'aider à la réalisation de cultures villageoises, sur toute la superficie du complexe, entre deux parcelles, entre la période de défrichement et la période de plantation de la canne, devant chaque maison, le long de chaque route, des multitudes de petits champs s'installent. Les employés et leur famille s'organisent eux-mêmes et répondent aux difficultés d'approvisionnement par l'auto-consommation ; relativement peu de ces produits s'échangent au marché du complexe. Les chefs de village ne refusent toujours pas de terre à l'étranger qui veut cultiver. Il semble que l'accès à la terre ne pose pas encore de problèmes.

Une expérience réussie de cultures maraîchères avait été entreprise sur l'initiative personnelle d'un chef de ferme. Deux jeunes filles payées par la Sodesucre vendaient les produits au marché. Mais cette expérience a pris fin avec le départ en vacances du promoteur... Personne n'a repris la structure mise en place.

Un magasin Agripac recevait irrégulièrement quelques denrées d'Abidjan (!), de Man, de Daloa. Il a fermé ses portes dernièrement, victime de l'inefficacité de la distribution. On espère que la création prochaine d'un économat résoudra le problème d'approvisionnement.

5.2. QUI EST CONCERNE ?

Les saisonniers et particulièrement les tractoristes, constituent la population visée par le programme de cultures villageoises. Au cours de l'enquête sur les migrations, nous avons été amené à étudier plus précisément les caractéristiques de cette population (57).

(57) Enquête d'avril 1980.

Nous avons vu que 18 % seulement des manoeuvres saisonniers de la campagne 1979-1980 avaient déjà participé à la campagne 1978-1979. Malgré toutes les réserves qu'exige l'interprétation de ce chiffre, il indique une forte instabilité.

Il est difficile de savoir où vont ces saisonniers. On peut noter que les villages du site ne se dégonflent pas automatiquement de leurs habitants durant l'intercampagne, sans doute une bonne partie d'entre eux y demeure. 66 % de ces saisonniers proviennent des départements malinké, c'est-à-dire qu'ils participent de ce mouvement traditionnel des migrations de saison sèche du Nord vers le Sud. Il est probable que certains retournent dans leurs champs pour des travaux de la saison des pluies. Pourtant, de nombreuses interviews confortent notre hypothèse de situation transitoire. Cette population de manoeuvres est très jeune, à la recherche d'un premier emploi, et il est à craindre que le passage à la Sodesucre ne soit qu'un relais entre l'exploitation agricole familiale et la recherche de travail salarié en milieu urbain. De fait, il semble que beaucoup de ces jeunes aient rejoint un grand centre urbain.

L'enquête ayant pu être menée de façon plus précise grâce aux fichiers personnels de chefs d'équipe auprès des tractoristes, nous disposons d'autres éléments.

Les tractoristes sont nettement plus instruits que les manoeuvres ordinaires, 35 % font mention d'un niveau d'étude et 24 % ont leur permis de conduire.

Quand on interroge les tractoristes sur leur activité antérieure :

- 47 % déclarent ne rien faire
- 25 % se déclarent cultivateurs
- 26 % avaient une activité salariée (chauffeur, apprenti, mécanicien).

Une part non négligeable des tractoristes (12 %) étaient des chauffeurs de taxi de brousse et disent reprendre leur métier à l'intercampagne.

Au moins la moitié des temporaires ne compte pas quitter le complexe durant l'intercampagne. 30 % vont retourner à leur village d'origine et 20 % rejoindre de grandes agglomérations.

Tous, sauf deux, se disent prêts à se représenter à l'embauche l'année prochaine bien qu'ils envisagent mal d'être victimes de compression, ce qui sera pourtant le sort de la moitié d'entre eux.

58 % déclarent ne porter aucun intérêt à la possibilité qui leur serait donnée d'exercer parallèlement à leur travail à la Sodesucre une activité agricole. Et ce manque d'intérêt ne provient pas exclusivement des permanents, mais, pour un quart, de la part des temporaires qui doivent savoir pourtant qu'ils se retrouveront sans emploi à la fin de la campagne. Les 2/3 de ceux qui déclarent n'avoir aucune activité ne se déclarent pas intéressés par une activité agricole ainsi que 1/3 de ceux qui se déclarent cultivateurs. L'intérêt pour une activité agricole est mieux corrélée avec le lieu de résidence de l'intercampagne. Ceux qui restent à Bountou ou à la cité se sentent les plus concernés, mais ceux-ci sont plutôt des permanents disposant d'un logement Sodesucre toute l'année, alors que les temporaires doivent rendre les clés des logements, s'ils en disposent, après la campagne.

Une étude plus fine devrait être effectuée afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle les saisonniers se répartiraient en trois groupes :

- 1 - un groupe retournerait au village pour les travaux agricoles de saison des pluies, environ 30 % des saisonniers ;
- 2 - un autre groupe resterait dans une relative oisiveté sur le site, environ 50 % ;
- 3 - environ 20 % partiraient vers la ville.

Enfin, la majorité des saisonniers ne semble pas intéressée par une activité agricole d'intercampagne encadrée par la Sodesucre.

Aussi, plutôt que de favoriser l'implantation sur le site des travailleurs du premier groupe, alors qu'actuellement les conditions d'hébergement sont insuffisantes, il conviendrait de favoriser ces mi-

grations de saison sèche, en organisant le transport, par exemple, en donnant des assurances de réembauche d'une année sur l'autre ou en proposant une prime d'ancienneté.

Pour les deux derniers groupes, il importe d'essayer de fixer ces travailleurs. Mais il s'avère, et les nombreuses expériences des cultures encadrées le confirment, qu'il est impossible pour un cultivateur introduit dans un système "moderne" de ne pas se considérer comme un salarié agricole dès lors qu'il n'est plus son propre patron et qu'il subit des contraintes extérieures. Il est irréaliste d'imaginer que la Sodesucre puisse se désintéresser des revenus des cultures villageoises qu'elle favorisera. Elle sera fatalement rendue responsable des mauvaises récoltes. On conçoit mal qu'un jeune travailleur ayant choisi un travail salarié dans les plantations de cannes, (c'est-à-dire travaillant sous des ordres sur des terres ne lui appartenant pas, moyennant un salaire fixe), accepte de travailler les six autres mois de l'année sur des terres ne lui appartenant toujours pas, suivant les instructions de son employeur, mais sans aucune garantie quant aux revenus.

Le manque d'enthousiasme que rencontre cette proposition chez les saisonniers, manoeuvres comme tractoristes, témoigne de cet état d'esprit.

Vouloir maintenir un travailleur entre deux modes de production, six mois sur les plantations avec un salaire, six mois sur des terres à son propre compte, semble être une solution idéale pour l'employeur et le planificateur. Cette solution révèle une vision dualiste peu réaliste.

En effet, les deux sphères de production dualiste "moderne" et "traditionnelle" ne sont pas antagonistes, l'une renforce l'autre. Le travailleur rejeté six mois de l'année par le secteur moderne se voit contraint de retourner à la terre, et c'est parce qu'il peut retourner à la terre que l'exploitation salariale moderne peut s'effectuer dans des conditions de non garantie d'emploi.

Mais ces rouages ne fonctionnent pas aussi bien que certains le voudraient et il semble que les travailleurs, une fois dans le sec-

teur moderne n'envisagent pas comme allant de soi le retour au secteur traditionnel pour survivre, surtout si ce secteur traditionnel est repensé selon une logique qui sert le secteur moderne et accentue son emprise. Les paysans "organisés en GVC" encadrés par la Sodefel sur des périmètres maraîchers, le sentent bien, qui revendiquent le statut de salariés agricoles (58).

Nous avons vu que les expériences des cultures vivrières et maraîchères encadrées par Sodesucre qui ont donné satisfaction, ont été entreprises avec le concours d'employés salariés de la Sodesucre, à qui l'on avait pas besoin d'expliquer qu'ils travaillaient "pour eux".

Pourquoi dès lors ne pas envisager les cultures d'intercampagne comme des cultures industrielles sur lesquelles travailleraient des employés permanents non occupés sur les plantations durant l'intercampagne ?

En conclusion provisoire, il n'apparaît pas que l'encadrement de cultures vivrières et maraîchères d'inter-campagne par la Sodesucre, puisse remplir ses objectifs dans le contexte actuel.

Une fois de plus, il s'avère que ce programme social risque d'être détourné pour être l'occasion d'un transfert entre la Sodesucre et les cadres de la région.

La plupart des saisonniers ne semblent pas intéressés par les conditions offertes, peut-être la campagne d'information n'a-t-elle pas été suffisante.

Les cultures villageoises personnelles existent sur le site du complexe et n'ont pas besoin de la Sodesucre pour se développer.

(58) Nous pensons aux expériences de la Sodefel, à Touba, à Ferké et à Sinématiali.

Les travailleurs saisonniers ne demandent qu'à se fixer pour peu qu'on leur offre la stabilité d'emploi, un logement et des structures d'accueil urbain.

Aussi, si la Sodesucre désire régler son problème de fixation des saisonniers et d'approvisionnement en denrées, une solution pourrait être l'organisation de cultures industrielles employant les saisonniers des plantations de cannes comme salariés à plein temps sur le site.

Sans doute, la Sodesucre ne peut actuellement envisager sur grande échelle des cultures industrielles, pas plus qu'elle ne peut engager immédiatement 1 000 nouveaux permanents. Cependant, dans un cadre plus global, à l'échelon national, cette solution pourrait trouver sa place dans une politique d'aménagement du territoire.

6. BOROTOU-KORO VILLE

L'implantation du complexe sucrier de Borotou-Koro bouleverse totalement les données économiques de la région.

La population résidente sur le site du complexe ne dépassait pas 1 000 personnes. Actuellement avec 1 500 permanents et 1 000 temporaires et une population induite encore faible mais en rapide augmentation, la population dépassera les 10 000 habitants pour la prochaine campagne.

La masse salariale distribuée chaque mois atteint 200 millions pendant la campagne. La hiérarchie des salariés engendre des besoins variés et une large demande.

Trois écoles, un dispensaire à défaut d'un réel hôpital, des adductions d'eau et d'électricité, mettent l'équipement social du site bien au-delà de celui de la sous-préfecture qui semble bien démunie en comparaison.

Les grands axes routiers se sont mis en place, désenclavant la région. Il y a encore 3 ans, il fallait à partir de Bountou 4 heures pour relier Man et 12 heures pour atteindre Abidjan. Par 45 kilomètres de piste d'excellente qualité réalisés dans le cadre de la construction du complexe et 155 kilomètres de route goudronnée à partir de Koro, Man est désormais à 2 heures de voiture et Abidjan à 8 heures. Des taxis de brousse desservent maintenant régulièrement Bountou et le village-centre.

Un pont sur la BOA, remplaçant l'ancien bac, relie 720 hectares de plantations au reste du complexe et devrait permettre d'améliorer la liaison avec Séguela et Daloa, malgré l'état pour le moment déplorable de la piste jusqu'à Séguela. Par cet itinéraire, la distance du complexe à Abidjan n'est plus que de 634 kilomètres soit 170 kilomètres de moins que par Man.

Il y a là une possibilité de réduire dans l'avenir l'isolement du complexe et les coûts de transport vers Abidjan.

Enfin, le terrain d'aviation de Morifingso permet des liaisons d'urgence avec Abidjan à l'aide de petits avions de location. Son amélioration permettrait d'envisager pour l'avenir une ligne régulière.

D'importantes réalisations d'habitat ont vu le jour et si le programme de construction a été interrompu après une première tranche du village-centre, plus de 800 logements sont déjà construits.

Population regroupée, activité économique, infrastructures urbaines naissantes, infrastructures de communication, tout semble réuni pour que l'on puisse assister à la naissance d'une ville et disserter sur l'action urbanisante des industries.

Pourtant, 3 ans après, les villages du périmètre sucrier ont tendance à ressembler à des bidonvilles et les villages Sodesucre malgré les constructions anarchiques qui leur sont accolées n'offrent pas l'aspect radieux que souhaitent les aménageurs.

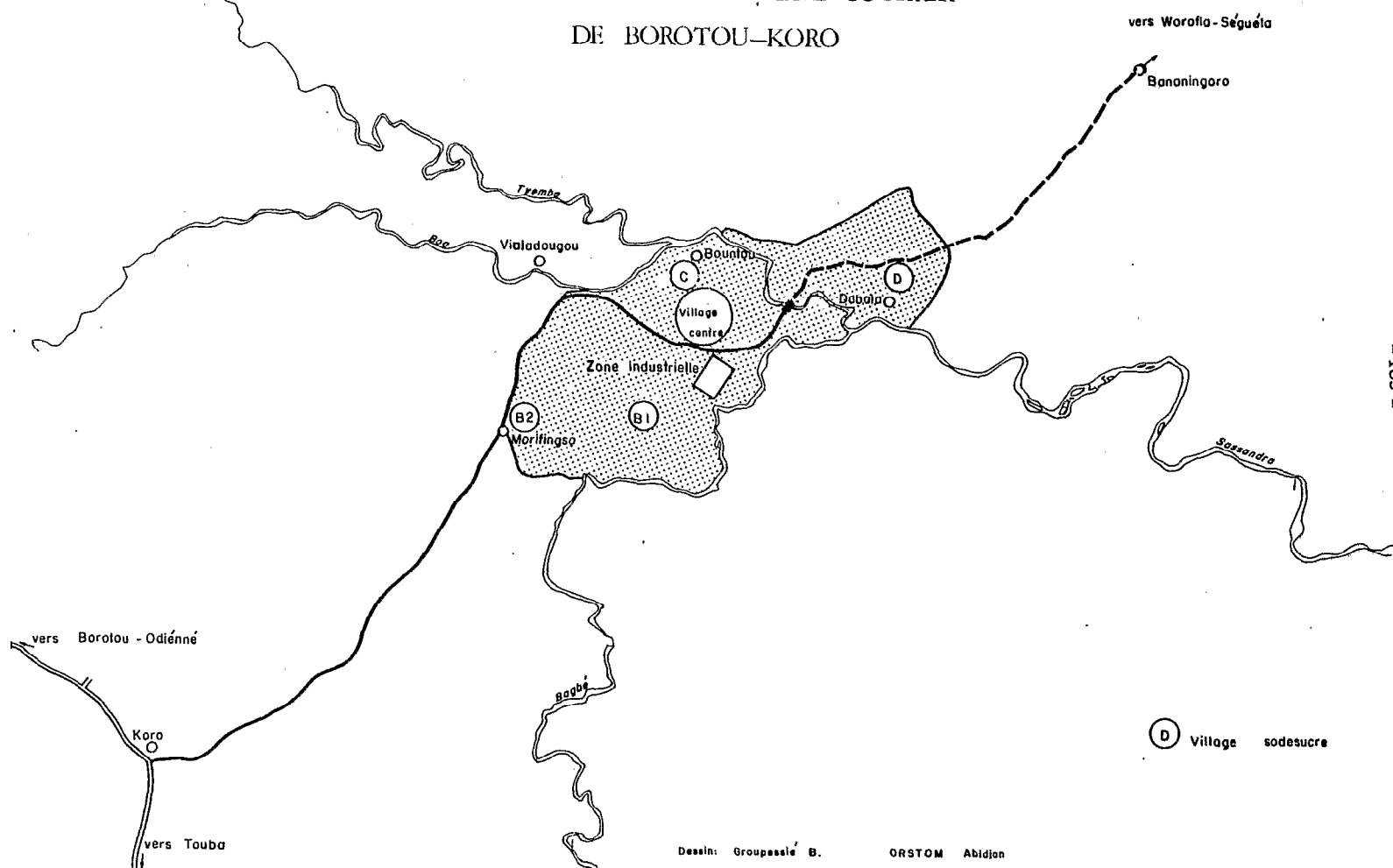
Les activités induites restent encore embryonnaires : les activités "modernes" se limitent pour le moment à une station service (AGIP), à une pharmacie, à une banque (SIB), à une boulangerie industrielle et à un économat. Le petit commerce et l'artisanat, bien que plus développés, restent encore quelque peu misérables.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

6,1. D'ABORD LE SUCRE

La Sodesucre a pour but premier de produire du sucre et non pas d'établir des schémas d'urbanisme. Les restrictions financières se sont surtout traduites par une réduction du programme de logement, limitant l'extension du village-centre à quelques améliorations de la cité de chantier et différant à un horizon indéterminé la réalisation des villages agricoles.

PERIMETRE DU COMPLEXE SUCRIER DE BOROTOU-KORO



D'autre part la Sodesucre ne se sent nullement concernée par la gestion "municipale" d'un vaste ensemble "induit". Sa principale préoccupation a été plutôt d'éviter une désorganisation de ses propres schémas par des implantations spontanées, rejetées dans l'agglomération de Bountou, nettement séparée du village-centre.

Les infrastructures de distribution d'eau et d'énergie électrique semblent d'ailleurs tout juste suffisantes pour les logements actuels, ce qui limite les extensions dans le cadre de la Sodesucre et interdit totalement la prise en charge de zones induites, à l'exception de la modeste "zone artisanale et commerciale" située face à la "place du marché".

Enfin, il est trop tôt, alors que les problèmes se multiplient à la production, pour consacrer du temps et des moyens à l'environnement social.

6.2. LA CENTRALISATION DES ACTIVITES

Le complexe avait été conçu, en raison de son isolement, comme un ensemble prétendant à une large auto-suffisance : logements réalisés dans le cadre du complexe et appartenant à la Sodesucre y compris pour l'essentiel du mobilier, distribution d'eau et d'électricité par la Sodesucre, existence d'un garage, d'une station service et d'ateliers divers (menuiserie, électricité, chaudronnerie, mécanique) de grande capacité, important parc de voitures de service, écoles et services de santé créés par la Sodesucre.

Il en résulte qu'un grand nombre d'activités économiques seront réalisées grâce aux équipements de la Sodesucre. S'agissant de l'entretien et de la réparation de véhicules, ou de l'amélioration des logements, de la fabrication de meubles ou de l'entretien d'équipements électroménagers (climatiseurs, cuisinières, réfrigérateurs) appartenant au complexe, les utilisateurs "privés" s'adressent au garage, aux ateliers, à la station-service, au dispensaire de la Sodesucre pour leurs besoins propres. Ceci nuit pour le moment au développement d'un petit artisanat de production (bâtiment, menuiserie) ou d'entretien (véhicules,

électricité, électroménager) qui constitue en Côte d'Ivoire une activité essentielle des centres urbains de l'intérieur en dehors de leur fonction commerciale et de transport.

Le contrôle exercé ainsi par la Sodesucre sur le complexe risque de rendre impossible l'installation de toute structure administrative qui ne manquerait pas de rentrer en conflit de pouvoir avec la Sodesucre. Pourtant, si l'on veut faire de Borotou-Koro une ville, il paraît indispensable de l'ériger en sous-préfecture afin de précipiter la création de tous les services et de tous les emplois qui sont liés à ce statut.

6.3. DES INVESTISSEMENTS MODERNES HORS DES VIEUX VILLAGES

Volontairement, la Sodesucre n'a pas choisi de lotir des villages déjà existants pour y loger son personnel, elle n'a pas non plus choisi le recours à l'autoconstruction : modernisme oblige. Les maisons sont fabriquées par des entrepreneurs avec des matériaux modernes : parpaings de ciment et tôles ondulées. De forme carrée, résolument identiques, conçus autour d'une pièce de base mesurant entre 12 et 14 m², les premiers logements ouvriers de chantier n'étaient pas équipés individuellement d'eau ni d'électricité. Les autres tranches concernaient des maisons plus agréables mais dont la réalisation laisse à désirer : tôles ondulées posées directement sur les murs ne permettant aucune aération, aucun espace collectif si ce n'est, à la rencontre des blocs d'habitation, les sanitaires, exiguité des logements ... Il fallait bien tenir compte des réalités financières : le logement économique "moderne" pour une pièce de base de 12 m² coûtait 300 000 francs à la construction en 1977 (59).

Tous les programmes prévoyaient que les employés "remboursent" leur maison sur les revenus tirés de leur nouveau travail. Technisucre prévoyait que le "remboursement" couvrirait les 2/3 de l'investissement.

(59) D'après l'étude Technisucre qui s'est révélée sous-estimer largement les coûts réels.

Ce projet est totalement abandonné mais on commence à parler de favoriser "l'accession à la propriété". Il peut d'ailleurs sembler curieux que le thème "accession à la propriété" soit si mobilisateur pour des gens qui ont toujours vécu dans des maisons où le problème de propriété ne se posait pas, le logement étant naturel et lié à la vie de son occupant.

Mais le travailleur actuellement n'est que simple habitant d'un logement attribué gratuitement, non individualisé et lié à son emploi du moment (60). Il semble que la durée du séjour souhaité par chacun à la Sodesucre ne dépasse pas 5 ans. Aucun travailleur, du directeur au manoeuvre, ne compte s'installer définitivement sur le site. Le laps de temps passé à Borotou-Koro doit permettre d'économiser pour retourner construire au village natal, ou de trouver un autre travail dans une "vraie ville".

Cette attitude explique sans doute l'impression de camps de travailleurs que donne parfois la vue de ces logements (en particulier pendant la saison des pluies, les voies desservant le village-centre n'étant pas goudronnées).

Il est pourtant certain qu'en facilitant (lotissement, aide financière) la construction de maisons par chaque travailleur selon ses besoins et ses possibilités financières dans une optique de long terme, on assurerait une certaine stabilité sur le complexe.

Mais le travailleur ivoirien sait qu'à un travail salarié moderne correspond un logement octroyé par l'employeur (61) et ne saurait renoncer à cet avantage sans prime de logement conséquente. Le fait que la Sodesucre centralise tous les services n'est pas fait pour faire évoluer cette attitude revendicatrice qui exige une prise en charge totale de l'employeur.

(60) Les tractoristes compressés à la fin de la campagne doivent rendre les clés de leur logement, même s'ils ont l'assurance d'être repris 6 mois plus tard. Il n'y a, théoriquement, pas d'arrangement possible.

(61) Le logement offert par l'employeur est une revendication sociale d'autant plus importante que le prix des logements est très élevé en ville.

Quant aux villages du site, Morifingso après avoir failli être le centre du complexe est retombé dans l'oubli. Les bungalows qui y étaient installés ont été transférés sur le village-centre, en particulier pour fournir des locaux aux services de Formation. Ce village pourrait reprendre une certaine importance avec l'extension possible du périmètre à l'Ouest, planté en cannes villageoises pluviales et avec la construction du village agricole moderne prévu par les études.

La réalisation de ce village, comme celui des trois autres (au centre du périmètre, entre Bountou et le village-centre, à Dabala) est différée, le coût de ce programme étant estimé à plus de trois milliards de F.CFA.

Bountou n'est toujours pas loti et n'a toujours qu'un seul point d'eau pour plus de 3 000 habitants, la Sodesucre a tracé quelques routes cependant et le village continue à s'étendre à la périphérie du village-centre.

Outre la volonté de procéder à des investissements modernes, le choix de la Sodesucre de rassembler ses travailleurs sur leur lieu de travail est compréhensible : meilleure organisation pour le transport sur les champs, meilleur encadrement et meilleur contrôle en maintenant le personnel dans les limites du complexe gardé presque militairement, au gré des directeurs, et en détenant le moyen de pression important que représente le refus ou la concession d'un logement de tel ou tel type.

6.4. UNE POPULATION JEUNE DANS UN SITE ISOLE

L'étude sur les "origines et caractéristiques des travailleurs" a montré que les employés de la Sodesucre constituaient une population jeune, composée essentiellement de célibataires et ayant peu de personnes à charge sur place.

Cette caractéristique liée aux conditions de vie encore difficiles sur le site tendra probablement à disparaître. Dans l'immédiat,

elle réduit la population présente et l'ampleur des dépenses effectuées localement. Les emplois créés n'ont donc pas pour le moment un effet de stimulation importante sur la demande de biens et services susceptibles d'entraîner la création d'activités induites diversifiées.

Mais la création d'un pôle urbain résulte plus encore de ses liens avec la région environnante que d'impulsions purement internes : les fonctions d'une ville comme centre administratif, centre scolaire, lieu de collecte de produits agricoles et d'échanges commerciaux, ville d'étape pour des transports à longue distance, sont essentielles.

Nous avons vu précédemment les difficultés liées à la création d'une sous-préfecture à Borotou-Koro. Compte tenu de l'état des routes entre le site et Séguéla, la traversée du complexe ne concerne que des transports de personnes et de marchandises d'intérêt purement local. Sur le plan agricole, Borotou-Koro est situé dans une région d'activité quasiment nulle, hors de l'activité propre du complexe.

Dans les autres domaines, la situation du village-centre n'a pas réellement d'arrière-pays qui permettrait d'en faire un véritable pôle urbain. Il est de plus situé dans l'interfluve de la BAGBE et de la BOA, qui constituent des frontières naturelles à son influence, et à la limite de deux départements (Touba et Séguéla) qui sont des régions organisées autour de deux pôles rivaux, ayant de plus fait l'objet d'investissements importants à l'occasion du programme d'urgence, puis, pour Séguéla, à l'occasion de la fête de l'Indépendance de 1978. Il semble donc exclu que le gouvernement puisse décider rapidement de doter le complexe d'infrastructures analogues, même si sa population parvenait à dépasser en quelques années celles des villes de Touba et de Séguéla réunies. Déjà en 1978, l'existence d'un important hôpital moderne à Séguéla avait été avancé comme argument par le Ministère de la Santé et la Sodesucre pour refuser la construction d'un hôpital sur le site. Il sera également malaisé d'obtenir sur le complexe des structures scolaires supplémentaires : le peu d'enfants scolarisables par travailleur et les collèges de Touba et de Séguéla ne sont pas des éléments qui militent dans ce sens.

Ville artificielle, Borotou-Koro ne dispose d'ailleurs pas du poids politique, résultant de l'action de notables ou de cadres installés à Abidjan, nécessaire pour faire aboutir toute revendication auprès des pouvoirs publics.

6.5. PEU DE REVENUS POUR PEU D'OFFRE

La masse monétaire que représentent les salaires n'est pas réinjectée dans sa totalité localement. Pour les manoeuvres venus faire la saison, le but est d'économiser un maximum pour vivre le reste de l'année au village d'origine avec ces revenus monétaires. Les permanents sont obligés de consommer sur place, ils essaient dans la mesure du possible de recourir à l'autoconsommation grâce à leurs champs personnels et d'envoyer des sommes importantes au "village" dans lequel ils comptent bien revenir s'installer définitivement. Pour les cadres supérieurs, les besoins ne peuvent être satisfaits qu'à Abidjan ou à Man. Paradoxalement, Man et Abidjan sont certainement les deux villes de Côte d'Ivoire qui ont le plus, en quantité et qualité, profité des effets induits du complexe de Borotou. Au fur et à mesure que la route Man-Odienné se recouvrait de goudron, la grande ville la plus proche pour les achats s'éloignait. Touba d'abord a connu le triste sort des petites villes traversées par l'autoroute : on ne s'y arrête plus. Puis Man connut la faveur des acheteurs du dimanche. Enfin l'autoroute du Nord mit Abidjan si près que bien des femmes et des enfants des travailleurs du complexe y résident définitivement.

Les possibilités de consommation sur place sont faibles. Nous avons vu que l'offre de vivriers et de produits maraîchers n'a pu suivre la demande. La viande de brousse est abondante et remplace avantageusement, mais non légalement, les activités du magasin Distripac disparu pour n'avoir su décentraliser sa distribution. Les petits restaurants à 200 francs fleurissent dans le village Sodesucre fournissant ainsi des revenus non négligeables aux épouses des travailleurs. La bière et le vin ont fait leur apparition dans les habitudes de consommation. Les multiples petits détaillants s'installent dans des baraques en planches pour vendre au détail des produits de première nécessité.

La boulangerie industrielle, "investissement" d'un notable de Bouaké, n'a toujours pas l'adduction d'eau nécessaire à son fonctionnement ; la boulangerie artisanale s'en porte bien. La Chaîne PAC de Morifingso n'a toujours pas résolu ses problèmes d'approvisionnement et la dissolution de la maison-mère n'arrangera rien.

L'ouverture de la frontière guinéenne permet toutes sortes de trafic que les experts en évaluation de projet auraient bien du mal à faire rentrer dans les schémas de la Comptabilité Nationale.

Le marché local est très pauvre, mais en fin de mois arrivent sur le site des vendeurs de biens de consommation de "luxe" : transistors, chaînes Hi-Fi, mobylettes ... Les capacités d'achats sont si faibles qu'ils ne restent guère plus de quatre jours sur le site. Il n'y a pas d'initiative locale pour entretenir une clientèle, pour garder un marché.

Le peu de choses à acheter localement et à des prix très élevés explique ce manque d'entraînement commercial et économique. Une autre explication réside dans le peu d'argent disponible pour des dépenses locales du fait du caractère temporaire et transitoire du travail à la Sodesucre et des coûts élevés pratiqués sur le site (62).

Il convient également de mentionner la ponction qui est exercée sur les travailleurs par les liens familiaux traditionnels. Outre les mandats aux familles qui représentent, même sur de faibles salaires, plus de 20 % des revenus, il faudrait pouvoir apprécier la redistribution qui se fait chaque fin de mois au profit des "anciens" des villages voisins ou éloignés venus toucher leur dû. Car les structures familiales sont très fortes et chaque ethnie possède sur le complexe son association de ressortissants qui s'occupe entre autres choses de rapatrier les salaires. Les modes de consommation sont encore dictés par le village.

(62) On peut noter que le sucre vendu 300 francs dans toute la Côte d'Ivoire est vendu jusqu'à 350 francs le paquet à Borotou ... mais c'est du sucre de Ferké I !

Dans un autre ordre d'idée, l'importance relative des prostituées ghanéennes (on en dénombrait 200 en avril 1978) qui tiennent les boîtes de nuit et les bars, seules distractions du complexe, n'est pas faite pour orienter la masse monétaire distribuée par Sodesucre vers les secteurs productifs.

Borotou-Koro n'est pas une ville. Peut-être faudrait-il revoir nos définitions de la ville ... Peut-être aussi faudrait-il admettre que ce n'est pas une usine entourée de cités ouvrières ou 200 millions distribués chaque mois qui suffisent pour faire une ville ... que l'industrie n'est pas plus urbanisante qu'elle n'est industrialisante, du moins dans un espace restreint (63).

Il est bien sûr trop tôt pour juger. Mais s'il n'y a pas de ville à Borotou-Koro cela correspond dans un premier temps aux choix de la Sodesucre et du gouvernement. Une politique d'aménagement du territoire pourrait y remédier.

(63) Le site sucrier de Mbandjok au Cameroun n'est pas non plus devenu une ville (voir BARBIER et TISSANDIER, 1980).

7. LE RÔLE DES COMPLEXES SUCRIERS DANS L'ÉQUILIBRE SPATIAL DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le Nord de la Côte d'Ivoire a beaucoup souffert du développement du Sud réalisé à son détriment : plans de développement favorisant la culture du café et du cacao, organisation de l'économie autour du port d'Abidjan, organisation des migrations Nord-Sud ...

Les projections démographiques donnent pour l'an 2000 une concentration urbaine accrue dans le Sud du pays. Dans le Nord, il n'y aurait guère que Korhogo pour atteindre les 50 000 habitants si les complexes sucriers n'existaient pas.

La carte de situation des complexes sucriers (page 11) et les cartes de situation de chaque complexe (pages suivantes) mettent en évidence le rôle de rééquilibrage des complexes qui à l'horizon 2000 devraient regrouper une population de 50 000 habitants et être ainsi les principales villes du Nord.

Pourtant, nous avons évoqué la situation de Borotou-Koro qui est loin encore de jouer le rôle de pôle de développement pour sa région. Les autres complexes ne semblent pas plus dynamiques. Ferké I et Ferké II n'ont pas profité à Ferkéssédougou mais à Korhogo qui connut une forte impulsion économique résultant de l'implantation des complexes. Mais la période de la réalisation terminée, la période d'exploitation n'a pas les mêmes conséquences. Korhogo offre aujourd'hui au visiteur le spectacle curieux de son nouveau quartier résidentiel : luxueuses et immenses villas non achevées et vides de locataires.

Sérébou et Katiola sont dans la zone d'attraction de Bouaké et ne possèdent pas les moyens de s'en dégager. Quant à Zuénoula, l'activité du complexe renforce le pôle urbain de Daloa.

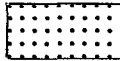
Cependant, des migrations se sont mises en place autour des complexes et nous avons vu qu'à Borotou-Koro un mouvement Sud-Nord et villes-campagnes s'amorçait. Cette densité de population doit être utilisée par les pouvoirs publics afin de permettre aux complexes sucriers de devenir des pôles de développement.

SITUATION DES COMPLEXES SUCRIERS

LEGENDE DES 5 CARTES DE DETAIL

Population des préfectures et sous-préfectures (x)	moins de 1 000 habitants
	de 1 001 à 2 000 habitants
	de 2 001 à 5 000 habitants
	de 5 001 à 10 000 habitants
	plus de 10 000 habitants

complexe sucrier (xx)



Routes principales

non bitumées

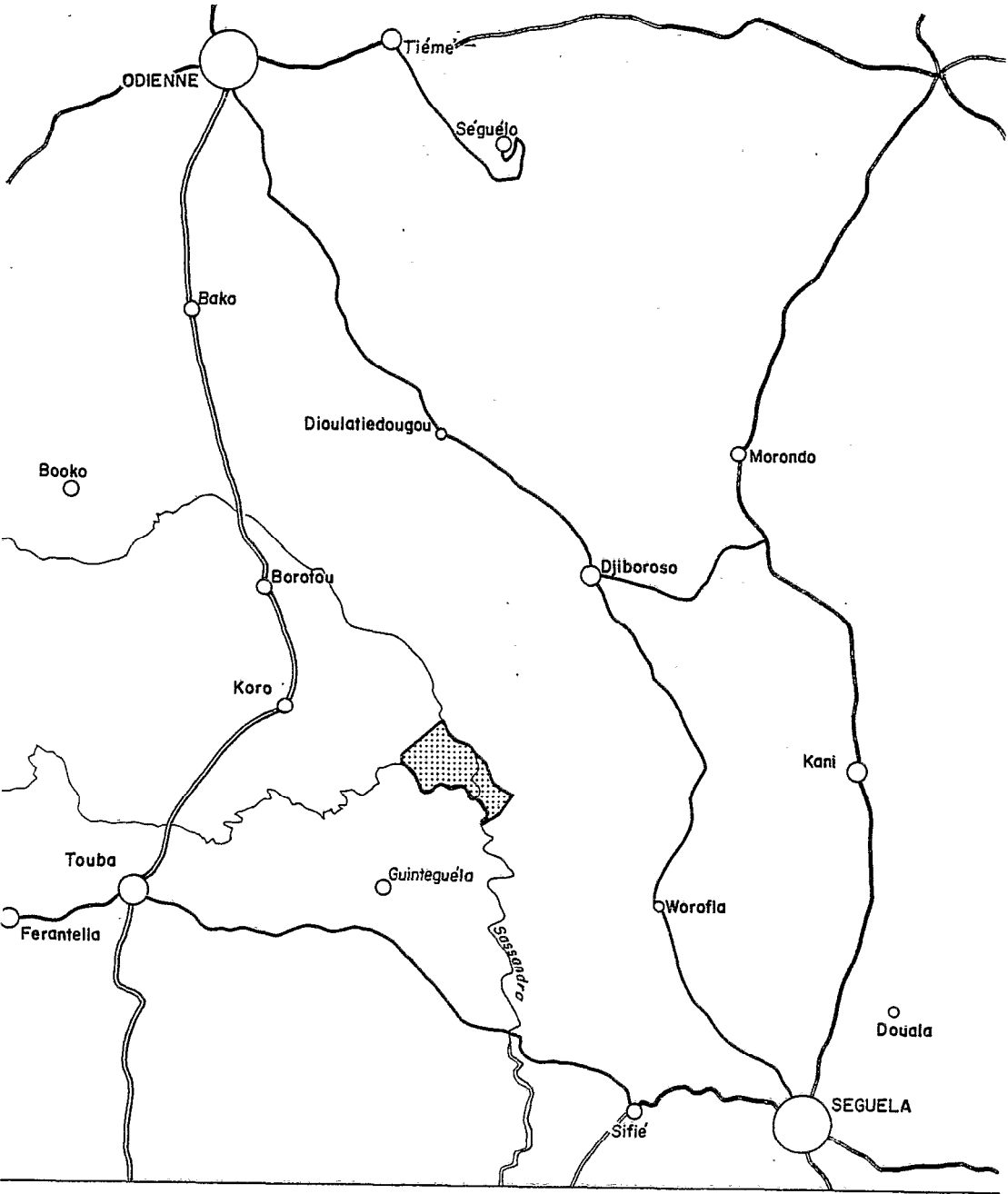
bitumées

Routes

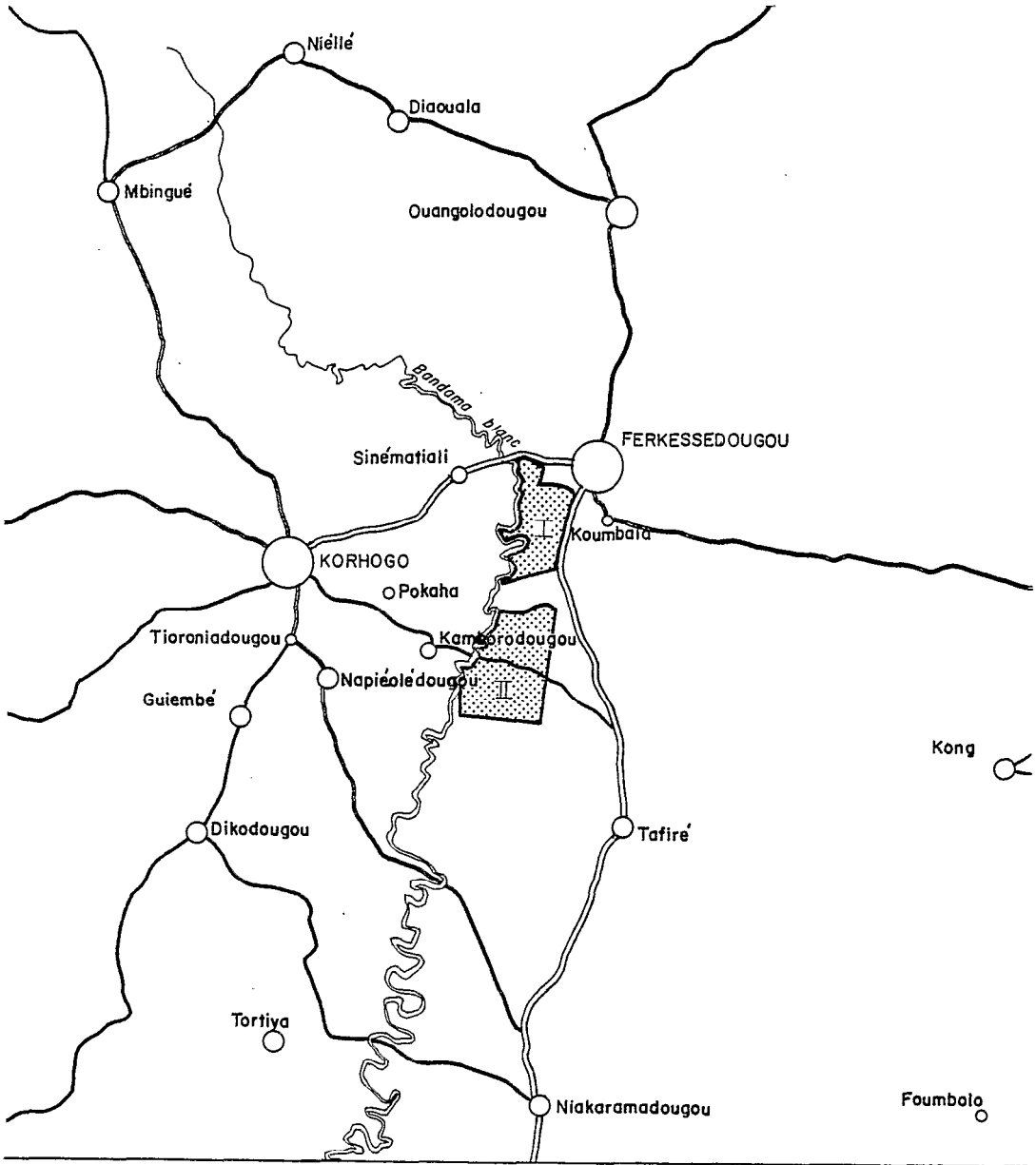
secondaires

(x) La population est exprimée selon les résultats du recensement de 1975. Préfectures, sous-préfectures et routes sont des données de 1980.

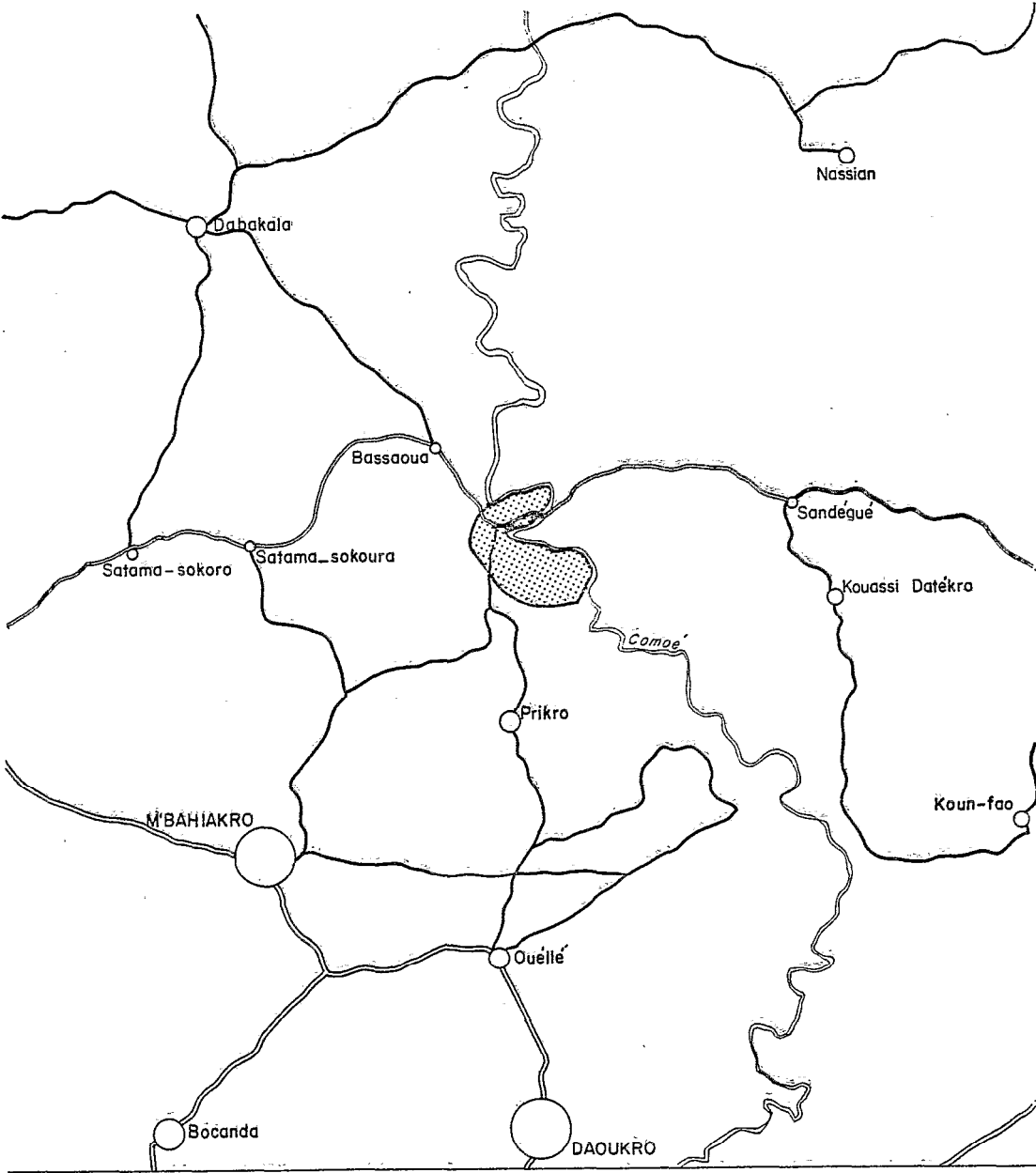
(xx) Les limites des complexes constituent une donnée indicative.



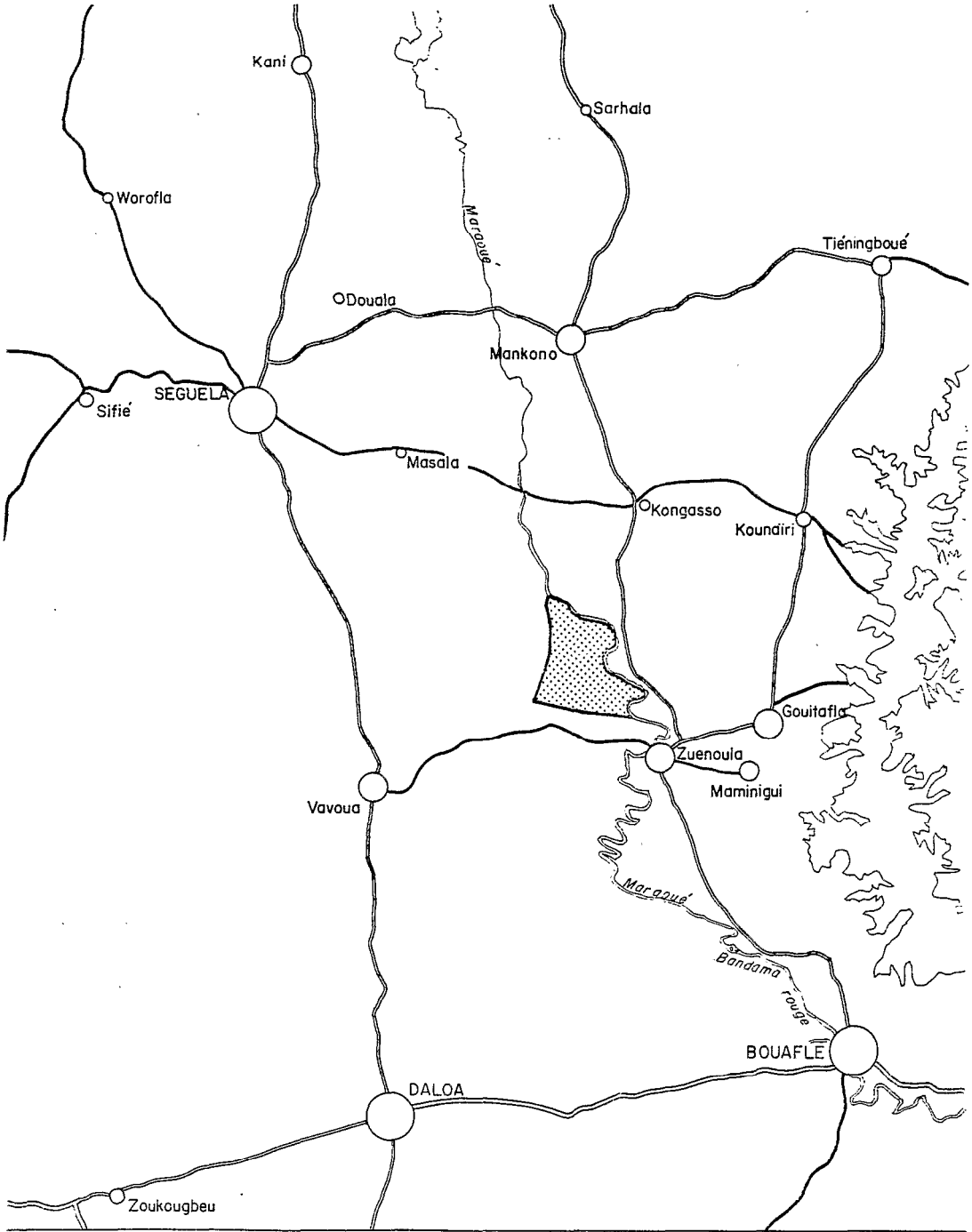
COMPLEXE SUCRIER DE BOROTOU-KORO



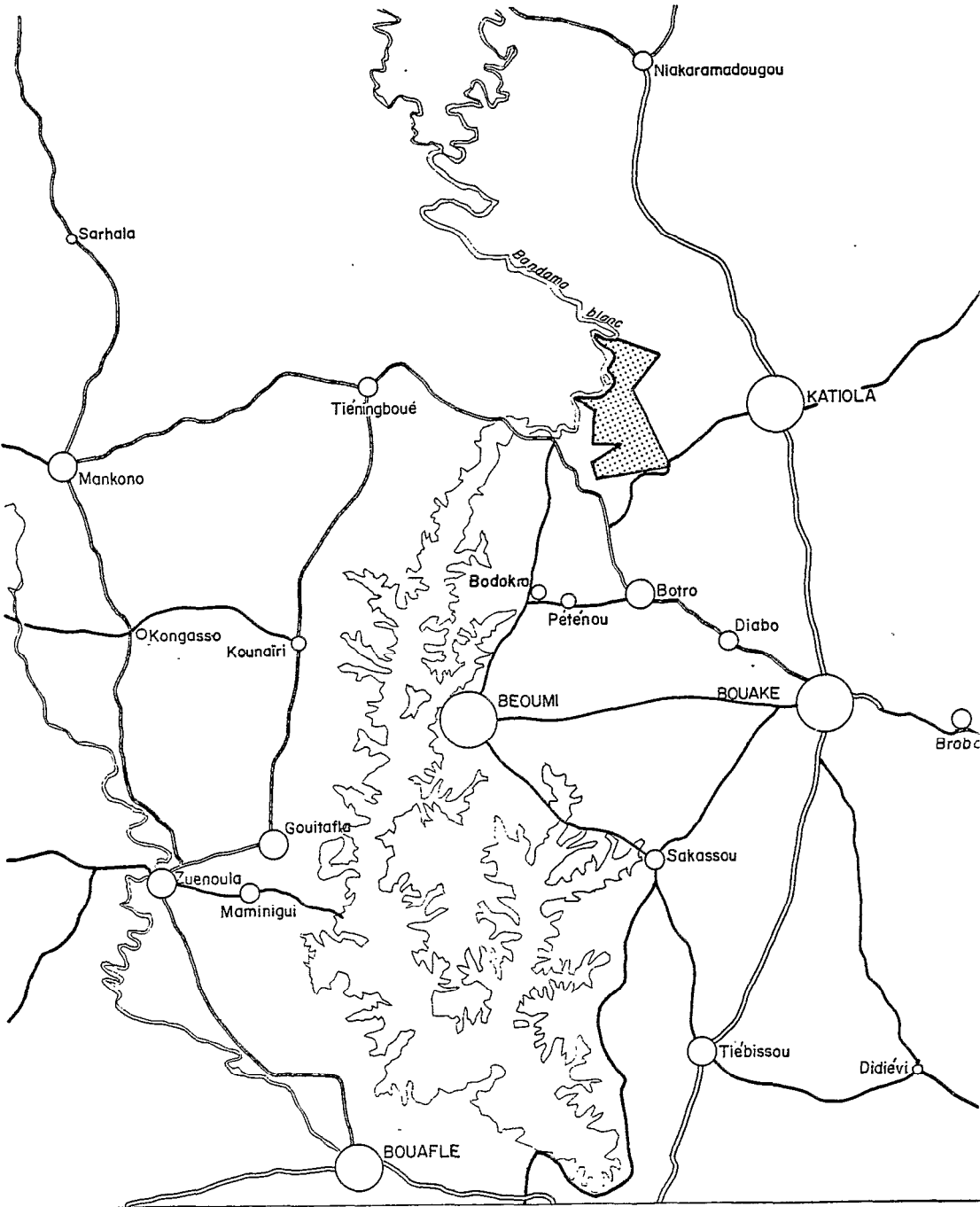
COMPLEXES SUCRIERS DE FERKE I ET DE FERKE II



COMPLEXE SUCRIER DE SEREBOU



COMPLEXE SUCRIER DE ZUENOULA



COMPLEXE SUCRIER DE KATIOLA-MARABADIASSA

Un effort d'urbanisme s'impose afin que les habitats ne soient plus de simples camps de travailleurs mais de vraies villes avec des installations attractives et des possibilités d'investissements sur place. Un nouveau découpage administratif érigeant les complexes en sous-préfectures serait une première étape.

L'installation d'un centre d'élevage et d'embauche profitant des sous-produits de l'activité sucrière, des cultures vivrières utilisant les terres irriguées et le parc motorisé de la Sodesucre, des actions d'encadrement organisées autour de petites unités industrielles diversifieraient les activités économiques et favoriseraient l'essor de la région à partir des infrastructures de la Sodesucre.

Les autres sociétés de développement pourraient être associées à cet effort.

Déjà le "plan Soja" de Touba pourrait offrir un emploi saisonnier complémentaire aux tractoristes de Borotou-Koro compressés pendant l'inter-campagne sucrière qui correspond à la campagne du soja.

Enfin, la proximité des complexes avec la Guinée, le Mali, la Haute Volta, le Ghana et leur situation sur les grands axes d'échanges sont autant de facteurs oeuvrant à transformer les complexes en villes-carrefour.

Mais ceci n'est possible que par une action concertée au niveau gouvernemental et à la poursuite des investissements liés au programme sucrier.

Le fait que le programme sucrier ait eu deux principaux objectifs : produire du sucre et développer la région Nord, a énormément servi sa conduite et ses résultats. Ce fut un mauvais calcul. Sur le plan économique le prix de revient du sucre, grevé par les investissements sociaux d'intérêt public et une gestion de société d'Etat, ne pouvait être rentable. Quant à sa vocation de développement, les mêmes emprunts finançant à la fois la réalisation de l'usine et le programme social, il était à prévoir que l'aspect "aménagement du territoire"

serait sacrifié. De plus les premiers résultats enregistrés à la production ne devaient guère inciter le gouvernement à investir davantage dans le gouffre financier de la Sodesucre, compromettant alors son rayonnement à l'échelle régional.

Sans doute une conjoncture économique plus clémente pour la Côte d'Ivoire permettrait la reprise d'une politique sucrière et régionale mieux adaptée.

CONCLUSIONS

Les conséquences économiques des grands projets comme le programme sucrier ivoirien, sont désormais banales. La valeur ajoutée nationale est presque négligeable. Ainsi, alors que les investissements initiaux dépassent 260 milliards de F.CFA, en 15 ans de période de croisière, la valeur ajoutée nationale cumulée atteint péniblement 72 milliards, soit un "taux de rentabilité" inférieur à 2 % pendant que les revenus de l'Etat se soldent négativement.

Le prix de revient du kilo de sucre est supérieur à 200 F, le prix du marché mondial est inférieur à 100 F.

Le calcul des revenus directs et indirects de l'activité sucrière pour les quatre agents de l'Economie donne ces résultats : Etat ivoirien : 6 % ; Ménages ivoiriens : 37 % ; Entreprises ivoiriennes : 9 % ; Extérieur : 48 %. C'est-à-dire que dans la fabrication d'un kilo de sucre de 200 F, l'Extérieur touche 96 F et a autant intérêt à vendre des usines à sucre que du sucre, ce qui remet en question l'aspect "indépendance nationale" des politiques d'import-substitution.

Quant aux effets induits, si nous prenons le cas du complexe sucrier de Borotou, les retombées financières ne semblent pas apparentes : pas de "ville" autour du complexe, pas de création d'activités facilement identifiables par les comptables nationaux.

Quelques phénomènes apparaissent même comme négatifs au vu des statistiques : le nombre de contrats de cultures encadrées et les superficies recensées ont diminué, les habitants préférant se livrer au commerce que développer la production vivrière pour satisfaire la demande locale. Par contre, les cadres ivoiriens du complexe commencent à mettre en valeur, grâce aux facilités offertes par leurs postes, quelques plantations de riz.

Le complexe emploie 2.500 personnes dont environ 1.000 saisonniers. Il est intéressant de noter que pour la première fois en Côte d'Ivoire on voit se dessiner un mouvement de migration des villes

vers l'intérieur et du Sud vers le Nord. Ce mouvement concerne essentiellement le personnel permanent qualifié (en particulier les jeunes déscolarisés chômeurs). Concernant le personnel non qualifié saisonnier, on constate une très grande mobilité. Originaires de la proche région dans leur majorité, les saisonniers ne se représentent d'une campagne sur l'autre que dans une proportion de 20 %. Il semblerait que l'offre d'emploi accélère leur abandon de la terre et que leur premier contact avec le travail salarié à la SODESUCRE ne soit qu'un relais vers la ville. Les structures familiales, très contraignantes, semblent bouleversées et l'emploi à la SODESUCRE, bien que décidé par les aînés, est une occasion pour les jeunes d'échapper à leur tutelle, accélérant ainsi l'exode rural.

La SODESUCRE est très handicapée au point de vue rentabilité par le programme social (écoles, routes, hôpitaux ...) qui lui incombe. La gestion de type "Société d'Etat" doit être comprise également par le rôle social que la SODESUCRE doit remplir. Dans ces conditions, on peut se demander si une analyse strictement économique est bien apte à rendre compte du programme sucrier ivoirien. On peut simplement mettre en lumière un transfert de l'Etat (par le biais de la Caisse de Stabilisation, c'est-à-dire des revenus du café) vers l'Extérieur et vers les ménages du Nord.

DU CAFE AU SUCRE

Le programme sucrier est presque totalement financé par la Caisse de Stabilisation, elle-même alimentée par la commercialisation du café et du cacao. C'est cette même caisse qui devra subventionner le sucre ivoirien.

Cinq des six complexes ont été réalisés sans appel d'offres, c'est-à-dire sans passage sur le marché. Pour la vente du café, du cacao et du sucre, la Côte d'Ivoire est bien obligée de passer sur le marché international, il semblerait que pour l'achat de biens d'équipement il en aille autrement.

Le circuit de financement du sucre passe trois fois sur le marché international. Il serait intéressant de suivre les différentes étapes de création et de répartition de la valeur. On peut grossièrement proposer la représentation suivante :

Le planteur du Sud (qui utilise les manoeuvres voltaïques) vend à la CSSPPA sa production. Le prix est plus ou moins politique et permet depuis 15 ans une importante ponction étatique. La Caisse vend sur le marché international, le prix résulte-t-il de l'offre et de la demande ? En tous cas, à long terme, cela se traduit par un échange inégal, une ponction de l'Etranger.

La Caisse achète des biens de production à l'Extérieur mais on ne peut pas parler de marché, la "concurrence" marche à sens unique, c'est l'Extérieur qui assure le financement avec des prêts au taux du marché pour la plupart. L'Extérieur ne prend aucun risque, toute la valeur ajoutée de son activité est produite chez lui.

L'Etat ivoirien réalise par le biais d'une Société d'Etat sur les terres de l'Etat des plantations et des usines. Le paysan du Nord passe dans le circuit monétaire et dans une situation de salarié. Sa productivité, au regard des normes de production et de rentabilité occidentales est négligeable.

Le sucre est produit et vendu à perte sur le marché international grâce aux subventions de la Caisse. La fixation du prix dépend surtout des mouvements spéculatifs. C'est le planteur de café, le contribuable ivoirien et le consommateur de sucre ivoirien (qui paye le sucre trois fois plus cher que le cours mondial) qui vont financer l'activité sucrière.

AUTRE CONCLUSION

L'"exercice de style" économique que constitue une partie de l'exposé utilise des méthodes (méthodes d'appréciation de projets, utilisation des agrégats de la comptabilité nationale ...) et des concepts qui induisent fatalement des normes de rationalité économiques. Ces normes sont déjà difficilement applicables dans les économies occidentales, dans les économies dites "sous-développées" elles peuvent apparaître totalement extérieures à la perception de la réalité locale. Ainsi la rémunération d'un travailleur doit, en économie classique, être égale à sa productivité marginale afin de maximiser l'avantage de son travail pour la collectivité. Dans de nombreux plans de développement qui utilisent les méthodes de la programmation, la mise à un travail "moderne", c'est-à-dire salarié, d'un travailleur venant d'une exploitation familiale "traditionnelle" tournée vers l'auto-consommation, doit correspondre à un salaire de référence nul. En effet, la valeur marginale de la productivité du travailleur dans son village étant considérée comme nulle par la comptabilité nationale (sa production échappant au circuit monétaire), il ne devrait rien coûter à la collectivité de le "mettre au travail".

On pouvait s'étonner de ne pas trouver d'effets induits. Seuls les aménageurs et les économistes n'en trouvent pas. Il y a effectivement fuite, en dehors des circuits couverts par la comptabilité nationale, des salaires versés. Cette masse monétaire est souvent rapatriée au village où elle est rarement investie dans un secteur productif, ou dépensée sur place pour des achats de biens non répertoriés officiellement sur le territoire national.

Le programme sucrier ne semble pas répondre aux conditions établies par l'Economie pour être rentable. En fait, la notion même de rentabilité est discutable. Les normes de production n'obéissent pas à des lois rigides. Pour le même travail, 6.000 personnes sont employées à Ferké I contre 2.500 à Borotou. Le sucre produit n'est pas commercialisé rationnellement et il est arrivé que l'on cesse la production faute d'aire de stockage. La notion de "compétence" qui ferait respecter les normes de rentabilité ne recouvre pas grand-chose lorsqu'il y a une dissociation sociale entre le revenu et le pouvoir qu'offre un poste et

le travail effectif exigé par le profil du poste. Le sens de l'intérêt général qui devrait guider les décisions semble obéir à d'autres lois que celles qui régissent la science économique occidentale (du moins dans sa théorie, car dans sa pratique ...).

Le programme sucrier a permis au gouvernement ivoirien de resserrer autour de lui les notables du Nord et une couche de jeunes cadres employés dans les sociétés d'Etat. Ce qui apparaît comme "gaspillage" doit être considéré comme une forme de redistribution qui trouve sa justification dans l'équilibre politique ivoirien. Il est difficile de conclure à une catastrophe économique lorsqu'apparemment on se trouve devant une réussite politique (et réciproquement ?).

En tout état de cause, l'analyse historique antérieurement entreprise sur la création du sous-développement de la région du Nord de la Côte d'Ivoire fournit davantage d'éléments de compréhension du programme sucrier que l'analyse de projet classique.

Pourtant au terme de ce rapport, nous pouvons tirer au moins une conclusion. Plus nous avons avancé dans la saisie des phénomènes, plus nous avons décortiqué les chiffres, les circuits d'information ou les comportements administratifs et individuels, et plus une évidence s'imposait : au bout de la logique économique on s'aperçoit que la réalité, les raisons ou les causes sont ailleurs. Là où l'économiste et le planificateur voient un problème technique est occultée toute autre chose. Si nous n'avons pas renoncé à présenter en annexes les tentatives de surmonter les problèmes techniques, c'est pour montrer non sans un certain plaisir, à quel point un seul détail, s'il fait reculer la normalisation économique, apporte surtout des éléments utiles pour l'identification et la compréhension des acteurs concernés par le programme sucrier, de leurs stratégies et de leurs intérêts.

ANNEXES

I. ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX AGRICOLES

Dans un premier temps, nous négligeons d'inclure le coût de fonctionnement du réseau d'irrigation. Tous les chiffres sont donnés en francs courants 1980 et en prix révisés 1980, ils ont été calculés pour le complexe de Borotou.

I.1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PARCELLES

Les travaux d'aménagement des parcelles sont facturés hors taxes. Ils ont été commandés à la Motoragri, puis à la Sogema dans le cadre d'un contrat de réalisation hors taxes. Leur coût se situe autour de 600 000 francs l'hectare en région de savane arborée.

Ces travaux de préparation des terres peuvent être considérés comme des investissements pourtant, certains systèmes comptables ne les amortissent pas. Dans ces calculs, nous allons cependant rapporter leur coût à une durée d'exploitation de 20 ans.

I.2. COÛTS DE PLANTATION

Tous les 4 ans, il faut procéder à de nouvelles plantations (1). Ces plantations sont effectuées par la Sodesucre.

Pour simplifier le calcul du coût d'utilisation journalière des tracteurs et des cane loaders, nous avons pris le coût indicatif de location à la journée fourni par la Sogema et par le responsable de la motorisation (2). Le passage par les calculs d'amortissement et de consommation en énergie aurait été trop délicat.

-
- (1) On ne replante pas toute la surface du complexe tous les 4 ans. Il y a un roulement. Ici, nous considérons abstraitement un hectare: chaque hectare doit être replanté tous les 4 ans.
 - (2) Ces coûts indicatifs, comme les standards cultureux sont très proches des résultats publiés par le contrôle de gestion de Ferké I : "Standards cultureux - engins-véhicules. Campagne 1979-1980".

On estime alors le coût journalier de l'utilisation d'un tracteur à 16 000 francs, et pour un cane loader à 20 000 francs.

Le coût journalier du travailleur est estimé comme suit, charges sociales non comprises :

Manoeuvre	:	M =	800 francs
Tractoriste	:	T =	1 500 francs
Chef d'équipe	:	C =	1 200 francs

Les calculs sont arrondis à la centaine supérieure - les normes doivent être considérées comme des indicateurs et des hypothèses de travail et non comme une loi. Elles ont été calculées de manière empirique selon les estimations des chefs de ferme.

Nous avons choisi de valoriser le manque à gagner en cannes que représente l'utilisation des boutures (3).

Au total, les travaux de plantation s'élèvent à 119 100 francs par hectare.

(3) Il serait possible de considérer que les boutures sont simplement prêtées puis récupérées au bout de 4 ans, et donc gratuites. On peut également considérer les premières boutures comme des frais d'établissement et ne pas amortir les coûts en boutures suivants.

Le même problème se pose d'ailleurs au sujet de la canne sur pied : est-ce une immobilisation, un stock-outil, ou si l'on décale l'année comptable un produit annuel résultant de l'activité de l'entreprise et consommé par elle pendant le cycle de production (à supposer que le cycle des cannes soit bien d'une année) ?

Ce sont là des choix de conventions comptables. Nous préférons rester dans le cadre économique où l'utilisation d'1/10e de la récolte tous les quatre ans pour les travaux de plantation représente un manque à gagner de matières premières, et où les travaux agricoles ont une valeur économique matérialisée par le produit "canne sur pied".

ESTIMATIONS DES COÛTS DES TRAVAUX AGRICOLES

OPERATION	NORMES	NOMBRE ET COÛT MATERIEL/JOUR	NOMBRE ET COÛT TRAVAILLEUR/JOUR	COÛT PRODUIT	PRIX A L'HECTARE EN F.C.F.A 80
1	ABATTAGE				58.500
2	ANDAINAGE				56.500
3	BRULAGE				5.300
4	EVACUATION				91.000
5	REGALAGE				23.300
6	SOUS-SOLAGE				118.000
7	PSEUDO LABOUR				39.000
8	PULVERISAGE				16.600
9	PLANAGE				14.500
10	EPIERRAGE				86.000
11	EVACUATION DES BLOCS				1.500
12	CREATION DE PISTES	168.000 F/km 250 km de pistes pour les 5 000 hectares			8.400
13	FACTURATION GAS-OIL	80.000 F/ha			80.000
TOTAL PREPARATION : OPERATIONS 1 à 13 =					598.000
14	SILLONNAGE	4 ha/j	1 = 16.000	1 T = 1.500	4.400
15	EPANDAGE ENGRAIS	10 ha/j 600 kg/ha	2 = 32.000	8 M = 6.400 1 C = 1.200 2 T = 3.000	59 F/kg 34.400 F/ha
16	BOUTURE	0,1 ha boutures donne 1 ha cannes marque à gagner sur production = 0,1 ha valeur d'un hectare non irrigué = 110.000			11.000
17	COUPE BOUTURE	7 ha/j		50 M = 40.000 2 C = 2.400	6.100
18	CHARGEMENT	7 ha/j	1 loader = 20.000	1 T = 1.500	3.100
19	TRANSPORT	7 ha/j distance moyenne = 9,5 km	7 = 112.000	7 T = 10.500	17.500
20	MISE EN TERRE TRONCANNAGE	7 ha/j		45 M = 36.000 3 C = 3.600	5.700
21	RECOUVREMENT	7 ha/j	1 = 16.000	2 T = 3.000	2.800
22	HERBICIDAGE	15 ha/j 8 litres/ha	1 = 16.000	3 M = 2.400 1 T = 1.500 2 C = 2.400	gesapax 1.258 F/litre
23	SARCLAGE MECANIQUE	10 ha/j	1 = 16.000	1 T = 1.500	1.800
24	SARCLAGE MANUEL	1 ha/j 1 homme par sillon 15 sillons/ha		15 M = 12.000	12.000
25	BUTTAGE MECANIQUE	7 ha/j	1 = 20.000	1 T = 1.500	3.100
26	ENTRETIEN PISTES	100 jours pour les 5.000 ha	3 = 60.000	3 T = 4.500	1.300
TOTAL TRAVAUX PLANTATION : OPERATIONS 14 à 26 =					119.100
TOTAL TRAVAUX ENTRETIEN : OPERATIONS 15, 23 à 26					56.900
27	DECHICOTAGE	7 ha/j 4 passages	1 = 50.000	1 T = 1.500	29.300
TOTAL TRAVAUX ENTRETIEN + DECHICOTAGE : OPERATIONS 15, 23 à 27 =					86.200
28	MONTAGE IRRIGATION	7 ha/j	1 = 16.000	22 M = 17.600 3 C = 3.800 1 T = 1.500	5.600

Coût des travaux agricoles sur 20 ans

ANNEE	TYPE DE TRAVAUX	N° DES OPERATIONS	COÛT A L'HECTARE
0	PREPARATION	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10. 11.12.13	598 600
1	PLANTATION	14.15.16.17.18.19.20. 21.22.23.24.25.26	119 100
2	ENTRETIEN	15.23.24.25.26	56 900
3	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
4	ENTRETIEN + DECHICOTAGE	15.23 à 27	86 200
5	PLANTATION	14 à 26	119 100
6	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
7	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
8	ENTRETIEN + DECHICOTAGE	15.23 à 27	86 200
9	PLANTATION	14 à 26	119 100
10	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
11	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
12	ENTRETIEN + DECHICOTAGE	15.23 à 27	86 200
13	PLANTATION	14 à 26	119 100
14	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
15	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
16	ENTRETIEN + DECHICOTAGE	15.23 à 27	86 200
17	PLANTATION	14 à 26	119 100
18	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
19	ENTRETIEN	15.23 à 26	56 900
20	ENTRETIEN + DECHICOTAGE	15.23 à 27	86 200
soit sur 20 ans = 1 préparation			598 600
5 plantations			595 500
10 entretiens			569 000
5 entretiens + 5 déchicotages			431 000
TOTAL			2 194 100

soit un coût annuel des plantations à l'hectare de 109 700 /

I.3. COÛTS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Pendant les 3 années qui suivent la plantation, la parcelle nécessite des travaux d'entretien. Il faut reprendre quelques opérations de l'année précédente : l'épandage d'engrais, les sarclages, le buttage et l'entretien des pistes qui est inhérent à l'exploitation agricole. Ces coûts s'élèvent à 56 900 francs l'hectare.

I.4. COÛT DE DECHICOTAGE

L'année précédant l'année de replantation, il faut effectuer des travaux de déchicotage, ce coût s'ajoute à celui de la 3ème année d'entretien, il s'élève alors à 86 200 francs.

Il est maintenant possible d'évaluer les coûts de travaux agricoles sur 20 ans. Nous obtenons un coût annuel de 109 700 francs par hectare.

I.5. COÛT DE L'IRRIGATION

Le choix d'irriguer la totalité des plantations de cannes a été fait. Le gain en sucre doit permettre de couvrir les amortissements du matériel et les frais de fonctionnement du réseau d'irrigation.

Ce choix a été très controversé. Nous allons essayer ici d'apporter quelques données chiffrées.

Comme pour les calculs précédents, nous ne ferons pas de calcul d'actualisation. On pose l'hypothèse que tous les facteurs de production évoluent de la même façon dans le temps, on raisonne donc en francs 1980 (4). De la même façon nous ne répartirons pas les charges

(4) Les prix que nous donnons pour le réseau d'irrigation sont des prix révisés 1980 et non ceux qui figurent dans le contrat de 1977.

administratives. Les chiffres avancés sont des approximations. Il est très difficile de retrouver dans les contrats le coût exact des investissements et en attendant la mise en place d'une comptabilité analytique, on ne peut que procéder à des estimations des frais de fonctionnement. Les durées de vie des investissements nous ont été fournies par les responsables de l'irrigation, non par les comptables. Nous étudions donc ici les amortissements économiques.

Investissements et durée de vie théorique	:	Amortissement annuel (en millions de F.CFA)
- réseau enterré	:	
4,5 milliards sur 20 ans	:	225
- réseau mobile	:	
1,5 milliard sur 10 ans	:	150
- station de pompage et lignes	:	
1,5 milliard sur 15 ans	:	100
TOTAL	:	475

Frais d'exploitation

Il est prévu que l'irrigation réclame la moitié des besoins en énergie du complexe.

La campagne 1979-1980 a exigé 50 litres de fuel par tonne de cannes traitées et on prévoit 450 millions de dépenses en énergie pour l'année comptable.

Sur cette base et celle de la consommation quotidienne moyenne hors campagne en DDO (10 m³), on peut programmer un besoin de 400 millions en fuel et en DDO pour l'année suivante pour tout le complexe.

Ce poste pourrait être largement réduit. Une meilleure utilisation de la capacité de production de l'usine permettrait de traiter davantage de bagasse, source d'énergie gratuite. Une politique de restriction des arrosages ainsi que des conditions climatiques satisfaisantes allègeraient considérablement les dépenses d'énergie.

Ici nous nous en tiendrons à une estimation de dépenses d'énergie pour l'irrigation de 200 millions.

Le personnel du service irrigation demande 23 personnes pour la plupart qualifiées. Nous posons l'hypothèse d'un salaire moyen mensuel de 40 000 francs sur 13 mois. Les frais de personnel pour l'irrigation se chiffrent alors à 12 millions.

Le coût annuel de l'irrigation se décompose ainsi :

- Amortissement	475
- Frais d'exploitation	212
	<hr/>
TOTAL	687

ce qui, rapporté à l'hectare (divisé par 5 000), représente un coût de 137 400 francs.

Nous venons de calculer le coût annuel des travaux agricoles : 109 700 F/ha - ce chiffre ne comprenait pas l'opération "mise en place du réseau de surface" (5) qui est nécessaire en cas d'irrigation et dont la prise en compte (5 600 F) met le coût annuel à 115 300 F/ha.

Ainsi, le prix de revient d'un hectare de canne à sucre est de 109 700 francs sans irrigation et de 252 700 francs avec irrigation. Soit un coût supplémentaire pour l'irrigation de 130 %.

(5) Opération annuelle n° 28. Le total des travaux de plantation est alors de 121 700 francs, celui des travaux d'entretien de 62 500 francs et celui des travaux d'entretien et de déchicotage de 91 800 - soit un total sur 20 ans de 2 291 100 F/ha. Nous avons conservé le coût de la bouture sur la base du coût de l'hectare non irrigué.

Cependant, dans le cadre d'un complexe sucrier ce qui nous intéresse ce sont les possibilités d'extraction du sucre. Or, un hectare de cannes irrigué ne donne pas le même rendement en tonnes de cannes à l'hectare qu'un hectare non irrigué et surtout la teneur en sucre est différente.

Ce chiffre de 130 % devient alors tout à fait acceptable. En effet, les objectifs raisonnables de rendement tournent autour d'une récolte de 100 tonnes de cannes à l'hectare dont on extrairait 10 % de sucre. Sans irrigation, il est non moins raisonnable de prévoir un rendement de 50 tonnes de cannes à l'hectare dont on extrairait simplement 8 % de sucre (6).

Ces hypothèses plausibles donnent, dans le cas de l'irrigation un rendement en sucre de 10 tonnes à l'hectare, dans le cas de la canne pluviale un rendement de 4 tonnes. L'irrigation permet donc un gain de production de sucre de 150 % et rentabilise alors les coûts d'irrigation.

Il est regrettable que des parcelles pilotes n'aient pu être mises en place pour tester ces hypothèses.

Mais le choix de l'irrigation, s'il peut se justifier sur un plan agronomique, est bien moins justifiable sur un plan financier où l'importance des investissements grève lourdement le budget.

Nous pouvons présenter une première estimation du coût de l'hectare de cannes sur pied, charges administratives et charges sociales non comprises, aux alentours de 252 700 francs.

(6) Ces hypothèses ne sont actuellement pas confirmées, elles reposent sur la capacité de la Sodesucre à sélectionner rapidement les variétés de cannes les plus performantes.

II. UN EFFET PRIMAIRE : VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

II.1. L'UTILISATION DE LA MELASSE

En période de croisière, les complexes sucriers devraient produire 108 000 tonnes de mélasse. Le prix de la mélasse sur le marché international est de 80 \$ la tonne, ce qui correspond à peu près à un prix FOB Abidjan de 15 F/kg.

La mélasse est surtout utilisée comme aliment dans les centres d'embouche. Le centre d'embouche bovine de Ferkéssédougou fonctionne depuis 1977 avec la mélasse de Ferké I. La capacité d'accueil de ce centre pourrait être de 20 000 têtes d'ici 1985. Si tous les projets d'encadrement, de ranches d'élevage et d'embouche industrielle de la Société pour le Développement de la Production Animale (SODEPRA) voient le jour (7), la production de viande et d'abats serait en 1985 le triple de la production de 1977 (8) et les besoins en mélasse correspondant dépasseraient alors les 50 000 tonnes, c'est-à-dire plus de la moitié de la production nationale.

Cet allongement de la chaîne de transformation de la canne à sucre est particulièrement intéressant dans la mesure où il favorise la production locale de viande au meilleur coût, production encore très insuffisante. Les gains en devises résultant de la diminution des importations de viande seraient appréciables.

Un second centre d'embouche est prévu dans ce but auprès du complexe sucrier de Borotou-Koro. Il est actuellement en attente de financement.

(7) Ce qui est peu probable, la SODEPRA, Société d'Etat, venant d'être dissoute.

(8) En 1977 la situation était la suivante pour toute la Côte d'Ivoire

production bovine	: 7 700 tonnes
production porcine	: 5 960 tonnes
production ovins-caprins	: 3 500 tonnes
production avicole	: 15 000 tonnes (+ oeufs 4 630 tonnes)

Sources : SODEPRA - 1979.

La Sodepra achetait la mélasse à 2 F/kg jusqu'au 30 septembre 1979. Les prix ayant monté, la Sodesucre pense à exporter sur le marché national, ou, ce qui revient au même pour elle compte-tenu des coûts de transport, de stockage et de frais de sortie, à porter son prix de vente local à 5 francs.

La Sodepra affirme ne plus pouvoir payer et réclame donc une subvention du gouvernement de 3 F/kg pour les 7 000 tonnes dont elle aura besoin en 1980, soit 21 millions.

C'est une situation singulière. La Sodesucre est une société d'Etat dont l'activité est, nous l'avons vu, largement subventionnée par les pouvoirs publics, qui ne peut avancer avec précision le prix de revient de son sucre et dont le produit de la vente de la mélasse est marginal par rapport à son chiffre d'affaires (9).

Cependant lorsque la Sodesucre dont l'activité n'est pas rentable veut vendre au prix normal du marché le produit d'une activité mineure, c'est-à-dire ne pas procéder à un transfert sans contrepartie vers la Sodepra, c'est le tollé et le gouvernement doit reporter sa subvention en aval ...

Outre l'aspect d'absurdité bureaucratique que soulève ce problème de la mélasse, un aspect "choix de projet" retient notre attention.

Les 7 000 tonnes de mélasse utilisées par la Sodepra devaient permettre de nourrir 10 000 têtes au centre d'embouche de Ferkéssédougou et de produire 850 tonnes de viande nette (le gain de poids entre la bête achetée et la bête engraisnée est de 85 kg/tête).

Si ces 850 tonnes étaient importées, à 400 francs le kilo en moyenne, la perte en devises serait de 340 millions.

(9) Pour notre complexe-type les revenus tirés de la mélasse ne représentaient pas 1 % du total de ses charges (90 millions pour 9,220 milliards).

Si les 7 000 tonnes de mélasse étaient exportées (la Sodepra refusant d'acheter et se tournant vers des aliments de substitution) le gain en devises serait de 105 millions.

Il serait fastidieux d'affiner cette étude, car ne n'est pas parce que la Sodesucre décide d'exporter sa mélasse que le centre d'em-bouche doit fermer ses portes. Il semble même que le produit de substitution le plus simple soit la graine et le tourteau de coton produits localement. Le seul problème est de savoir si ce coût supplémentaire de 21 millions doit être supporté par la Sodesucre ou par la Sodepra, si l'Etat doit subventionner en amont ou en aval. Dans l'intérêt du consommateur il vaut mieux que la subvention se situe en amont, que le prix de la mélasse n'augmente pas.

Cependant le choix d'exporter la mélasse plutôt que de la vendre, même à perte légère, sur le marché national renforce le processus de l'échange inégal : on exporte la matière première (la mélasse), on importe le produit manufacturé (la viande).

S'inspirant de l'expérience brésilienne, le gouvernement a demandé au BETPA une étude sur les possibilités de production d'alcool-carburant à partir de la mélasse. La réalisation demanderait un surplus d'investissement que le programme sucrier ne peut actuellement pas supporter. La rentabilité de ce projet n'est sans doute pas garantie, du fait de la dispersion des complexes et de la taille des unités de production.

Quant à la perspective de faire du rhum, elle se heurte non seulement aux remarques précédentes pour l'alcool carburant, mais aussi à la faiblesse du marché ivoirien et à la concurrence internationale.

II.2. VALORISATION DE LA BAGASSE

Contrairement à la mélasse ou à la canne sur pied, on ne se pose pas le problème de valorisation de la bagasse ; produit créé et détruit par l'entreprise au cours de son activité annuelle, la bagasse est gratuite.

Pourtant, la bagasse est une source d'énergie importante qui réduit considérablement le recours à l'utilisation du fuel.

Quelques normes permettent de calculer un "équivalent fuel" pour la bagasse :

- 5,5 kg de bagasse représentent le pouvoir calorifique d'1 kg de fuel.
- 1 tonne de cannes donne 330 kg de bagasse, soit l'équivalent calorifique de 60 kg de fuel.
- La bagasse, estimée au prix du fuel (\pm 62 F/kg) peut être valorisée à 11,4 F/kg.
- 1 tonne de cannes fournirait alors 3 760 francs de bagasse (en équivalent fuel).
- Les ressources d'énergie tirées de la combustion de la bagasse, pour une campagne de 450 000 tonnes de cannes, se chiffrent alors à 1 690 millions. Cette énergie serait plus que suffisante pour l'activité du complexe, un surplus serait dégagé (10).

Donner une valeur à la bagasse est cependant une démarche un peu fantaisiste dans la mesure où

- le sucre serait un produit de très grand luxe si sa production ne fournissait pas ses propres besoins en énergie,
- il n'existe pas encore de marché où mettre en vente le surplus d'énergie et les coûts de branchement sur un réseau électrique distributeur sont très élevés. L'EECI envisage prochainement de connecter tous les complexes à son réseau mais les modalités de cession d'énergie réciproque ne sont pas arrêtées.

(10) Nous nous plaçons dans les meilleures hypothèses, avec une déperdition d'énergie nulle au niveau de la conduite des chaudières.

III. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES ENQUÊTES SUR LES TRAVAILLEURS DE BOROTOU

Pour les caractéristiques de la population concernée par chacune de ces enquêtes, il convient de se reporter aux pages 72.

A - Qualification

personnel non qualifié ≈ ouvriers 2ème et 3ème catégories
personnel qualifié ≈ autres catégories

a - enquête mai 78

personnel non qualifié	: 464	78 %
personnel qualifié	: 134	22 %

b - enquête novembre 78

personnel non qualifié	: 368	46 %
personnel qualifié	: 428	54 %

c - enquête août 79

personnel non qualifié	: 164	23 %
personnel qualifié	: 550	77 %

d - enquête avril 80

- manoeuvres O ₂ non qualifiés:	133	100 %
8 % ont leur C.E.P.E.		
- tractoristes qualifiés	: 148	100 %
35 % font mention d'un niveau d'étude		
24 % ont leur permis de conduire		

B - Age (au moment de l'enquête)

a - enquête mai 78

La date de naissance moyenne pour le personnel non qualifié est 1953, soit un âge moyen de 25 ans. La répartition en classes d'âge est la suivante pour un échantillon de 451 personnes :

moins de 21 ans	22 %
entre 21 et 25 ans	37 %
entre 26 et 30 ans	22 %
entre 31 et 35 ans	9 %
plus de 35 ans	10 %

soit 81 % de moins de 31 ans

19 % de plus de 30 ans.

L'âge moyen du personnel qualifié est de 30 ans.

L'âge moyen de l'ensemble du personnel se situe aux alentours de 26 ans.

b - enquête novembre 78

La moyenne d'âge du personnel non qualifié se situe vers 26 ans.

La répartition en classes d'âge donne les résultats suivants :

moins de 21 ans	17 %
entre 21 et 25 ans	39 %
entre 26 et 30 ans	19 %
entre 31 et 35 ans	15 %
plus de 35 ans	10 %

soit 75 % de moins de 31 ans

25 % de plus de 30 ans.

L'âge moyen du personnel qualifié est de 27 ans.

L'âge moyen de l'ensemble du personnel se situe entre 26 et 27 ans.

C - enquête août 79

Ensemble des travailleurs :

âge moyen : 27 ans

d - enquête avril 80

Pour les manoeuvres O₂ : âge moyen un peu supérieur à 27 ans
- 29 % ont plus de 30 ans
- 58 % ont entre 20 et 29 ans
- 13 % ont moins de 20 ans.
Pour les tractoristes : âge moyen 26 ans et demi.

C - Sexe

a - enquête mai 78

3 femmes au service médical et à l'administration.

b - enquête novembre 78

Quelques femmes intégrées à l'équipe "accueil hébergement".

c - enquête août 79

Estimation du pourcentage des femmes employées dans les services administratifs : 10 %.

d - enquête avril 80

Aucune femme.

D - Nationalité

a - enquête mai 78

"Expatriés" non compris.

Personnel non qualifié : 0,4 % de non ivoiriens

Personnel qualifié : 5,5 % de non ivoiriens en majorité voltaïques.

b - enquête novembre 78

10 expatriés employés par Sodesucré. Les dossiers du personnel expatrié employé par le gérant ADRA ne sont pas traités.

Personnel non qualifié : négligeable

Personnel qualifié : 3 % de non ivoiriens

c - enquête août 79

Personnel non qualifié : négligeable

Personnel qualifié : 1,5 % de non ivoiriens

d - enquête avril 80

Manoeuvres O₂ : 8 % de non ivoiriens en majorité guinéens.

Tractoristes : 8 % de non ivoiriens en majorité guinéens.

E - Personnes à charge

a - enquête mai 78

Personnel non qualifié : 49 % se déclarent célibataires. En moyenne moins d'une personne à charge par travailleur.

Personnel qualifié : en moyenne 2 personnes à charge par travailleur.

b - enquête novembre 78

Personnel non qualifié : 50 % de célibataires, moins d'une personne à charge par travailleur.

Personnel qualifié : en moyenne 2 personnes à charge par travailleur.

c - enquête août 79

En moyenne une personne à charge par travailleur enquêté.

d - enquête avril 80

Caractéristique non relevée - rarement indiquée sur les fiches des manoeuvres temporaires.

F - Ancien emploi - personnes ayant déjà occupé un emploi

a - enquête mai 78

Personnel non qualifié : 7 % des cas.

b - enquête novembre 78

Personnel non qualifié : 8 % des cas

Personnel qualifié : 68 % des cas.

c - enquête août 79

Personnel non qualifié : 13,5 %
Personnel qualifié : 42 %

d - enquête avril 79

Manoeuvres non qualifiés : 23 % (18 % à Sodesucre)
Tractoristes : 26 % (12 % chauffeurs de taxi).

G - "Déjà migrant" "Retour au pays"

a - enquête mai 78

Personnel non qualifié : déjà migrant 2 %
retour au pays 6 %
Personnel qualifié : déjà migrant 27 %
retour au pays 10 %

b - enquête novembre 78

Personnel non qualifié : déjà migrant 13 %
retour au pays 6 %
Personnel qualifié : déjà migrant 27 %
retour au pays 9 %

c - enquête août 79

Personnel non qualifié : déjà migrant 32 %
retour au pays 6 %
Personnel qualifié : déjà migrant 44 %
retour au pays 8 %

d - enquête avril 80

Caractéristiques non relevées.

H - Stabilité

a - enquête mai 78

781 matricules et 598 dossiers étudiés donc 183 dossiers de personnes ayant été licenciées ou ayant abandonné leur poste.

Ces dossiers sont à 93 % des dossiers concernant le personnel non qualifié.

Le pourcentage de départs représente plus de 23 % de la population recrutée et 28 % de la population non qualifiée.

Il est difficile de connaître les causes, cependant grâce au contenu des dossiers, on peut procéder à la répartition suivante :

- licenciements lors de la période d'essai : 3 %
- licenciements disciplinaires : 1,5 %
- maladie, accident : 0,5 %
- démissions formelles : 20 %

dont 20 % dans les 15 jours suivant l'embauche

75 % dans les 6 mois

5 % après les 6 mois

- non reprise du travail après mise à pied sans solde : 20 %
- abandon de travail non officiel : 55 %

Les démissions "formelles", c'est-à-dire dépendantes de la structure administrative, concernant les dossiers comportant l'une ou l'autre des données suivantes :

- lettre de démission
- date exacte de la démission
- lettre de demande de départ en congé
- demande de certificat de travail.

L'abandon de travail non formulé ne comporte aucune de ces indications.

b - enquête novembre 78

1 228 matricules et 796 dossiers recensés - plus de 400 personnes ont donc été recrutées, puis ont quitté, pour une raison ou pour une autre leur emploi.

Si l'on consulte le registre où sont rassemblés tous les employés par ordre de matricule, on trouve dans 318 cas une mention indiquant la fin du contrat :

dans 28 % des cas la date de départ n'est pas indiquée,

dans 10 % des cas le départ a lieu dans le mois suivant l'embauche,

dans 16 % des cas le départ a lieu entre 1 et 3 mois après l'embauche,

dans 40 % des cas le départ a lieu entre 3 et 6 mois après l'embauche,

dans 6 % des cas le départ a lieu après 6 mois.

c - enquête août 79

Le plus fort numéro de matricule est 2 919 alors que les effectifs de ce mois se montent à 1 426. C'est donc 1 500 personnes qui sont sorties, soit près de la moitié des personnes embauchées.

d - enquête avril 80

Tous les manoeuvres enquêtés ont été licenciés à la fin du mois qui coïncide avec la fin de la campagne. Pour les tractoristes, on peut prévoir que l'ensemble des non titulaires sera compressé, soit 59 % de l'échantillon.

Le numéro de matricule le plus fort se situe autour de 4 600 - alors que les effectifs du mois de mars se montent à 2 508.

I - Lieu de provenance

a - enquête mai 78

Origine migratoire du personnel non qualifié

	en pourcentage	
TOUBA	45 %	
MAN + BIANKOUMA	17 %	
SEGUELA	11 %	
DANANE	4 %	
DALOA	4 %	
BOUAKE	3 %	
ABIDJAN	3 %	
ODIENNE	2 %	
KORHOGO	: (avec moins de 2 % par : ordre décroissant)	
GUIGLO		
DIMBOKRO		
BOUAFLE		
GAGNOA		
FERKESSEDOUGOU		
BOUNDIALI		
ABENGOUROU		11 %
SASSANDRA		
DIVO		
AGBOVILLE		
TOTAL	100 %	

Origine migratoire du personnel qualifié

		en pourcentage*
ABIDJAN	:	28 %
TOUBA	:	14 %
MAN + BIANKOUMA	:	14 %
BOUAKE	:	12 %
DALOA	:	5 %
ETRANGER	:	5 %
KATIOLA	:	3 %
DANANE	:	3 %
FERKESSEUGOU	:	
SASSANDRA	:	
GUIGLO	:	
SEGUELA	:	16 %
DIMBOKRO	:	: avec moins de 3 %, par
GAGNOA	:	: ordre décroissant
BOUAFLE	:	
ODIENNE	:	
DIVO	:	
TOTAL	:	100 %

* REGION OUEST = Départements de Touba, Biankouma, Danané, Man et Guiglo.

REGION NORD-OUEST = Département d'Odienné.

REGION CENTRE-OUEST = Départements de Séguéla, Daloa, Mankono, Zuénoula, Oumé, Bouaflé, Gagnoa, Issia.

Population locale concernée par le recrutement du complexe
(en pourcentage *)

ORIGINE DES EMPLOYES	:NON QUALIFIES:	: QUALIFIES
TOUBA	: 45 %	: 14 %
TOUBA-MAN-SEGUELA-ODIENNE	: 75 %	: 29 %
REGIONS OUEST, NORD-OUEST, CENTRE-OUEST(1)	: 87 %	: 42 %
MIGRANTS DE RETOUR (2)	: 6 %	: 10 %
NATIFS DES REGIONS OUEST-NORD OUEST-CENTRE OUEST (1) + (2)	: 93 %	: 52 %

b - enquête novembre 78

Résultats sensiblement semblables :

Population locale concernée par le recrutement du complexe
(en pourcentage *)

PREFECTURE D'ORIGINE DES EMPLOYES	:NON QUALIFIES:	: QUALIFIES
TOUBA	: 47 %	: 14 %
TOUBA-MAN-SEGUELA-ODIENNE	: 77 %	: 30 %
REGIONS OUEST, NORD-OUEST, CENTRE-OUEST(1)	: 86 %	: 44 %
MIGRANTS DE RETOUR (2)	: 6 %	: 8 %
ORIGINAIRES DES REGIONS OUEST, NORD-OUEST, CENTRE-OUEST (1) + (2)	: 92 %	: 52 %

* REGION OUEST = Départements de Touba, Biankouma, Danané, Man et Guiglo.
REGION NORD-OUEST = Département d'Odienné.
REGION CENTRE-OUEST = Départements de Séguéla, Daloa, Mankono, Zuénoula, Oumé, Bouaflé, Gagnoa, Issia.

c - enquête août 79

Lieu de provenance du personnel non qualifié

REGION		DEPARTEMENT		SOUS-PREFECTURE
OUEST	105	TOUBA	70	TOUBA 63
				BOROTOU 4 dont BOROTOU 1
				BOROTOU 2
				KORO 1
				OUANINOU 2
				GUINTEGUELA 1
				BIANCOUMA 6
				BIANKOUMA 6
				DANANE 4
				DANANE 4
				MAN 23
				MAN 19
				FACOBLY 2
LO' JUALE 2				
GUIGLO 2				
NORD-OUEST	4	ODIENNE	4	ODIENNE 1
				BAKO 2
				SEGUELON 1
CENTRE-OUEST	23	SEGUELA	17	SEGUELA 8
				KANI 1
				SIFIE 1
				WOROFILA 5
				DJIBROSSO 2
				DALOA 5
				DALOA 1
				VAVOUA 2
				ISSIA 2
GAGNOA 1				
GUIBEROUA 1				
GRAND OUEST	132			
SUD-OUEST	2	SASSANDRA	2	TABOU 1
				SAN PEDRO 1
NORD	4	KORHOGO	2	KORHOGO 2
				FERKE 2
CENTRE	8	BOUAKE	8	BOUAKE 3
				TAABO 2
				BOTRO 1
				BEOUMI 1
				TOUMODI 1
SUD	17	ABIDJAN	13	ABIDJAN 11
				TIASSALE 2
				AGBOVILLE 1
				AGBOVILLE 1
				DIVO 1
				UITRY 1
				ABOISSO 1
ABOISSO 1				
ABENGOUROU	1	ABENGOUROU	1	ABENGOUROU 1
				ABENGOUROU 1
				ABENGOUROU 1
EST	1	BOUNDOKOU	1	BOUNDOKOU 1
TOTAL : 164				

Lieu de provenance du personnel qualifié

REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE
OUEST	250	138
:	TOUBA 161	TOUBA 22
:	:	BOROTOU 19
:	:	KORO 8
:	:	BOUNTOU 4
:	:	DABALA 1
:	:	BOOKO 1
:	BIANKOUMA 9	BIANKOUMA 7
:	:	SIPILOU 2
:	DANANE 5	DANANE 5
:	MAN 58	MAN 53
:	:	BANGOLO 1
:	:	LOGOUALE 1
:	:	FACOBLY 2
:	:	BLOLEQUIN 1
:	GUIGLO 17	GUIGLO 1
:	:	DUEKOUÉ 13
:	:	TOULEPLEU 3
NORD-OUEST	9	9
:	ODIENNE	ODIENNE 3
:	:	BAKO 3
:	:	GOULIA 1
:	:	TIENKO 2
CENTRE-OUEST	53	27
:	SEGUELA	SEGUELA 24
:	:	DUALLA 1
:	:	WOROFLA 2
:	DALOA 17	DALOA 14
:	:	VAVOUA 3
:	MANKONO 2	MANKONO 2
:	ZUENOULA 1	ZUENOULA 1
:	OUME 1	OUME 1
:	BOUAFLE 2	BOUAFLE 2
:	GAGNOA 1	GAGNOA 1
:	ISSIA 2	ISSIA 2
GRAND OUEST	312	
SUD-OUEST	24	7
:	SOUBRE	BUYO 7
:	SASSANDRA 17	SASSANDRA 1
:	:	TABOU 4
:	:	SAN PEDRO 12
:	:	
:	:	
:	:	
:	:	
:	:	...

REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE
NORD	15	1
	: TINGRELA	: TINGRELA
	: FERKESSEDOUGOU	: FERKESSEDOUGOU
	: KORHOGO	: KORHOGO
	: NAPIELEDUGOU	: NAPIELEDUGOU
CENTRE	42	36
	: BOUAKE	: BOUAKE
	: TAANO	: TAANO
	: YAMOUSSOUKRO	: YAMOUSSOUKRO
	: TOUMODI	: TOUMODI
	: BEOUMI	: BEOUMI
	: BODOKRO	: BODOKRO
	: KATIOLA	: KATIOLA
	: NIARARAMANDOUCOU	: NIARARAMANDOUCOU
	: DIMBOKRO	: DIMBOKRO
	: BONGOUANOU	: BONGOUANOU
	: M ¹ BATTO	: M ¹ BATTO
	: ARRAH	: ARRAH
SUD	148	140
	: ABIDJAN	: ABIDJAN
	: DABOU	: DABOU
	: ONO	: ONO
	: TIEGBA	: TIEGBA
	: TIASSALE	: TIASSALE
	: ACBOVILLE	: ACBOVILLE
	: ADZOPE	: ADZOPE
	: DIVO	: DIVO
	: ABOISSO	: ABOISSO
	: LAKOTA	: LAKOTA
HORS COTE D'IVOIRE	9	
	: HAUTE VOLTA	: HAUTE VOLTA
	: GUINEE	: GUINEE
TOTAL	550	

Si nous rapprochons les résultats des deux enquêtes de mai 78 et d'août 79, nous obtenons le tableau récapitulatif suivant. La définition des régions a été donnée dans les pages précédentes et superpose le nouveau découpage administratif de la Côte d'Ivoire (34 départements et 163 sous-préfectures) et le découpage régional du Plan 1976-1980.

Lieu de provenance - Pourcentages comparés

EFFECTIFS ENQUETES LIEU D'ORIGINE	MAI 1978			AOÛT 1979		
	NON QUALIFIES 444	QUALIFIES 132	ENSEMBLE 576	NON QUALIFIES 164	QUALIFIES 550	ENSEMBLE 714
TOUBA	45	14	38	43	29	32
DEPARTEMENTS MALINKE						
TOUBA-ODIENNE-SEGUELA-MANKONO	59	17	50	55	36	40
1) OUEST	68	34	60	64	45	50
2) NORD-OUEST	3	1	2	2,5	1,5	2
3) CENTRE-OUEST	17	9	16	14	10	11
GRAND OUEST (1)+(2)+(3)	88	44	78	80,5	56,5	63
4) SUD-OUEST	1	0	0,5	1	4	3,5
5) NORD	3	4	3	2,5	3	2,5
6) CENTRE	4	17	7	6	8	7
7) SUD	4	29,5	10	10	27	23
8) EST	-	-	-	-	-	-
9) HORS COTE D'IVOIRE	-	5,5	1,5	-	1,5	1
TOTAL 1+2+3+4+5+6+7+8	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
DEJA MIGRANT	2	27	8 %	32	44	41
RETOUR PAYS	6	10	7 %	6	8	8

d - enquête avril 80

Lieu de provenance des manoeuvres temporaires

SOUS-PREFECTURE DE BOROTOU	25 %
1) DEPARTEMENT DE TOUBA	50 %
2) DEPARTEMENT D'ODIENNE (REGION NORD-OUEST)	8 %
3) DEPARTEMENT DE SEQUELA	8 %
DEPARTEMENTS MALINKE (1 + 2 + 3)	66 %
DEPARTEMENT DE MAN	10 %
4) REGION OUEST	69 %
5) REGION CENTRE OUEST	10 %
GRAND OUEST (2 + 4 + 5)	87 %
6) AUTRES REGIONS	5 %
7) HORS COTE D'IVOIRE	8 %
TOTAL 2 + 4 + 5 + 6 + 7	100 %

Tractoristes

1) DEPARTEMENT DE TOUBA	26	%
2) DEPARTEMENT D'ODIENNE (REGION NORD-OUEST)	6,5	%
3) DEPARTEMENT DE SEGUELA	15	%
DEPARTEMENTS MALINKE (1 + 2 + 3)	47	%
DEPARTEMENT DE MAN	18	%
4) REGION OUEST	48	%
5) REGION CENTRE-OUEST	23	%
GRAND OUEST (2 + 4 + 5)	77,5	%
6) REGION CENTRE	5	%
7) REGION NORD	6	%
8) REGION SUD	2,5	%
9) HORS COTE D'IVOIRE	9	%
TOTAL 2 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9	100	%

IV. LE FINANCEMENT DES COMPLEXES

Les contrats passés avec les différents entrepreneurs ne recouvrent pas des prestations identiques et ne rendent donc pas compte du total de l'investissement pour chaque complexe.

Le tableau suivant donne le montant des contrats de réalisation et ses modalités de financement. L'évaluation est faite en francs 1978 sauf pour Ferké I dont le contrat a été signé en 1972. Certaines modalités ont pu être modifiées depuis.

	M = millions	: en millions CFA
FERKE I :		
COTE D'IVOIRE :		7 500
Export-Import Bank et First National City Bank : 35,65 M \$:		8 900
Autres prêts FNCB : 42,38 M \$:		10 600
:		<hr/>
:		27 000 (72)
:	soit :	46 000 (78)
:		
FERKE II :		
COTE D'IVOIRE :		18 125
Export Development Corporation of Canada : 50 M \$:		12 500
Euro-dollars-Consortium Royal Bank of Canada : 45 M \$:		11 250
Consortium chef de file EDC : 16,6 M \$:		4 150
Royal Bank of Canada : 5 M \$:		1 250
Antony Gilles (Londres) : 9,28 M Livres :		3 990
:		<hr/>
:		51 625
BOROTOU :		
COTE D'IVOIRE :		0
Subvention FAC :		2 000
Prêt long terme FAC :		500
Prêt CCCE :		2 500
Prêts CCCE :		9 700
Crédits acheteurs - Crédit Lyonnais :		13 600
Crédits réescomptables BCEAO souscrits par CAA :		9 900
:		<hr/>
:		38 200
- intérêts intercalaires :		- 2 700
:		<hr/>
:		35 500
:		...

(suite du tableau page suivante)

		M = millions	: en millions CFA
SEREBOU	COTE D'IVOIRE		11 191
	Crédit Allemand (Hermes) : 110 M D.M.		11 600
	Crédit Financier COFACE		4 200
	Crédit International Jumbo crédit : 40 M \$		10 000
			<hr/>
			36 991
KATIOLA	COTE D'IVOIRE		8 014
	Prêt gouvernement Belge 100 M FB		680
	Prêt autrichien crédit ANSTALT :		
	721 M Shilling		10 800
	Consortium Belge - SGB : 2,7 M FB		18 600
	Exim Bank et First Chicago : 9,6 M \$		2 400
	Euro-dollards-consortium 17 banques :		
	30 M \$		7 500
			<hr/>
			47 190
	- intérêts intercalaires		- 1 100
			<hr/>
			46 090
ZUENOULA	COTE D'IVOIRE		13 073
	Prêts hollandais Allgemene Bank :		
	180 M florins		18 000
	Crédit Belge SGB : 2 M FB		13 600
	Prêts euro-dollars BEC : 15 M \$		3 750
			<hr/>
			48 423
	- intérêts intercalaires		- 1 172
			<hr/>
			47 251

Soit un investissement initial par complexe :

FERKE I	=	46	milliards
FERKE II	=	51	"
BOROTOU	=	35,5	"
SEREBOU	=	37	"
KATIOLA	=	46	"
ZUENOULA	=	47	"

Sources : Caisse Autonome d'Amortissement : Rapport annuels
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : Points et
conséquences de la réalisation du programme sucrier.

Taux de change : DOLLAR = 250 F.CFA FRANC BELGE = 6,8 F.CFA
LIVRE = 450 F.CFA SHILLING = 15 F.CFA
FLORIN = 100 F.CFA

Origine du financement (11)

COMPLEXE SUCRIER	FINANCEMENT D'ETAT	FINANCEMENT SUR EMPRUNTS
FERKE I	28 %	72 %
FERKE II	35 %	65 %
BOROTOU	0 %	94 % (12)
SEREBOU	30 %	70 %
KATIOLOA	17 %	83 %
ZUENOULA	28 %	72 %
TOTAL PROGRAMME	24 %	76 %

COMPLEXE SUCRIER	FINANCEMENT IVOIRIEN	FINANCEMENT EXTERIEUR
FERKE I	28 %	72 %
FERKE II	35 %	65 %
BOROTOU	28 %	72 %
SEREBOU	30 %	70 %
KATIOLOA	17 %	83 %
ZUENOULA	28 %	72 %
TOTAL	27,5 %	72,5 %

Les besoins de financement postérieurs à la réalisation des complexes ne sont pas considérés ici.

(11) Sans intérêts intercalaires.

(12) La subvention FAC représente les 6 % complémentaires.

Nationalité du financement

Les principaux organismes prêteurs sont dans tous les cas de même nationalité que l'entreprise avec laquelle ont été signés les contrats de réalisation.

COMPLEXE	PRINCIPAUX ORGANISMES PRETEURS	PRINCIPALE ORIGINE DES PRÊTS	ORGANISME REALISATEUR	ORIGINE DU REALISATEUR
FERKE I	EXIM BANK FIRST NATIONAL CITY BANK	U.S.A.	LONHRO	U.S.A.
FERKE II	EXPORT DEVELOPMENT CORPORATI CORPORATION OF CANADA CONSORTIUM ROYAL BANK OF CANADA	CANADA	REDPATH	CANADA
BOROTOU	FAC CCCE	FRANCE	ADRA (RENAULT)	FRANCE
SEREBOU	CREDIT COFACE HERMES	FRANCE ALLEMAGNE	SOMDIAA/SODETEG	FRANCE
KATTOLA	CREDIT ANSTALT CONSORTIUM BELGE	AUTRICHE BELGIQUE	SOPEX BELGE BAUER	AUTRICHE BELGIQUE
ZUENOULA	ALLGEMENE BANK	HOLLANDE	HVA-ENCO	HOLLANDE

V. COMPTES PRIVÉS, COMPTES PUBLICS

Notre étude se proposait d'amorcer une réflexion sur l'action économique des sociétés d'Etat, plus précisément des sociétés de Développement (SODE). Des problèmes de données (accès, fiabilité et interprétation) se sont posés, que nous retraçons ici.

La part de l'Etat dans l'économie ivoirienne est prépondérante, en 1978 les investissements publics (BSIE) et le Budget Général de Fonctionnement (BGF) représentent 508 milliards, soit 29 % du Produit Intérieur Brut.

Depuis 1970, les sociétés d'Etat se sont multipliées se substituant aux entrepreneurs locaux ou étrangers. Les prises de participation de l'Etat, directes ou par l'intermédiaire de la SONAFI (Société Nationale de Financement) sont devenues la règle. L'ivoirisation du capital social industriel s'accroît. Toujours en 1978, l'Etat ivoirien possède 33 % du capital industriel, les privés ivoiriens n'en possèdent que 12 %. La part de l'Etat dans la Formation Brute du Capital Fixe National est passée de 58 % en 1975 à 80 % en 1978.

La Comptabilité Nationale ne dispose pas d'éléments statistiques suffisants pour isoler l'action des sociétés d'Etat. Bien souvent ces sociétés d'Etat sont gérées selon des principes qui relèvent davantage du politique que de l'économique. Les résultats sont mal connus, les bilans sont bouclés tardivement, et les règles des écritures comptables ne sont pas toujours respectées. Ces sociétés reçoivent des crédits de l'Etat par des voies et des organismes également empreints d'un certain flou comptable : la Caisse de Stabilisation (C.S.S.P.A.), principale pourvoyeuse de fonds ne présente pas à tous, tous ses comptes. Les ordres de virement ne suivent pas toujours les voies traditionnelles ; les services concernés ne sont pas toujours prévenus des mouvements de ces sociétés et plusieurs services gèrent les mêmes affaires sous des optiques différentes avec des réseaux d'information différents. Pour ne rien simplifier l'année comptable débute le 1er octobre alors que les comptes nationaux sont présentés par année civile.

La réforme des sociétés d'Etat est en cours. Il semble qu'un retour aux principes de rentabilité économique et à la privatisation s'annonce. Les déclarations concernant les dissolutions se succèdent. Les jours du système économique où régnaient les sociétés d'Etat semblent comptés.

Sans doute redéfinira-t-on la notion même d'investissement. Doit-on considérer les études et la politique de soutien au programme sucrier (contrôle, expérimentation, encadrement) comme une dépense d'investissement ou de fonctionnement ? Il semble que pour la période de montée en production, les subventions d'exploitation soient comptabilisées en investissement.

Si l'on désire réellement doter la Sodesucre d'une autonomie de gestion et la faire obéir aux lois de rentabilité des entreprises privées, il importe de pouvoir épurer ses comptes des charges qui se révèlent être des charges indépendantes de l'activité productive, des charges relevant directement d'une politique d'aménagement du territoire, investissement à long terme ne rejoignant pas les critères de gestion d'une entreprise sucrière et n'ayant pas à grever les coûts de production de celle-ci.

Tous ces flux sont mal discernés dans les comptes de la nation si l'on adopte l'optique "Finances Publiques". Il serait intéressant d'adopter l'optique "Comptabilité Nationale" qui considère la Sodesucre comme une société d'Etat, comme une entreprise publique résultant d'un investissement public.

Par l'exposé des problèmes rencontrés dans l'étude des documents comptables privés et publics concernant la Sodesucre, nous espérons cerner un peu mieux les difficultés auxquelles le comptable national se heurte face aux Bilans et Comptes d'Exploitation des Sociétés d'Etat.

Notre but est de faciliter la compréhension des circuits d'information relatifs aux entreprises publiques ivoiriennes, des circuits de passage d'éléments comptables entre le privé et le public et, peut-être de déboucher dans un deuxième temps sur des "comptes satellites" des sociétés d'Etat.

RECHERCHE DES INVESTISSEMENTS DE LA SODESUCRE

La Sodesucre est une société d'Etat qui a pour raison d'être une activité productive (la production de cannes à sucre et leur transformation en sucre).

En théorie, les Finances Publiques considèrent qu'elle peut investir sur ses fonds propres et rembourser les emprunts destinés à assurer ses investissements sur ses ventes de sucre. On estime alors que ses investissements ne sont pas à comptabiliser avec les Fonds Publics.

On oppose "investissements de l'Etat" aux "investissements publics des entreprises publiques". Les investissements de l'Etat sont gérés suivant les principes de la domanialité publique, les investissements publics des entreprises publiques sont gérés suivant les règles de la comptabilité privée. Le critère distinctif est un critère juridique concernant la personnalité juridique et non pas un critère concernant l'activité réelle.

La personnalité juridique de la Sodesucre et des SODE en général est actuellement étudiée depuis 1977 par le Ministère chargé de la réforme des sociétés d'Etat. Pour l'instant les investissements de la Sodesucre (Société d'Etat entièrement ivoirienne) ne sont pas tous comptabilisés comme investissements d'Etat, bien qu'étant totalement à sa charge du fait de la faiblesse des excédents bruts d'exploitation dégagés.

Ces investissements représentent de très grosses sommes ; le coût en investissement du programme sucrier dépasse les 260 milliards, soit l'équivalent de la totalité du BSIE 1978. Il faut ajouter à ce chiffre, les frais financiers attachés aux emprunts dont le total sur la période de remboursement dépassera les 100 milliards et les subventions d'exploitation qui seront nécessaires pendant de nombreuses années.

V.1. DANS LE BSIE ...

Les investissements financés sur emprunts, sur dons d'organismes internationaux ou sur certaines participations d'Etat, ne sont pas globalement inscrits au BSIE. N'apparaissaient que quelques financements du BSIE-Trésor et de la CSSPPA pour des montants relativement faibles, jusqu'en 1980 où furent régularisées la plupart des sommes déjà dépensées.

Le Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement (BSIE) est le document officiel qui budgétise chaque année les recettes et les dépenses concernant les projets de réalisation des investissements publics.

Ce document ne peut être utilisé pour apprécier les investissements effectivement réalisés dans l'année. D'une manière générale les lignes de crédit inscrites ne correspondent qu'à des prévisions d'emplois. Les prévisions ne sont pas toujours réalisées. Les emplois et le montant des crédits peuvent changer à tel point que le BSIE ne peut avoir d'autre valeur d'information qu'une valeur simplement indicative. D'autre part, toutes les dépenses ne sont pas inscrites au BSIE, et depuis ces dernières années un mouvement s'est développé, qui consiste à inscrire au BSIE des écritures de régularisation. Les besoins de financement de la Sodesucre sont si importants qu'on a renoncé à les programmer.

Ainsi, des dépenses ayant déjà été engagées les années précédentes sans avoir été budgétisées, peuvent être régularisées les années suivantes sans que cela apparaisse très explicitement.

A titre d'exemple, le programme "canne à sucre" est inscrit au BSIE 80 pour 29 milliards, mais ces crédits dans leur quasi totalité (excepté 100 millions du BSIE-Trésor et quelques dépenses précisées "80", le tout n'excédant pas 6 %), représentent des décaissements déjà effectués par la CSSPPA les années précédentes !

La même chose s'est produite en 1977 où aucun fonds de dotation n'a été reçu par la Sodesucre : les fonds provenant de la CSSPPA inscrits au BSIE 77 avaient été versés en 1976.

Le tableau page suivante est issu de trois sources : tout d'abord une colonne donne les inscriptions budgétaires telles qu'elles étaient inscrites dans le BSIE 1978. La deuxième colonne donne les financements sur les réserves de la CSSPPA pour des investissements publics réalisés en 1978, informations fournies par le rapport de présentation du BSIE 80 au chapitre exécution des dépenses BSIE 78; ce seraient donc les dépenses effectivement effectuées. Enfin, la troisième colonne indique les fonds de dotation dont a bénéficié chaque complexe pour l'année 1978, tels qu'ils apparaissent dans les Bilans de la Sodesucre. La confrontation se passe de commentaires.

V.2. DANS LE COMPTE "EMPRUNTS" DU BILAN ...

Les emprunts de la Sodesucre, contractés sur les marchés extérieurs comme intérieurs, sont difficilement repérables avec précision dans les documents officiels des Finances Publiques. Séparer les remboursements du capital et les versements d'intérêts sur ces textes ne semble pas plus simple. En particulier, les intérêts intercalaires font partie des investissements. Les rubriques du BSIE sont très compactes et les intitulés varient d'une année sur l'autre.

La Caisse Autonome d'Amortissement peut servir de médiateur entre la Sodesucre et les organismes financiers, comme pour le cas du complexe sucrier de Borotou, mais certains emprunts peuvent être contractés directement entre la Sodesucre et l'organisme prêteur sous seule caution du gouvernement ivoirien. La trace de ce marché était alors difficile à retrouver en dehors des comptes de la Sodesucre jusqu'en 1978, date à laquelle la C.A.A. a reçu la charge de gérer l'ensemble des financements extérieurs du secteur public et parapublic.

RECHERCHE DES INVESTISSEMENTS DE LA SODESUCRE
DANS LE BSIE

INTITULES	BSIE 78	Réalisation BSIE 78	Augmentation des Fonds de Dotation pour l'année 1978
Etudes complexes Ferké II, Sérébou	448	-	-
Ferké I	6 000*	-	-
Sérébou	3 000	2 082	2 088
Ferké II	-	5 237	3 460
Zuénoula	-	1 850	1 000
Borotou	-	133	-
Katiola	-	547	334
Contrôle B.E.T.P.A.	-	259	-
Augmentation Capital	2 601	-	-
Amortissements créances	989	1 075	-
Fonctionnement et travaux SODESUCRE	-	2 594	-
Siège	-	-	600
TOTAL	13 038	13 777	7 482

En millions de F.CFA

*BSIE TRESOR ; toutes les autres inscriptions proviennent de la CSSPPA.

La C.A.A. gère 3 types de dettes d'Etat :

- les dettes consolidées. Elle donne sa caution sur le marché international, prend à sa charge le report des charges au bout d'un temps défini. Elle joue aussi le rôle de banque de développement ;
- les dettes répercutées. La C.A.A. se contente de gérer la dette. Elle sert simplement de relais ;
- les dettes à charges définitives qui constituent les emprunts pour les investissements publics apparaissant dans le BSIE.

Elle se porte également caution pour des dettes avalisées dans le cas d'entreprises publiques. Elle n'intervient alors qu'en cas de défaillance.

L'ensemble des dettes de la Sodesucre n'est pas géré suivant le même schéma. Il importe de connaître les modalités de gestion de la dette, complexe par complexe.

Nous avons vu, page 163, que l'Etat prend en charge le financement du Plan sucrier dans une proportion de 24 %, et que cette participation augmentée des emprunts contractés auprès des banques locales, représentait un financement d'origine ivoirienne des investissements de 27,5 %. Les 72,5 % restant sont des emprunts en devises contractés sur le marché extérieur et une subvention française .

La participation de l'Etat apparaît dans les Bilans à la rubrique "Fonds de Dotation du Capital", les emprunts locaux devraient apparaître à "Dettes à plus d'un an locales".

Au passif du Bilan, les emprunts contractés à l'extérieur de la Côte d'Ivoire sont répartis en "zone franc" et "autres zones".

Or, dans le Bilan d'ensemble 1977/1978 de la Sodesucre, toutes les dettes à plus d'un an sont inscrites dans la rubrique "emprunts extérieurs". Dans le Bilan de chaque complexe, la répartition n'est pas faite entre emprunts locaux et emprunts étrangers (sauf pour Ferké II qui inscrit la totalité de ses emprunts en "Banque Autres Zones", et pour Borotou qui note une partie de ses emprunts en "Autres = Autres Zones").

Sans insister sur le manque de rigueur de la rédaction, on constate qu'ici s'affrontent deux optiques comptables. L'optique comptabilité privée veut faire apparaître l'origine des emprunts qui ont servi à réaliser chaque complexe, l'optique comptabilité nationale cherche à mettre en évidence les circuits des flux entre les différents agents économiques et à établir des statistiques.

Connaissant l'origine de leurs emprunts et suivant en cela les directives de clarté comptable du gouvernement, les comptables de la Sodesucre n'ont pas fait la distinction entre les emprunts gérés par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et les emprunts avalisés par la Caisse.

La partie des emprunts qui est gérée par la Caisse, est à rembourser à la Caisse, donc localement - la partie des emprunts avalisés est à rembourser directement au prêteur étranger. Toutes les dettes, avalisées ou gérées sont contrôlées par la Caisse.

Le comptable national, s'il veut éviter de faire des doubles comptes en totalisant les dettes à l'échelle nationale, doit absolument distinguer entre dettes envers la C.A.A. et dettes envers l'extérieur.

Les emprunts gérés par la Caisse sont les suivants d'après les rapports d'activité 1977 et 1978 de la C.A.A. (13) :

	en millions de F.CFA
- Pour Borotou	
4 crédits acheteurs Crédit Lyonnais	13 600
Prêt CCCE 1er guichet	9 700
Prêt CCCE 2ème guichet	1 500
Prêt FAC	150
Total Borotou	24 950

(13) Ces chiffres sont légèrement différents de ceux de la page 161 qui reposaient en 1977 sur des prévisions de signatures et sur des taux de change non fixés.

	en millions de F.CFA
- Sérébou	
JUMBO CREDIT en euro-dollars	9 700
- Katiola	
EXIM BANK	2 400
- Ferké II	
EQUATOR BANK	560
	<hr/>
TOTAL GENERAL	37 610

L'emprunt JUMBO de Sérébou n'apparaît plus dans le rapport d'activité 1978.

L'emprunt EQUATOR BANK est signalé dans le rapport d'activité 1978 comme avalisé par l'Etat. Pourtant à la Sodesucre et à la C.A.A. il est considéré comme géré.

La dette avalisée par l'Etat se monte à 132 011 millions de F.CFA (14).

La dette totale Sodesucre fin 1978 se monte donc à 169 621 millions et dans ce total, les dettes souscrites directement à l'extérieur représentent 78 %, les dettes souscrites auprès de la C.A.A.:22 %.

Ce total ne représente pas la totalité des dettes souscrites pour la réalisation du Plan sucrier (environ 250 milliards), certaines ont déjà été remboursées, d'autres conventions ne sont pas encore signées. Enfin les intérêts ne sont pas pris en compte.

Fin 1978, seulement 61 % de la dette avalisée et 79 % (sur les informations disponibles) de la dette gérée étaient mobilisés.

(14) La dette avalisée Sodesucre représente 36 % du total des dettes avalisées par l'Etat en 1978.

Il semble qu'à la C.A.A. on considère désormais que la Sodesucre ne pourra rembourser ses emprunts dans les conditions voulues. La distinction dettes gérées/dettes avalisées disparaîtra et la C.A.A. prendra elle-même en charge le remboursement des dettes en attendant des jours meilleurs pour la Sodesucre. Toutes les dettes extérieures seront alors considérées comme des dettes gérées et devraient alors toutes apparaître dans les comptes de la Sodesucre comme dettes locales, du point de vue comptabilité nationale.

V.3. DANS LES COMPTES "CAPITAL" ET "FONDS DE DOTATION" DE BILAN

Il existe 8 Bilans distincts pour les comptes de la Sodesucre: ceux des 6 complexes, celui du siège et un Bilan consolidé.

Seul le siège possède un compte de capital. Les complexes n'ont que des comptes de fonds de dotation.

Toutes les participations de l'Etat sont toujours, par convention, inscrites en fonds de dotation. Par la suite elles sont utilisées à des augmentations de capital.

En effet, il est exigé par le gouvernement qu'on tienne le compte exact de ce qui a été versé à la Sodesucre. Ce que la Caisse de Stabilisation verse doit être utilisé entièrement à des augmentations de capital, les sommes débloquées comme subventions d'exploitation également.

Par le même souci de clarté statistique, nous venons de voir que le gouvernement demandait à la Sodesucre de présenter ses comptes sans s'occuper de l'action de la C.A.A. En lisant un bilan on doit connaître immédiatement l'état d'endettement de la Sodesucre à l'étranger, indépendamment de la C.A.A., et le montant des participations de l'Etat quelles que soient leur objet.

Les participations de l'Etat prennent des formes diverses :

- création du capital initial du 27.10.71
- Fonds de Dotation provenant de la CSSPPA, de la C.A.A. et du BSIE-Trésor jusqu'en 1976, puis presque exclusivement de la CSSPPA
- Fonds exceptionnels constitués de subventions du FAC et du Ministère de l'Agriculture.

Les 2 dernières augmentations de capital en 1977 et en 1980 n'ont pas fait l'objet d'un versement spécial de l'Etat au capital de la Sodesucre. Il y a eu simplement passage des fonds de dotation en capital. Cela correspond à une consolidation en capital de la participation de l'Etat.

Quand on regarde le BSIE et la loi de finance, à la recherche de ces participations, on constate que les intitulés concernent des subventions aussi bien de postes d'actif (études, recherches, immobilisation) que de postes de passif (capital, amortissements des dettes). En fait il ne faut pas prendre ces intitulés à la lettre, mais les considérer comme des dotations d'investissement en bilan, c'est-à-dire comme des possibilités d'accroître le capital sans augmenter les dettes.

Rechercher dans les documents publics les versements de l'Etat qui correspondent aux fonds de dotation enregistrés par la Sodesucre est une entreprise de très longue haleine :

- les intitulés sont différents ("virement faveur Sodesucre" de la CSSPPA devient "soutien siège" au BSIE et n'apparaît pas dans le Bilan - ce qui est versé pour un complexe pour un emploi déterminé est morcellé en plusieurs destinations pour différents complexes ...) ;
- les dates de réception et celles d'inscription dans un document public ne sont pas les mêmes du fait de la procédure de régularisation au BSIE ;
- les montants varient d'un document à l'autre : arrondis, morcellés, regroupés, dépendants de taux de change ... ;
- le principal point de départ du financement, la CSSPPA connaît beaucoup de problèmes de gestion et ne diffuse pas ses documents. Le déblocage de fonds non budgétisés se fait sur lettre de la présidence. Une copie de cette lettre doit être envoyée aux principaux ministères intéressés mais l'information ne circule pas toujours bien.

V.4. DANS LES COMPTES DE LA C.A.A.

La C.A.A. entretient 3 types de relations avec la Sodesucre :

- a) elle lui verse les emprunts "dettes gérées"
- b) elle lui verse les emprunts "dettes avalisées"
- c) enfin son service "Banque de dépôt" verse le fonds de dotation.

a - Versement des dettes gérées

La C.A.A. a souscrit l'emprunt dont la charge définitive reviendra en principe à la Sodesucre. L'opérateur présente des factures. La Sodesucre approuve les factures et les présente à la C.A.A. La C.A.A. règle l'opérateur ou l'entreprise concernée. La Sodesucre passe l'écriture fournisseurs (40) à emprunts à long terme (17).

Il y a plusieurs gestions de la dette gérée. Quand il s'agit d'un crédit acheteur (ex. : crédits acheteur Crédit Lyonnais pour Borotou) l'échange de factures se fait dans le pays du bailleur de fonds. Quand la banque finançant l'opération paye, la dette de la Sodesucre augmente.

Pour les crédits réescomptables (ex. : crédits réescomptables par la BCEAO), la C.A.A. fait appel au bailleur de fonds qui met à la disposition de la Sodesucre les crédits de la banque.

Pour les prêts à guichet de la CCCE, le fonds est débloqué, versé à la CAA - la facture est payée par la CAA et justifiée à l'organisme prêteur.

Pour le préfinancement FAC, la CAA demande au BSIE un ordre de mandatement à l'organisme prêteur qui débite alors la CAA.

b - Versements des emprunts "dettes avalisées"

La Sodesucre a souscrit directement l'emprunt mais c'est la CAA qui sert de relais.

Les factures sont présentées aux prêteurs étrangers qui effectuent le virement aux fournisseurs par l'intermédiaire de la CAA.

On passe l'écriture fournisseurs à emprunts long terme (40 à 17).

c - Versements de fonds de dotation

La CSSPPA débloque les fonds et les verse à la CAA qui peut payer les fournisseurs de la Sodesucre directement - on passe l'écriture fournisseurs (40) à fonds de dotation (105) -.

La CAA peut également payer directement les salaires par l'intermédiaire d'une banque.

Il ne s'agit plus ici du "service de la dette" de la CAA, mais de son activité "banque de dépôt".

Auparavant (77/78) la CSSPPA pouvait régler directement les fournisseurs en passant par ses comptes de dépôts dans les banques commerciales. Cette procédure n'est plus autorisée. Tout versement de la CSSPPA pour Sodesucre doit passer par la CAA.

V.5. EN CONCLUSION

Faciliter la compréhension des circuits d'information était notre but. On se rend compte que nous en sommes encore très loin.

Le statut de société d'Etat de la Sodesucre lui fait cumuler les difficultés de gestion des entreprises et de l'Administration

en utilisant simultanément des outils et des méthodes propres à chacun de ces secteurs. Il sera vite nécessaire, que l'on se place dans l'une ou l'autre optique, de définir son rôle, d'homogénéiser les nomenclatures et de clarifier les procédures comptables (15). Il semble en effet indispensable de pouvoir appréhender clairement le rôle de l'Etat dans l'économie nationale. Pour cela la réforme prochaine des sociétés d'Etat conduira peut-être à une meilleure saisie des réalités économiques ainsi qu'à une plus grande rigueur dans la gestion, permettant une orientation raisonnée des actions de l'Etat et une utilisation optimale des capitaux publics.

(15) Ne serait-ce qu'entre le siège et les complexes ...

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERTIN, C. 1978. *Contribution pour une étude des aspects spatiaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam.
- AUBERTIN, C. 1978. *Origines géographiques et caractéristiques des travailleurs employés par la Sodesucre sur le complexe sucrier de Borotou-Koro*. 2 tomes. Juin et décembre. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam.
- AUBERTIN, C. 1980. *Histoire et création d'une région "sous-développée". Le Nord Ivoirien*. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam et Cahier ORSTOM, Sciences Humaines, vol. XIX, n° 1, 1983.
- BARBIER, J.-Cl. 1980. "Présentation de la zone agro-industrielle d'Obala-Nango-Eboko" article paru dans *Complexes agro-industriels au Cameroun*. Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 118. ORSTOM-Paris
- BARBIER, J.-Cl. et TISSANDIER, J. 1980. "Mbandjok ou les promesses d'une ville liée à un complexe agro-industriel sucrier (Cameroun)" article paru dans *Complexes agro-industriels au Cameroun*. Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 118. ORSTOM-Paris.
- B.N.É.D.T. 1976. République de Côte d'Ivoire - République Française. Comité Technique Paritaire - Technisucre. *Complexe sucrier de Borotou-Koro. Etude Habitat et Environnement*. Abidjan.
- BRIDIER, M., MICHAÏLOF, S. 1980. *Guide pratique d'analyse de projets*. Económica. Paris.
- CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT.
Rapport annuel 1977.
Rapport annuel 1978.
- CHERVEL, M. et LE GALL, M. 1976. *Manuel d'évaluation économique des projets. La méthode des effets*. République Française. Ministère de la Coopération. Paris.
- CAHIERS DE L'I.U.E.D. - Collectif. 1978. *Le village Piégé. Urbanisation et agro-industrie sucrière en Côte d'Ivoire*. P.U.F. Paris - I.U.E.D. Genève.
- DRO, Z. et SILUE, V. 1979. *Observations socio-économiques autour du complexe sucrier de Borotou-Koro*. Rapport de stage. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam.
- DUBRESSON, A. 1977. "Sur une opération de développement : la compagnie sucrière sénégalaise (Richard Toll-Sénégal)" in *Le Point économique*. Dakar, n° 12.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE - SODESUCRE - I.G.T. 1974. *Etude socio-démographique en vue de la création d'un complexe sucrier en Côte d'Ivoire*. Abidjan.
- MINISTERE DU PLAN - DATAR - MINISTERE DE L'AGRICULTURE - SODESUCRE - B.N.É.T.D. 1972. *Etude de l'aménagement des villages de la zone concernée par le complexe sucrier de Bèrkéssédougou*. Abidjan.

- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DE L'AGRICULTURE - DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE. *Recensement National de l'Agriculture*. Tome 3 : Exploitations agricoles traditionnelles. Abidjan.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN - DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 1977. *Les comptes de la Nation 1977*. Abidjan.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES - DIRECTION DE LA STATISTIQUE - COMITE NATIONAL DE RECENSEMENT. 1976. *Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975*. Abidjan.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN. 1977. *Point et conséquences de la réalisation du programme sucrier (1ère tranche)*. Abidjan.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN.
Centrale des Bilans 1977.
Centrale des Bilans 1978.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN. 1979. *Préparation du Plan de développement économique, social et culturel 1981-1985 - Secteur primaire*. Abidjan.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - MINISTERE DU PLAN - INSTITUT DE GEOGRAPHIE TROPICALE - UNIVERSITE D'ABIDJAN - ORSTOM. 1971. *Atlas de Côte d'Ivoire*. Abidjan.
- TECHNISUCRE - REPUBLIQUE FRANÇAISE, REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE. *Complexe sucrier de Borotou-La Boa. Identification des problèmes humains*.
- TRAORE, A.D. 1977. Ministère de la Recherche Scientifique - Ministère de la Condition Féminine. *Le travail féminin au complexe sucrier de Ferkéssébugou*. Abidjan.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

LES EFFETS PRIMAIRES	7
1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME SUCRIER :	9
• LES CRITÈRES DE LA DÉCISION PUBLIQUE	
1.1. UNE ACTION DE DEVELOPPEMENT DECISIVE	10
1.2. LA SATISFACTION DES BESOINS INTERIEURS	13
1.3. LES POSSIBILITES D'EXPORTATION	14
1.4. LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	15
1.5. LA VALORISATION DES RICHESSES NATIONALES	16
1.6. LES EQUILIBRES NOUVEAUX	17
1.7. UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	19
2. LES EFFETS ÉCONOMIQUES DU PROGRAMME SUCRIER	21
2.1. LES COEFFICIENTS TECHNOLOGIQUES D'EXPLOITATION	22
2.2. RECHERCHE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS	33
2.3. LES SITUATIONS DE REFERENCE	48
2.4. EVALUATION DES REVENUS SUR LES QUINZE PREMIERES ANNEES DE CROISIERE	56
2.5. RESERVES ET PROLONGEMENT DE L'ETUDE	57

	Page
LES EFFETS INDUITS	63
3. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS EMPLOYÉS PAR LA SODESUCRE SUR LE COMPLEXE SUCRIER DE BOROTOU-KORO	65
3.1. METHODOLOGIE	68
3.2. LES ENQUETES	72
3.3. ANALYSE DES RESULTATS	73
3.4. CONCLUSION	79
4. LES PLANTATIONS DE CANNES VILLAGEOISES	83
4.1. JUSTIFICATIONS	83
4.2. REMUNERATION DES VILLAGEOIS	84
4.3. TEMPS DE TRAVAIL	85
4.4. REMUNERATION DU TRAVAIL	87
4.5. PROBLEMES TECHNIQUES	87
4.6. PROBLEMES HUMAINS	88
5. LES CULTURES VIVRIÈRES ET MARAÎCHÈRES	91
5.1. EVOLUTION DES CULTURES VILLAGEOISES	91
5.2. QUI EST CONCERNE ?	95
6. BOROTOU-KORO VILLE	101
6.1. D'ABORD LE SUCRE	102
6.2. LA CENTRALISATION DES ACTIVITES	104
6.3. DES INVESTISSEMENTS MODERNES HORS DES VIEUX VILLAGES	105
6.4. UNE POPULATION JEUNE DANS UN SITE ISOLE	107
6.5. PEU DE REVENUS POUR PEU D'OFFRE	109

	Page
7. LE RÔLE DES COMPLEXES SUCRIERS DANS L'ÉQUILIBRE SPATIAL DE LA CÔTE D'IVOIRE	113
CONCLUSIONS	123
ANNEXES	131
I. ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX AGRICOLES	133
I.1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PARCELLES	133
I.2. COÛTS DE PLANTATION	133
I.3. COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN	137
I.4. COÛTS DE DECHICOTAGE	137
I.5. COÛTS DE L'IRRIGATION	137
II. UN EFFET PRIMAIRE : LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS	141
II.1. L'UTILISATION DE LA MELASSE	141
II.2. VALORISATION DE LA BAGASSE	143
III. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES ENQUÊTES SUR LES TRAVAILLEURS DE BOROTOU	145
IV. LE FINANCEMENT DES COMPLEXES	161

	Page
V. COMPTES PRIVÉS, COMPTES PUBLICS	165
RECHERCHE DES INVESTISSEMENTS DE LA SODESUCRE ...	167
V.1. DANS LE BSIE ...	168
V.2. DANS LE COMPTE "EMPRUNTS" DU BILAN ...	169
V.3. DANS LES COMPTES "CAPITAL" ET "FONDS DE DOTATION" DU BILAN ...	174
V.4. DANS LES COMPTES DE LA C.A.A. ...	176
V.5. EN CONCLUSION	177
 BIBLIOGRAPHIE	 179
 TABLEAUX FIGURES	

LISTE DES TABLEAUX

- Evolution du chiffre d'affaires des industries régionales en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires national ...	18
- Répartition des travailleurs de l'industrie à Abidjan, Bouaké et dans le reste de la Côte d'Ivoire	18
- Coefficients technologiques d'exploitation comparés	23
- Détail des investissements (en pourcentage) et modalités d'amortissement pour un complexe sucrier	32
- Coefficients technologiques d'un complexe-type	33
- Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de produits pétroliers	38
- Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de produits chimiques	38
- Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de pièces de rechange	39
- Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation d'emballage	40
- Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de transport routier	40
- Effets directs et indirects sur les revenus d'une consommation de frais divers de gestion	41
- Exemple de répartition en part étrangère et en part ivoirienne d'un contrat clés en main	45
- Effets directs et indirects sur les revenus des dépenses d'amortissement/renouvellement	47
- Tableau récapitulatif des effets de revenus directs et indirects de l'activité d'un complexe sucrier	47
- Prix de vente du sucre dans les états de la CEDEAO	49
- Les importations de sucre raffiné en Côte d'Ivoire (1973-1979)	50
- Tableau des avantages-coûts d'un complexe sucrier produisant pour l'exportation.....	52

	Page
- Tableaux de répartition des revenus dus à l'activité de production de sucre raffiné en morceaux	54
- Tableau des avantages-coûts d'un complexe sucrier produisant pour le marché local	55
- Prévisions de revenus supplémentaires dus au programme sucrier, par agent, pour les 15 premières années de croisière	56
- Evolution des effectifs du complexe sucrier de Borotou-koro .	66
- Estimation des coûts des travaux agricoles	135
- Coûts des travaux agricoles sur 20 ans	136
- Origine migratoire du personnel non qualifié - mai 1978	152
- Origine migratoire du personnel qualifié - mai 1978	153
- Population locale concernée par le recrutement du complexe - mai 1978	154
- Population locale concernée par le recrutement du complexe - novembre 1978	154
- Lieu de provenance du personnel non qualifié - août 1979	155
- Lieu de provenance du personnel qualifié - août 1979	156-157
- Lieu de provenance des personnels qualifiés et non qualifiés - mai 1978 - mai 1979 - pourcentages comparés	158
- Lieu de provenance des manoeuvres temporaires - avril 1980 ..	159
- Lieu de provenance des tractoristes - avril 1980	160
- Tableau de financement des complexes	161-162
- Origine du financement des complexes	163
- Nationalité du financement des complexes	164
- Recherche des investissements de la Sodesucre dans le BSIE ..	170

LISTE DES FIGURES

- Carte de situation des complexes sucriers.....	11
- Calcul des revenus directs	36
- Evolution des effectifs du complexe sucrier de Borotou-Koro - mai 78 - mars 80	67
- Périmètre du complexe sucrier de Borotou-Koro	103
- Légende des cartes de détail	114
- Situation du complexe sucrier de Borotou-Koro	115
- Situation des complexes sucriers de Ferké I et de Ferké II .	116
- Situation du complexe sucrier de Sérébou	117
- Situation du complexe sucrier de Zuénoula	118
- Situation du complexe sucrier de Katiola	119

Reproduit par
INSTAPRINT - TOURS
Tél. (47) 38.16.04

Dépôt légal 4ème trimestre 1983

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Direction Générale :

24, rue Bayard - 75008 PARIS

Service des Éditions :

70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY

O.R.S.T.O.M. Éditeur
Dépôt légal : 4e trim. 1983
I.S.B.N. : 2-7099-0708-9
Imp. S.S.C. Bondy